



Pour une vision régionale du pastoralisme

Un mode de vie en crise ?

Conflits : foncier, insécurité et instrumentalisation

Le pastoralisme a-t-il encore un avenir en Afrique de l'Ouest ?



Éditorial	3
Repères	4
Une brève histoire du pastoralisme dans les politiques publiques	6
Comment une commune gère l'élevage : l'expérience d'un maire au Niger	8
Terres pastorales au Niger : les éleveurs face à la défense de leurs droits	10
Conflits politiques ou politisation des conflits du pastoralisme ?	12
Les unités pastorales : gérer les ressources à l'échelle de la communauté	15
Cartes : Laiteries artisanales et industrielles en Afrique de l'Ouest	17
Lait local ou lait en poudre ?	18
Pas de lait local sans industries locales	20
Pays côtiers et sahéliens : quelles relations dans la commercialisation du bétail ?	22
Des services vétérinaires privés adaptés à l'élevage mobile	24
Carte : Élevage extensif, intensif, productif : de quoi parle-t-on ?	26
Entretien : que faire face à la vulnérabilité pastorale ?	27
Élevage pastoral au Sahel : un bilan carbone à l'équilibre	29
Une histoire politique de la désertification des terres	31
Carte : Des transhumances diverses et variables	32
Économies locales : que laissent les transhumants derrière eux ?	33
Entretien : « Le sentier du berger » : la transhumance a-t-elle un avenir ?	35
La radicalisation, symptôme d'une crise de la jeunesse pastorale ?	37
Entretien : Comment le PREPP répond-il aux enjeux de la jeunesse pastorale ?	39
Regards croisés : Pour une vision commune de l'avenir du pastoralisme	40
Références	43

Les opinions exprimées dans les articles ne reflètent pas nécessairement celles d'Inter-réseaux. Les articles non signés sont de la rédaction.

© Photo de couverture : Patrick Delmas

Tous les articles sont libres de droit. En cas de rediffusion, merci de faire figurer la mention « © Grain de sel » et de nous envoyer une copie de la publication.

Grain de sel est imprimé sur du papier couché entièrement recyclé (*Cyclus Print*).

L'équipe technique d'Inter-réseaux Développement rural est composée à Paris de : Ninon Avezou (chargée de mission), Christophe Jacqmin (directeur), Sylvie Lopy (secrétaire de direction), et Liora Stührenberg (chargée de mission); et à Ouagadougou de Marion Guillet (chargée de mission), Sébatou Nabaloum (assistante communication), Nadia Ouattara (chargée de mission), Yvon Saroumi (chargé de mission), et Flora Tamini (secrétaire comptable)

Place au dialogue!

SOURCE DE TOUS LES MAUX pour les uns, paré de toutes les vertus pour les autres, le pastoralisme alimente les peurs, les fantasmes et les caricatures, mais aussi les espoirs. Deux déclics contradictoires ont replacé les enjeux pastoraux en haut de l'agenda des décideurs et des acteurs ouest-africains et internationaux.

Le premier est lié à la crise malienne, avec une profusion d'amalgames douteux entre populations du Nord-Mali, pasteurs, rebelles et terroristes. Les pasteurs seraient ainsi les sources et les victimes de l'insécurité. Le second est lié au travail de plaidoyer des organisations de pasteurs et d'éleveurs, sur les multiples atouts de la mobilité et de la multifonctionnalité pastorales, et sur le rôle stratégique de ce système d'élevage dans la valorisation et la sécurisation des vastes territoires arides et peu peuplés du Sahara et du Sahel. Ce plaidoyer a permis une véritable réhabilitation des pasteurs, encore traumatisés par les grandes sécheresses des décennies 1970 puis 1980 et qui avaient vu se disloquer le trépied sur lequel repose leur mode de vie : l'homme, l'animal et les ressources naturelles.

Dans les pays sahéliens, il y a aujourd'hui une plus nette reconnaissance des systèmes pastoraux et de la nécessité de les sécuriser dans l'intérêt général. Cette sécurisation passe encore largement par la transhumance, à l'intérieur du Sahel et vers les zones plus arrosées du Sud des pays sahéliens. Elle permet de pallier l'extrême variabilité de la production fourragère et des possibilités d'abreuvement dans les zones sèches. La pression et l'insécurité foncière sont croissantes dans ces espaces agropastoraux. Une partie du bétail franchit les frontières des pays côtiers, en saison sèche et particulièrement les années de crise fourragère, y compris pour améliorer la valorisation du bétail commercialisé sur ces marchés déficitaires. Mais à l'inverse, des troupeaux des agro-éleveurs sahéliens et côtiers rejoignent les vastes zones pastorales des confins du Sahel pour libérer les champs pendant l'hivernage.

Plusieurs pays d'accueil tournent le dos aux politiques d'accueil pastoral développées dans les années 1980-90. Ils voient désormais dans ce système mobile un archaïsme, un non sens économique et la source des conflits. C'est là que le bât blesse! Tournant le dos aux réglementations régionales, ils veulent réduire fortement, voire interdire la circulation transfrontalière des animaux!

Qu'est-ce qui se joue en réalité, entre une vision centrée

sur le « devoir historique » des pays côtiers d'accueillir les transhumants, portée par les défenseurs du pastoralisme, et une vision des pays côtiers orientée vers la recherche de l'autosuffisance nationale en protéines?

En 2015, Inter-réseaux (IR) tirait quelques leçons des profondes mutations des systèmes d'élevage depuis les grandes sécheresses des années 1970. Rappelant son importance économique, sociale et environnementale et son rôle majeur dans l'intégration régionale, il proposait de considérer le pastoralisme et l'agropastoralisme comme un bien commun régional et pas seulement sahélien. S'appuyant sur les perspectives des marchés des protéines animales, IR appelait l'ensemble des acteurs à construire un dialogue prospectif exigeant pour dépasser ce clivage entre le Sahel et les pays côtiers. Il se fondait sur un diagnostic simple : l'élevage des ruminants repose sur un véritable système de production et d'échanges intégré à l'échelle de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, en raison des multiples interdépendances tant au niveau de la gestion des ressources naturelles que des marchés¹.

Bâtir ce dialogue impose de regarder les réalités en face. Face aux changements climatiques et pour réduire leur vulnérabilité, les pasteurs sont devenus en majorité des agropasteurs. Les agriculteurs sont aussi devenus des agro-éleveurs pour diversifier et améliorer leurs systèmes de production. Les complémentarités entre eux ont fait place à de nouvelles concurrences sur les ressources et remis en question les accords sociaux historiques.

De nombreux « projets pastoralisme » voient le jour pour « développer le Sahel et lutter contre l'insécurité ». Mais face à la rapidité des nouvelles mutations qui se profilent, peu d'entre eux reposent sur une réelle vision commune entre États et acteurs sahéliens et côtiers du devenir des différents systèmes d'élevage, alors que la demande en protéines animales devrait doubler dans les dix prochaines années, creusant un déficit régional déjà coûteux en devises. Sans une construction patiente de cette vision partagée, nécessairement complexe en raison de ses multiples dimensions, il y a peu d'espoir de voir ces projets esquisser les bases d'une complémentarité renouvelée et d'une gestion pacifique de modes d'élevage extensifs et intensifs durables.

Ce numéro de *Grain de Sel*, en confrontant de multiples points de vue et connaissances, s'inscrit dans cette construction.

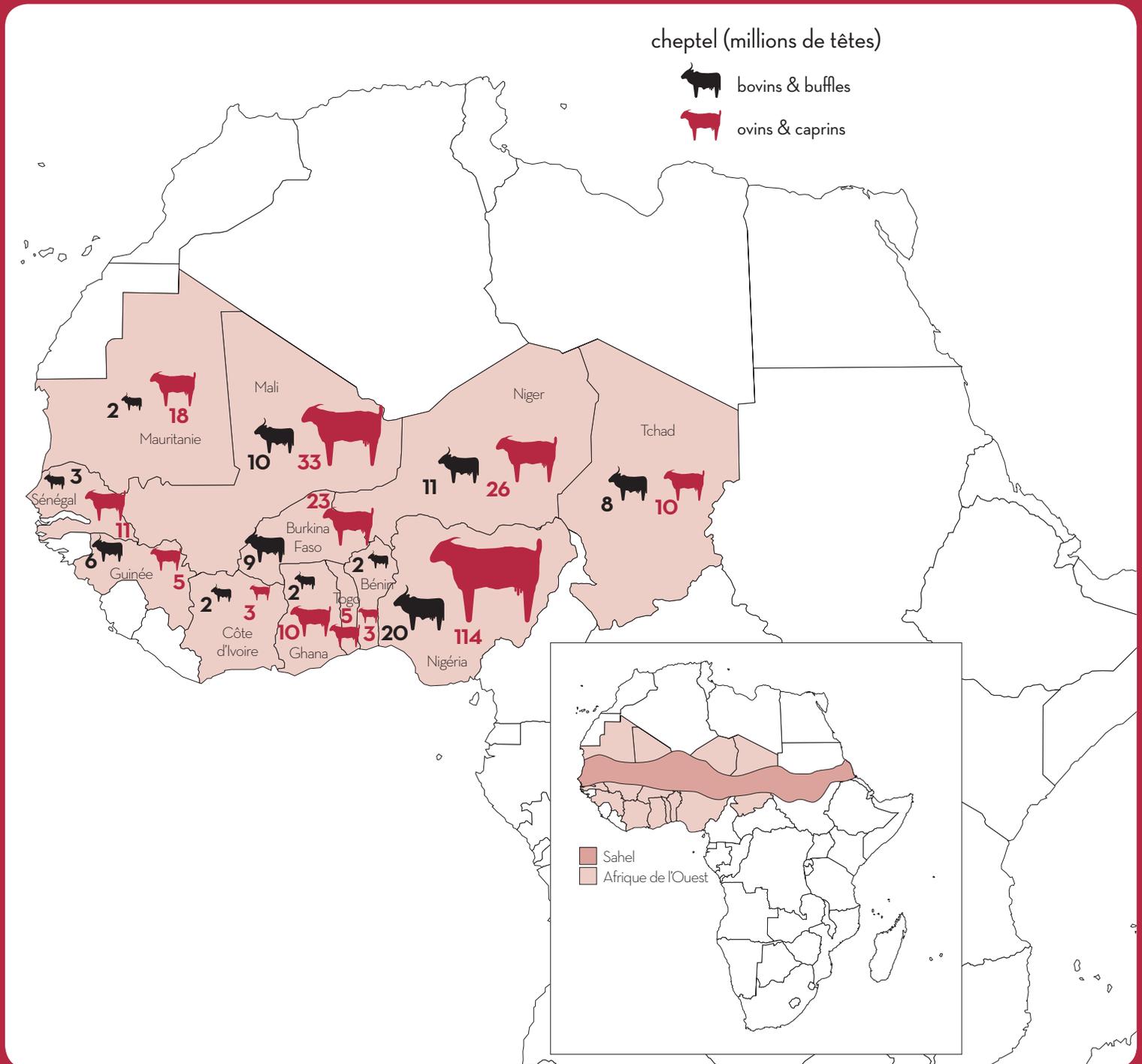
L'équipe éditoriale

1. Inter-réseaux, Bureau Issala, décembre 2015. Vers une prospective régionale sur le pastoralisme en Afrique de l'Ouest : http://www.inter-reseaux.org/IMG/pdf/note_prospective_elevage_inter-reseaux_2015.pdf

Ce numéro est issu d'un travail collectif qui a mobilisé activement plusieurs membres d'Inter-réseaux ou partenaires proches pendant plusieurs mois. Nous tenons à remercier en particulier Roger Blein (Bureau Issala), Christian Corniaux (Cirad), Patrick Delmas (Reca Niger), François Doligez (Iram), Marie Edan (AFD), Catherine Le Côte (SNV), Anne Lheriau Cosman (Fert), Gifty Narh Guiella (Corade), Henk Nugteren, Carmen Torres (ECDPM), Gilles Vias (VSF Belgique) et Hélène Vidon (AFD) pour leur implication aux côtés de l'équipe technique d'IR tout au long de la réalisation de ce numéro.

Pastoralisme, agro-éleveurs, ranching...: de quoi parle-t-on ?

Inter-réseaux (secretariat@inter-reseaux.org)



Principaux cheptels d'Afrique de l'Ouest et du Sahel

Les données présentées ci-dessus proviennent de la note précédemment publiée par Inter-Réseaux en partenariat avec le PRAPS, intitulée « L'élevage au Sahel et en Afrique de l'Ouest : 5 idées reçues à l'épreuve des faits ».

Source : FAOSTAT 2017

* Les chiffres de la FAO sont basés sur des recensements anciens et des estimations de croissance du cheptel. Des études ont montré qu'ils étaient souvent largement sous-estimés. Des révisions ont toutefois lieu régulièrement.

Le Sahel est connu pour être une grande zone d'élevage *pastoral*. L'existence de vastes zones semi-arides y rend très difficile — voire impossible — d'élever des animaux de manière sédentaire. Mais la *mobilité* des animaux concerne aussi quasiment tous les systèmes d'élevage de l'Afrique de l'Ouest. Au cours des dernières décennies, le Sud des pays sahéliens et les États côtiers ont connu un développement important des cheptels. Ces animaux partent aussi en *transhumance*. Partout, le cloisonnement des animaux dans des élevages péri-urbains ou des *ranchs* reste marginal.

Au Niger, 60 % du cheptel appartient aux agro-éleveurs et agro-pasteurs vivant dans le Sud du pays.

De plus en plus, les agriculteurs des zones coto-

nières intègrent des animaux dans leur système de production. Parallèlement, les familles d'éleveurs ont tendance à se sédentariser, sans pour autant modifier la *mobilité* des troupeaux. Cette sédentarisation partielle facilite l'accès des familles aux soins, à l'école, au ravitaillement et à la vie politique du pays. En se sédentarisant, les familles développent pour la plupart des activités agricoles. *L'agro-pastoralisme et l'agro-élevage* s'imposent donc dans la région. Cette tendance modifie profondément les complémentarités historiques entre communautés d'éleveurs et d'agriculteurs (dons et échanges de céréales et de bétail, gardiennage des animaux des sédentaires par les pasteurs en *transhumance*, etc.).

Lexique

Agropasteur : Agriculteur qui élève du bétail par tradition et dont les pratiques, dans le domaine des animaux, s'apparentent à celles des pasteurs, comme pour la transhumance.

Agro-éleveur : Agriculteur qui pratique aussi l'élevage.

Mobilité : Désigne une chose qui est susceptible de mouvement. Dans le cas de l'élevage, il désigne des troupeaux qui se déplacent, de manière saisonnière ou occasionnelle, sur de petites ou de grandes distances.

Nomadisme : Déplacement continu des hommes et de leurs troupeaux. C'est un système de production très mobile, non prévisible, souvent sans culture et sans retour systématique à une base fixe chaque année.

Pastoralisme : Mode d'exploitation fondé sur l'élevage extensif intégrant les systèmes où les déplacements d'animaux et/ou d'hommes sont importants : nomadisme, transhumance, semi-transhumance.

Ranching : Terme ambigu et mal fixé qui désigne le plus souvent une activité moderne d'élevage extensif comprenant en général l'élevage (au sens strict) et l'embouche plus longue. C'est un mode d'élevage reposant sur l'exploitation extensive de pâturages naturels en utilisant un minimum de main-d'œuvre. Les animaux sont sur une surface bien délimitée (un ranch) et ne se déplacent pas en dehors de cet espace.

Semi-transhumance : Système de production dans lequel une partie de la famille et/ou du bétail est mobile de façon saisonnière et l'autre partie, sédentaire, cultive dans une des bases saisonnières.

Transhumance : Mode d'élevage avec migration saisonnière des troupeaux. Le système est très mobile et il y a retour à des bases saisonnières chaque année. Les éleveurs ont une résidence permanente. Le calendrier et les itinéraires sont réguliers. Les déplacements, le plus souvent prévisibles dans leurs grandes lignes, sont calqués sur les saisons et se font vers des pâturages connus.

Une brève histoire du pastoralisme dans les politiques publiques

Bernard Bonnet (b.bonnet@iram-fr.org)
Bertrand Guibert (b.guibert@iram-fr.org)

UNE RELECTURE des politiques d'élevage en Afrique de l'Ouest et du Centre souligne l'héritage d'une situation déséquilibrée pénalisant encore l'élevage pastoral et implique la nécessité de poursuivre un dialogue autour d'une vision partagée entre pays sahéliens et côtiers en faveur d'un pastoralisme porteur de dynamisme économique et contributeur à la paix.

► Bernard Bonnet est géographe pastoraliste et agronome, chargé de programme au pôle Acteurs, Ressources et Territoire à l'Institut de Recherches et d'Applications aux Méthodes de développement (IRAM).

► Bertrand Guibert est zootechnicien à l'IRAM.

CET ARTICLE propose de retracer les grandes évolutions des politiques concernant le pastoralisme.

Une marginalisation des éleveurs transhumants.

L'époque coloniale se singularise par une généralisation du partage territorial en de nombreuses circonscriptions administratives réparties entre les sédentaires, plutôt agriculteurs, et les nomades ou transhumants. Ces structurations administratives fortes -particulièrement dans l'ensemble franco-phoné- ont autoritairement fragmenté les grands espaces du pastoralisme. Parallèlement, une politique généralisée d'aménagements hydro-agricoles a écarté les pasteurs des milieux humides, lieux privilégiés de repli en cas de sécheresse. Reprises par les jeunes États indépendants, ces orientations ont induit une crispation sur l'usage des ressources naturelles du fait de délimitations administratives incompatibles avec l'exercice d'un pastoralisme nécessairement mobile.

Cette dynamique a contribué au développement de visions simplistes sur le devenir de l'élevage. Au travers des politiques aménagistes des jeunes États, la modernisation de l'élevage se devait d'être traduite selon une conduite maîtrisée des animaux au sein de parcours sous enclosure (ranchs, parcs et stations d'élevages modernisés). De ce fait, l'élevage pastoral a été indexé comme « archaïque ». Il s'est trouvé relégué dans des zones marginales où les aléas climatiques demeurent des plus virulents et récurrents (zones sahariennes et sahéliennes nord).

Du fait de cet isolement des zones pastorales, les politiques de développement n'ont pas pu ou su, assurer les grands services attendus des États : scolarisation, santé humaine, sécurité, commerce, etc. Le clivage entre les groupes de producteurs (agriculteurs et éleveurs transhumants) n'a fait que s'accroître.

Années 1970 et 1980 : libéralisation économique et politique. Faisant suite aux dramatiques sécheresses des années 1970 et 1980, les États ont tenté d'intégrer le pastoralisme dans les économies par la réalisation d'infrastructures (points d'eau en particulier), mais ces actions n'ont pas toujours été à la mesure de la demande. Les conditions de vie des pasteurs se sont dégradées, notamment à l'occasion de ventes massives d'animaux, pendant et à la suite des sécheresses (notamment celles de 1972-73 et 1984), et aux situations d'insécurité localisées sur les zones sahéliennes nord, particulièrement excentrées des capitales.

À partir des années 1970-80, les politiques pastorales ont été marquées par un désengagement des

États. Ajustements structurels et association erronée du pastoralisme à la désertification ont aussi gelé la création et l'entretien des infrastructures (points d'eau, marchés à bétail, aires d'abattage, sécurisation des axes de transhumance).

Années 1990 : décentralisation et régionalisation.

Avec le processus de décentralisation des années 1990 se traduisant par des résultats variables selon les pays, les collectivités territoriales ont ouvert des possibilités de législation et de gestion des ressources naturelles. Cependant, l'élevage pastoral est apparu comme incompatible avec les échelles d'interventions décentralisées, trop restreintes et exclusives. Malgré les recettes locales que les collectivités territoriales n'ont pas manqué de percevoir sur les marchés à bétail, celles-ci n'ont en général que très peu investi pour mieux accueillir les éleveurs par des services publics adaptés.

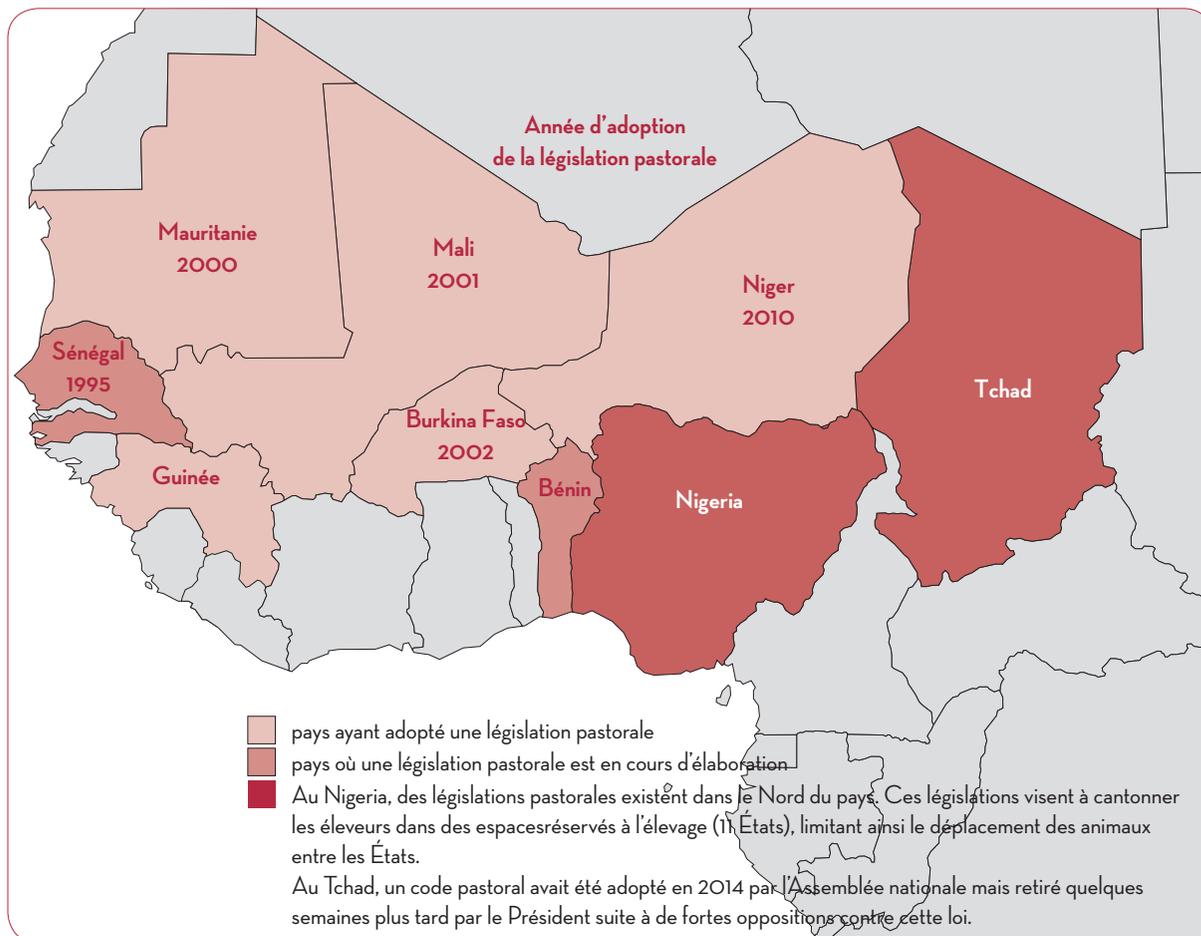
Pour répondre aux demandes protéiniques croissantes des villes côtières, les mobilités pastorales entre Sahel et zone soudanienne se sont renforcées et ont ainsi apporté des arguments économiques décisifs à la construction de cadres régionaux impliquant une réglementation partagée (Décision de 1998 relative à la réglementation de la transhumance, Tarif extérieur commun, etc.).

Malgré ces processus intégrateurs initiés par la Cedeao, le constat de manque d'applications concrètes de politiques et stratégies nationales en faveur du pastoralisme est flagrant. Il résulte principalement de raisons institutionnelles. En effet, le pastoralisme se trouve à la croisée des prérogatives de plusieurs ministères. La synergie apparaît complexe s'il n'y a pas de grandes orientations décidées collectivement, tendant vers un objectif commun.

Années 2000 : un soutien accru au pastoralisme.

De nouvelles évolutions régionales majeures sont constatées à partir de la fin des années 2000. Face à la montée des entraves à la mobilité et l'interpellation par des acteurs de plus en plus nombreux de la société civile (chefferies, organisations professionnelles agricoles), les États sahéliens prennent des mesures stratégiques pour tenter de sécuriser la mobilité de l'élevage pastoral.

Des initiatives de relance des investissements en hydraulique pastorale sont mises en œuvre dans les grands pays pastoraux comme le Tchad, le Niger et le Mali. Elles intègrent des dimensions importantes et relativement nouvelles d'appui à la concertation et la gestion des ressources pastorales, pour l'im-



Où en est-on des législations pastorales en Afrique de l'Ouest ?

Source : RBM, pour la note Praps

plantation et la bonne exploitation des points d'eau. Elles s'élargissent également à la mise en œuvre des nouveaux textes intégrant le pastoralisme (code rural ou pastoral, charte ou loi pastorale suivant les pays, mais aussi les textes sur la décentralisation).

Parallèlement les pays côtiers, après certaines ouvertures majeures anciennes (au Nord de la Côte d'Ivoire avec une véritable politique d'accueil des éleveurs à travers l'aménagement de plus de 300 barrages pastoraux), peuvent actuellement être tentés par une politique restrictive de la pratique des élevages mobiles, pourtant contraire aux principes de la Cedeao.

Des engagements politiques ont été pris conjointement par les États sahéliens et sahariens et les organisations de la société civile allant de la Mauritanie au Tchad (Déclaration de N'Djamena de mai 2013). Quelques mois après cette déclaration stratégique, la Déclaration de Nouakchott a ouvert l'opportunité de la préparation d'un grand programme régional en cours depuis trois ans (projet PRAPS financé par la Banque mondiale dans six pays sahéliens).

Une rupture entre pays sahéliens et pays côtiers.

Depuis les années 2010 on observe une rupture de plus en plus préoccupante entre les trajectoires suivies par les politiques concernant le pastoralisme dans les pays sahéliens et dans les pays côtiers. Alors que les pays du Sahel ont progressivement revu leur réglementation (voir carte) pour intégrer la sécurisation de la mobilité pastorale et l'accès à l'eau pour les troupeaux, les pays côtiers s'inscrivent davantage vers des tendances protectionnistes, impliquant des entraves à la circulation des animaux. Cette asymétrie forte entre pays sahéliens et pays côtiers concerne autant les politiques et les programmes de développement pastoral que la vision (pas toujours partagée)

du pastoralisme entre les différentes organisations des producteurs.

Plus que jamais, l'importance du dialogue politique entre acteurs publics et société civile se révèle prioritaire. À court terme, il s'agit d'accompagner les initiatives de dialogue transfrontalier de construction de liens sociaux et économiques, tout en maintenant une aide humanitaire qui demeure indispensable dans les contextes post-crise pour les éleveurs en détresse.

À moyen et long terme, il y a lieu de s'atteler à la mise en œuvre d'actions structurantes de développement intercommunautaire local. La volonté d'opérationnaliser une vision régionale intégrée de l'élevage a conduit la Cedeao, les gouvernements des pays côtiers et les réseaux régionaux de pasteurs et d'agro-éleveurs à se mobiliser pour instituer un cadre régional de dialogue politique de haut niveau sur la transhumance transfrontalière. La caractéristique principale de ces rencontres tient au fait qu'elles constituent des espaces d'échanges entre les praticiens et les acteurs de la transhumance transfrontalière afin de dresser le bilan des campagnes antérieures, mieux préparer les campagnes à venir et convenir d'une feuille de route qui fait l'objet d'évaluations périodiques.

Ce type d'initiative est porteuse non seulement d'amélioration des politiques au niveau régional mais également de renforcement des visions partagées et de coopération indispensable à la paix et au développement économique des élevages pastoraux et agro-pastoraux dans les espaces transfrontaliers. Ce cadre a permis de promouvoir l'initiative régionale PRIDEC — visant la mise en place d'inventaires nationaux pour les besoins d'investissements en faveur des élevages des pays côtiers.

La participation réelle des pays côtiers à ces projets demeure toutefois un défi crucial à relever. ■

Comment une commune gère l'élevage : l'expérience d'un maire au Niger

Rhissa Feltou (mairie.agadez@gmail.com)

LES COLLECTIVITÉS LOCALES jouent un rôle de plus en plus important dans la gestion des ressources naturelles et dans l'encadrement du pastoralisme. Comment concrètement exercent-elles cette fonction ? Quelles difficultés rencontrent-elles ?

► Rhissa Feltou est maire d'Agadez (Nord du Niger) depuis 2011.

GRAIN DE SEL : *L'élevage est-il une activité importante pour la ville d'Agadez ?*

RHISSA FELTOU : C'est une activité essentielle pour le pays et pour la population d'Agadez qui est en majorité composée d'éleveurs aujourd'hui sédentarisés dans la ville ou à sa périphérie. Ces familles continuent de pratiquer l'élevage de chameaux, de chèvres et de moutons. La plupart des habitants pratique un élevage de « sécurité économique ». Ils ont souvent deux, trois, voire une dizaine de chèvres ou de moutons qu'ils élèvent chez eux. En cas de période difficile, ils peuvent faire appel à cette « épargne sur pattes ». Tous les matins, des bergers rassemblent ces animaux, moyennant 150 ou 200 francs par mois par tête, pour les emmener pâturer à plusieurs kilomètres en-dehors de la ville : ces chèvres et moutons constituent des troupeaux qui avoisinent les 200 à 300 têtes.

En dehors de cet élevage « local » ou urbain, la région d'Agadez est une grande zone de pâturage et de transhumance. La région couvre trois quart de la surface nationale, soit plus de 550 000 km². Nous sommes au centre géographique du Niger, à l'abord des montagnes de l'Air et en bordure du désert du Ténéré. À certaines périodes de l'année, il y a beaucoup d'animaux et d'éleveurs sur un espace réduit, ce qui impacte les réserves d'herbes et d'eau qui sont, certaines années, largement dépassées.

GDS : *Cette position de « zone de passage » crée-t-elle des conflits ?*

RF : Bien sûr, la coexistence des zones agricoles et des zones de pâturages engendre une difficile cohabitation qu'il faut gérer avec tous les acteurs au sein d'un cadre de dialogue permanent. Les animaux errent, entrent dans les zones de culture, détruisent ou mangent la production agricole, ce qui crée des problèmes avec les agriculteurs. De l'autre côté, les agriculteurs empiètent sur les terres pastorales, parce que la population s'accroît et les progrès technologiques permettent aujourd'hui de cultiver des terres arides. C'est difficile d'interdire aux gens de cultiver une terre qui peut leur paraître « inutilisée » parce qu'elle sert de pâturage aux troupeaux une partie de l'année.

Les conflits entre agriculteurs et éleveurs sont permanents. Souvent, des commissions foncières composées des leaders villageois, des pasteurs, de la population et des services publics interviennent pour arbitrer et concilier les parties.

GDS : *Que fait la mairie pour soutenir les activités d'élevage ?*

RF : Notre plan de développement communal place au premier plan les actions à mener pour soutenir l'élevage qui est l'une des activités les plus importantes de la commune urbaine d'Agadez. À ce titre nous avons un service communal voué entièrement à l'élevage. Ce service a d'abord recensé le cheptel existant dans

la commune : celui-ci est composé d'environ 1 700 camélins, 8 700 bovins, 8 200 ovins, 13 900 caprins, 2 250 asins et 25 équins.

Des campagnes de vaccination sont organisées en collaboration avec les services de l'État

et certains organismes partenaires (prise en charge des coûts des vaccins). La commercialisation, sous la forme de la vente d'animaux sur pieds, est importante. Elle a lieu dans le marché à bétail autogéré d'Agadez. L'ouverture vers les marchés nationaux ou voisins connaît quelques difficultés liées à la situation d'insécurité. Toutefois, des sous-produits — comme le lait, le fromage ou le beurre — sont destinés à la vente de même qu'à la consommation locale.

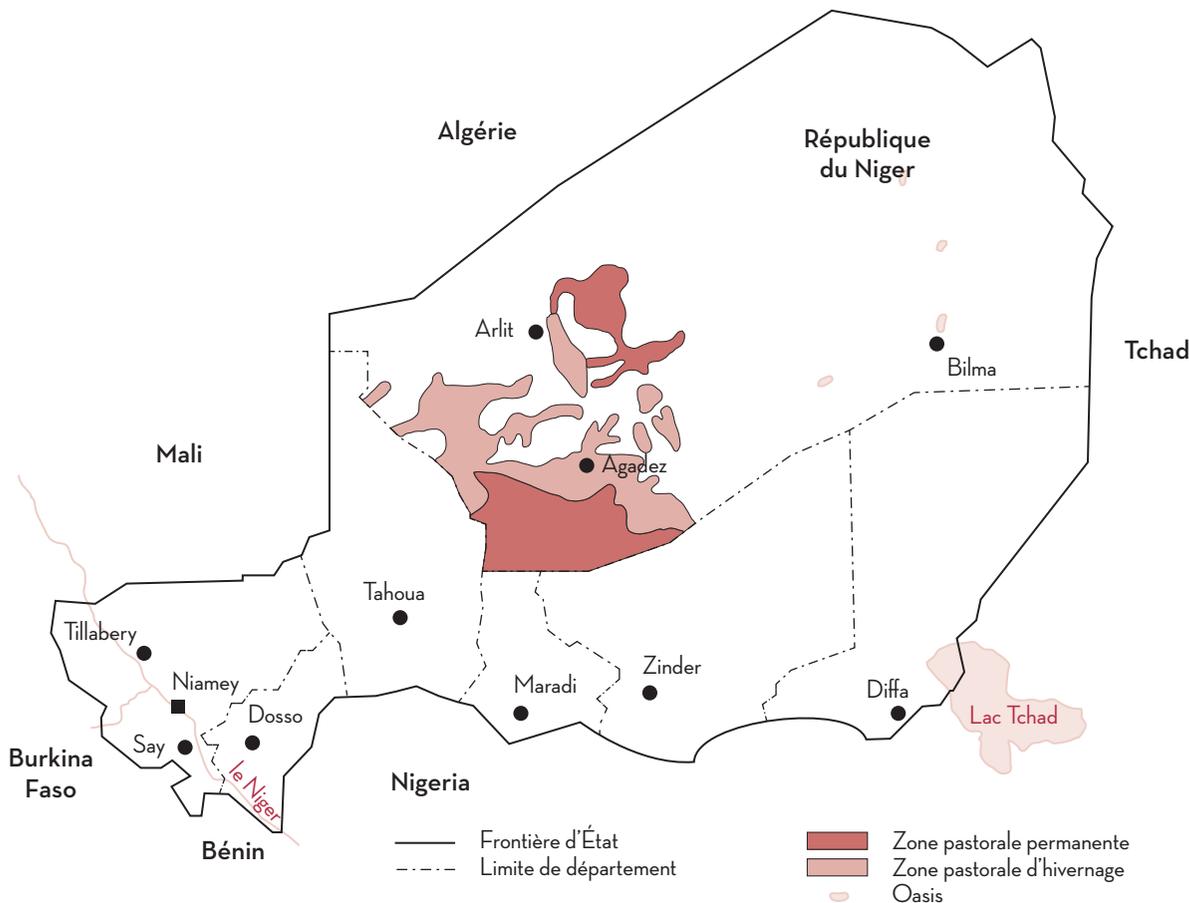
La commune dispose aussi de 16 puits pastoraux dont seuls 10 sont opérationnels. Les puits pastoraux sont à majorité traditionnels et menacés d'ensablement, surcreusement et éboulement. L'accès à l'eau est une difficulté majeure pour les éleveurs. Les infrastructures d'appui à l'élevage (comme les boutiques d'aliments pour bétail et d'intrants zootechniques) sont insuffisantes de même que l'encadrement professionnel et sanitaire vétérinaire pour faire évoluer le mode d'élevage encore très traditionnel.

Enfin, les services de l'environnement luttent contre le ramassage abusif de l'herbe. Il est interdit de couper l'herbe pour la revendre et l'exporter car les éleveurs partis en transhumance sont alors privés d'aliments pour leurs troupeaux. Mais il y a beaucoup de fraude et pas assez d'agents pour la contrôler, ce qui provoque de vives tensions.

GDS : *L'élevage est-il une source de financement importante pour les communes ?*

RF : Tout à fait. Des taxes sont prélevées sur le marché à bétail, elles représentent environ 20 % du budget de la commune. Elles dépendent du nombre d'animaux, de sa taille, de sa destination (exportation, consommation, élevage domestique), etc. Mais ce n'est pas le seul secteur taxé. Au total, 40 % du budget de la commune provient de taxes directement prélevées. Le reste vient de l'État et de quelques partenaires.

« L'expansion de la ville impacte les éleveurs transhumants »



Zoom sur les espaces pastoraux de la commune d'Agadez au Niger

GDS : *Le processus de décentralisation est-il bien avancé au Niger ?*

RF : L'idée de décentralisation date d'il y a une trentaine d'années, mais n'a vraiment été mise en œuvre qu'à partir des années 2000. Les communes ont acquis une autonomie et une responsabilité financière. Elles sont ainsi en charge de la gestion des écoles (niveau préscolaire et primaire), de la voirie, des services d'assainissement et d'hygiène, des dispensaires, de l'eau, de l'environnement et des forêts, des espaces publics et verts, de l'éclairage public, etc.

Il y a beaucoup à faire et très peu d'argent. Il y a certes une décentralisation des pouvoirs mais le plus grand des pouvoirs reste l'argent. Et l'État a du mal à s'en départir. Il est important que la population comprenne que l'État a donné beaucoup plus de devoirs que de droits. On nous réclame beaucoup de choses mais on n'a pas toujours les moyens et les possibilités de le faire. Or, ici comme partout, quand on donne à l'État ou aux collectivités, on a besoin que ce soit tout de suite transformé en quelque chose de visible. Il est difficile de convaincre les citoyens de s'acquitter de leurs impôts s'ils ne voient pas les résultats immédiatement.

GDS : *La commune est-elle en lien avec des associations pastorales ?*

RF : Oui, la société civile est très présente, notamment sur ces questions d'élevage. La commune d'Agadez emploie directement 250 personnes qui travaillent sur un territoire de 650 km² pour environ 130 000 habitants. Dans ce contexte de moyens limités, ces associations sont importantes car elles permettent d'atténuer les tensions entre communautés — en menant des actions de sensibilisation — et de rendre visibles certains services. Ces associations nous interpellent aussi beaucoup. Et il est vrai que les éleveurs sont dans une situation difficile, à la fois fragilisés

par l'environnement lui-même, les pratiques commerciales, l'avancée des zones de culture et l'urbanisation. Et c'est pourquoi il est important pour nous qu'ils soient au centre de nos échanges et de nos activités.

GDS : *L'expansion de la ville d'Agadez pose-t-elle problème pour les éleveurs de la région ?*

RF : La vitesse d'expansion de la ville d'Agadez est à peine croyable, que l'on considère l'augmentation de la population, l'étalement territorial ou encore le rythme des constructions. Je me demande d'ailleurs comment on pourra, un jour, réussir à satisfaire à la fois les besoins d'expansion de la ville et la mise en place des services minimums (la santé, les écoles, les routes, l'assainissement, etc.).

Cette expansion touche les zones des éleveurs transhumants. Par exemple, les citoyens qui veulent construire une maison à la périphérie de la ville ont besoin d'une autorisation et le plus souvent d'un titre de propriété sur le terrain de la future maison. Or, ces espaces sont généralement situés sur des terres pastorales qui font partie du domaine de l'État : les éleveurs y ont un droit d'usage mais pas de propriété. L'expansion de la ville nécessite un processus de lotissement par la commune : nous faisons une demande au ministère de l'Aménagement du territoire afin de pouvoir établir un titre de propriété sur la parcelle et le vendre à un particulier. Ceci contribue aussi à alimenter le budget de la commune.

Les associations pastorales s'opposent bien sûr à cette privatisation à leurs dépens, mais en fin de compte ce sont les intérêts et les besoins de l'État qui l'emportent. Il y a des compensations lorsque des terres pastorales sont privatisées mais elles reviennent en général aux chefs traditionnels qui sont les garants de la propriété traditionnelle foncière, et non aux associations d'éleveurs. ■

Terres pastorales au Niger: les éleveurs face à la défense de leurs droits

Serge Aubague (serge.aubague@care.org),
Nasser Sani Baaré (nassersanibaar@yahoo.fr)

► Serge Aubague est ingénieur agronome. Il a consacré 20 ans de sa carrière à fournir une ingénierie sociale et environnementale aux États du Mali et du Tchad en particulier sur l'accès à l'eau en zone pastorale. Basé à Niamey, il travaille pour l'ONG Care avec la société civile des éleveurs d'Afrique de l'Ouest sur les questions d'accès à la terre, du marché laitier ou encore des sous-produits agro-industriels.

► Nasser Sani Baaré est le conseiller juridique de l'Association pour la redynamisation de l'élevage au Niger (Aren).

► Nous vous recommandons aussi la lecture de la fiche technique « Accaparement des terres au Niger », par Florence Bron (Reca) et Nasser Sani Baaré (Aren), publiée en mai 2015. Danida a financé des projets mis en œuvre par Care Niger et les associations pastorales. Les résultats générés par ces expériences ont contribué à la production des connaissances partagées ici.

► Vous pouvez également retrouver une série d'entretiens audios avec le juriste de l'Aren sur le site d'Inter-Réseaux.

AU NIGER, LES TERRES PASTORALES disparaissent à un rythme affolant malgré les nombreuses lois et instances censées les protéger. Outre l'avancée des terres agricoles, l'essor de grandes concessions privées est en cause. Face à cette menace, les éleveurs ont développé une défense fondée sur l'application de leurs droits.

LE NIGER EST PROBABLEMENT le pays sahélien disposant du corpus juridique et du dispositif institutionnel le plus élaboré pour prémunir les pasteurs contre l'accaparement des terres pastorales. Ceci ne suffit hélas pas à endiguer le phénomène.

Des lois favorables au foncier pastoral. L'ordonnance de 2010 relative au pastoralisme stipule que les éléments du foncier pastoral relèvent du domaine public. Ils sont inaliénables — ne peuvent être vendus - et leur classement est imprescriptible — tout titre foncier est nul de plein droit. Cette ordonnance prévoit une indemnisation en cas de privation des droits d'usage prioritaires* (cf. lexique) des pasteurs pour cause d'utilité publique, comme en cas de concession d'exploitation minière ou pétrolière. Ainsi la loi minière de 2006 et le Code pétrolier de 2007 imposent qu'une enquête publique soit conduite avant d'accorder toute concession. Ces textes imposent aux industriels des études d'impact environnemental et social régulières associant la société civile.

La loi de 2012 portant Code Général des Impôts prévoit que les populations riveraines aient le droit de contester, pendant une période de publicité foncière de trois mois, chaque nouvelle demande d'immatriculation foncière* émanant d'un privé. Même si l'acheteur ne veut pas immatriculer, l'ordonnance de 1993 fixant les principes d'orientation du Code rural prévoit que tout acte de vente soit préalablement authentifié par les commissions foncières au niveau des villages, des communes ou des départements. Dans ces conditions, l'acheteur se verra opposer un refus car les terres pastorales font partie des terres de chefferie : celles-ci ne peuvent être vendues par le chef du village car leur occupation est intransmissible.

Enfin, la loi de 2004 portant sur le régime forestier au Niger protège également ces terres en classant les périmètres de restauration des aires de pâturages dans le domaine public de l'État.

Disparition des terres pastorales. Ce corpus juridique est le fruit de vingt ans de lutte des organisations de pasteurs. Avec l'appui de nombreuses coopérations étrangères, le Code rural a ainsi borné et aménagé en points d'eau, plusieurs milliers de kilomètres de couloirs de transhumance. Pour autant ces investissements n'ont pas mis un terme à la disparition des terres pastorales.

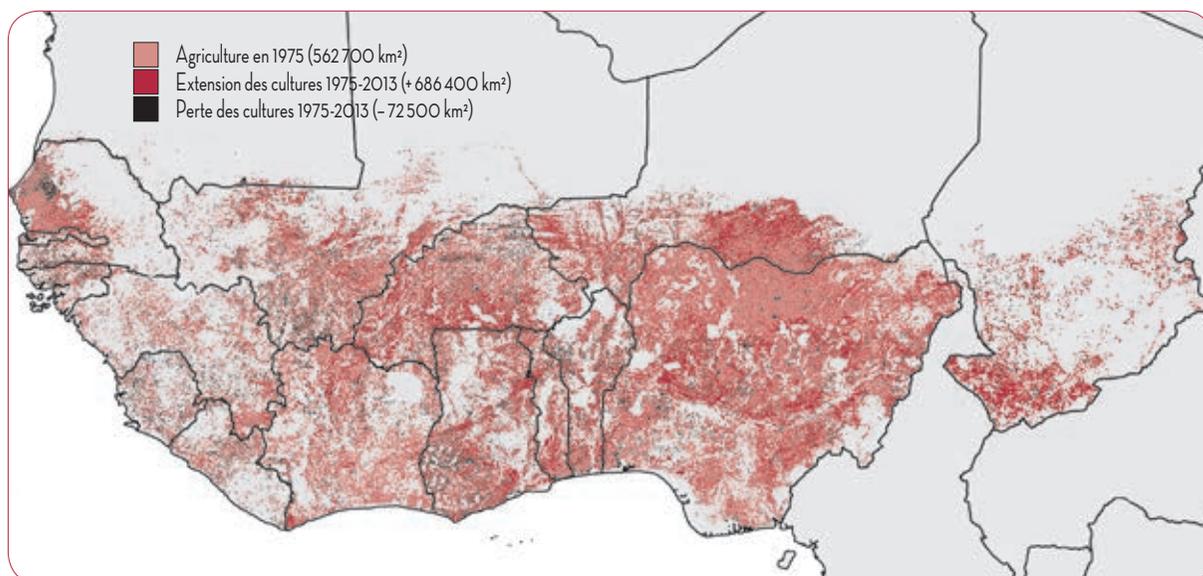
De récentes statistiques publiées par le Réseau des chambres d'agriculture du Niger et l'Association pour la redynamisation de l'élevage au Niger estiment en effet que 33 828 hectares de terres pastorales ont fait l'objet d'immatriculations foncières illégales entre 2008 et 2014. À ces pertes, il faut ajouter les 53 875 ha de ranchs clôturés en pleine zone pastorale, sous couvert du droit à la propriété accordé sur les terroirs d'attache* des pasteurs ; ou encore les 200 000 ha concédés à la société uranifère Somina dans la zone de cure salée d'Azelik, aujourd'hui désertée faute d'eau pour produire le natron ; ou enfin, les 2 751 620 ha attribués pour cause d'utilité publique à la Chinese national petroleum corporation dans la zone de Diffa.

Accaparement par des acteurs privés. Ces chiffres s'expliquent en grande partie par l'apparition au cours de la dernière décennie de nouveaux acteurs du secteur privé : industries extractives, minières, pétrolières et même productrices d'eau minérale ; propriétaires de ranchs ; promoteurs immobiliers. Ils s'accaparent de grands espaces pastoraux en zone pastorale ou autour des villes. Or, soucieuse de maintenir la paix sociale, l'action publique s'est focalisée depuis plus de vingt ans sur la problématique du grignotage des terres pastorales par les cultures familiales.

Elle n'a ainsi pas vu venir un danger bien plus grand car opérant en dehors des structures du Code rural. Il ne s'agit plus de faire face à des agriculteurs appauvris en quête de nouvelles terres mais à des concessions privées accordées par l'État à des industries extractives, sans indemnisation des droits d'usage prioritaires des pasteurs ; à des immatriculations foncières délivrées à des promoteurs immobiliers ou à des services publics par la direction des Affaires domaniales et du Cadastre, en plein milieu de terres pastorales.

Surveillance des promoteurs et poursuites judiciaires. Pour s'opposer à ces accaparements, voire annuler des ventes, les populations locales, les chefs de transhumance et les structures locales du Code rural ne sont pas restés les bras croisés. Ils ont développé depuis 2005 toutes sortes de stratégies : tours de garde pour surveiller les promoteurs s'aventurant sur des terres pastorales, interpellation des autorités territoriales, manifestations, information des mi-

« Plus de 2,5 millions d'hectares ont été attribués à une société pétrolière »



L'extension des surfaces cultivées en Afrique de l'Ouest entre 1975 et 2013

Entre 1975 et 2013, les superficies cultivées ont doublé en Afrique de l'Ouest atteignant un total de 110 millions d'hectares (plus de 22 % du territoire cartographié). Mais l'extension des cultures est loin d'être la seule menace pour les ressources pastorales (lire l'article ci-contre).

Source : Cilss, Usaid, USGS (<https://eros.usgs.gov/westafrica/land-use-land-cover-map>)

nistres du Comité national du Code rural et même de la Primature.

Mais ces mesures n'ont eu que peu d'effet, voire un impact négatif car elles ont conduit certains de leurs instigateurs en détention provisoire. A partir de 2014, l'Aren avec l'appui de Care Danemark a décidé de s'engager dans des poursuites judiciaires pour tenter de faire invalider 5 ventes. Mais la justice est lente et coûte cher : fin octobre 2017, seuls 516 hectares avaient pu être récupérés sur les 2 806 contestés.

Parallèlement, l'Aren s'est opposée administrativement à l'immatriculation de 43 nouvelles ventes : 2 500 ha sur les 2 921 ha réclamés ont ainsi vu leur immatriculation annulée. Dans les milieux informés, cette vigilance accrue de la société civile se sait, et de plus en plus de promoteurs ou de notaires déclarent se méfier des transactions douteuses sur les espaces pastoraux. Certains ont même pris l'habitude de consulter l'Aren avant tout achat par crainte d'être accusé de stellionat.

D'autres voies de recours sont testées, comme la participation des organisations de défense des droits des pasteurs aux enquêtes publiques en cas de projet d'utilité publique, aux études d'impact social et environnemental des industries extractives, ou encore aux différents audits lancés par l'État du Niger.

Tirer parti du droit international. L'Aren a expérimenté un nouveau mécanisme de défense en produisant un rapport sur l'accaparement et la pollution des terres pastorales nigériennes, pour le dernier Examen périodique universel du Niger par le Conseil des Nations unies pour les droits humains à Genève fin 2015. Quatre recommandations de l'Aren ont été retenues par les missions diplomatiques étrangères, dont une recommandation de la France qui a contribué à l'adoption en 2016 par le gouvernement nigérien de deux nouveaux textes d'application de l'Ordonnance sur le pastoralisme, l'un sur les normes applicables aux pistes de transhumance et aux couloirs de passages, l'autre fixant les conditions de ramassage, de stockage et de commercialisation de la paille.

D'autres outils existent, comme les Principes directeurs des Nations unies sur les entreprises et les droits de l'Homme, mais leur utilisation reste complexe en l'absence de lois et de mécanisme nationaux à saisir. De même, les processus institutionnels de dialogue et de suivi évaluation pour amener les compagnies privées installées au Sahel à prendre en compte leur responsabilité sociale et environnementale, à respecter les réglementations existantes et à suivre l'impact de leurs activités sur les populations pastorales, restent à inventer.

Ainsi le champ des activités permettant aux pasteurs du Niger de protéger leur espace s'est élargi ces cinq dernières années. Il ne s'agit plus seulement de concevoir et mettre en œuvre des politiques de sécurisation de l'espace pastoral mais bien de permettre aux pasteurs de jouir des droits qu'ils ont acquis. Il est d'ailleurs probable que le faible impact de ces politiques d'aménagement soit en grande partie dû au manque d'engagement observé pour apprendre aux pasteurs à utiliser les outils et mécanismes légaux déjà existants. ■

Lexique

Droits coutumiers : les droits issus de la coutume orale par opposition au droit moderne écrit.

Immatriculation foncière : procédure administrative qui permet d'inscrire et d'enregistrer une propriété sur des registres, appelés titres fonciers.

Terroir d'attache : unité territoriale déterminée et reconnue par les coutumes et/ou les textes en vigueur à l'intérieur de laquelle des pasteurs vivent pendant la majeure partie de l'année. Ils y ont un droit d'usage prioritaire, c'est-à-dire des droits d'occupation et de jouissance et de gestion des ressources naturelles.

Conflits politiques ou politisation des conflits liés au pastoralisme ?

Jean Huchon (jeanohuchon@yahoo.fr), Blasius Azuhwi et Ken Peter Otieno (azuhwibn@yahoo.com)

LA QUESTION DU PASTORALISME ne saurait faire l'impasse d'un sujet sur les conflits, qu'ils soient liés à la gestion partagée des ressources, ou à des considérations plus politiques. Le premier article revient sur les causes et les enjeux des conflits inhérents au pastoralisme et le second offre un regard critique sur les solutions apportées.

► Jean Huchon est docteur en géographie. Il travaille actuellement pour la Commission européenne sur les programmes régionaux pour la gestion des ressources naturelles en Afrique centrale.

► Blasius Azuhwi est un scientifique en production animale travaillant pour le ministère de l'Élevage au Cameroun et est également consultant.

► Ken Peter Otieno est un analyste des politiques et coordinateur régional pour Rangelands Initiative en Afrique avec RECONCILE au Kenya.

► Anna Savage a traduit le texte de Blasius Azuhwi et Ken Peter Otieno dont vous pouvez lire la version originale (anglais) sur le site d'Inter-réseaux.

Conflits liés au pastoralisme : vers un traitement uniquement politique des enjeux ?

LA GESTION DES CONFLITS est au centre des attentions lorsqu'il est question de pastoralisme. Une acceptation semble même se généraliser : les conflits seraient inhérents au pastoralisme. Au pire, il les engendrerait, au mieux, il les exacerberait. Cet article propose des clés d'analyse pour une compréhension des dynamiques à l'origine de ces conflits.

Des mécanismes traditionnels de régulation des conflits affaiblis. Des raids de bétail meurtriers ont toujours périodiquement été menés entre groupes d'éleveurs transhumants pour l'accès aux pâturages ou aux points d'eau stratégiques ; certains affrontements pouvant faire jusqu'à une centaine de morts. Bien que directement liés aux pratiques pastorales, ils sont souvent traités en termes identitaires voire instrumentalisés par quelques leaders politiques au sein de débats nationaux fortement marqués par l'éthnicité.

Le constat partagé est que les mécanismes traditionnels de régulations des conflits ne paraissent plus faire efficacement leur office, tant les relations intercommunautaires se complexifient. Jusqu'à peu, la spécialisation et l'interdépendance des systèmes de productions agricole et pastorale encourageaient les échanges, plutôt favorables aux pasteurs. En Afrique de l'Est, les communautés pastorales et agricoles voisines, ethniquement distinctes, étaient économiquement complémentaires et socialement intégrées. Au Sahel, au Burkina Faso, au Niger comme au Tchad, les pasteurs nouent encore des alliances avec les autorités traditionnelles des agriculteurs pour s'approvisionner en céréales et faciliter leurs transhumances.

Cependant, tandis que les agriculteurs ouvrent davantage de fronts de colonisation sur les espaces pastoraux et capitalisent plus dans l'élevage, les pasteurs diversifient leur économie en s'impliquant désormais dans l'agriculture. Cette intégration modifie les termes des échanges socio-économiques, constitue par endroit une contrainte majeure à la mobilité animale, et est à l'origine d'une compétition relativement inédite entre agro-pasteurs et agriculteurs.

De nouveaux types de conflits, sur lesquels les

institutions traditionnelles n'ont aucune prise, apparaissent avec plus d'acuité. Face aux crises sécuritaires, les pasteurs modifient soudainement leurs parcours vers des couloirs qu'ils connaissent peu, dans lesquels ils ne disposent pas de réseaux sociaux ou d'alliances négociées avec les communautés résidentes, multipliant les risques d'affrontements.

Ajoutés aux crises climatiques, ces changements accentuent la concentration des cheptels et la pression sur les ressources. En 2013, des tensions à la frontière entre le Tchad et la République centrafricaine (RCA) ont éclaté, sous l'effet conjugué de la descente des pasteurs tchadiens plus au Sud (suite à une mauvaise pluviométrie) et de la remontée vers le Nord des pasteurs centrafricains (cherchant à fuir la crise politique dans leur pays).

Militarisation des transhumances. Les pasteurs s'arment pour protéger leur bétail. Cette militarisation des transhumances contribue à l'escalade de la violence, ou du moins renforce le sentiment d'insécurité et l'instabilité dans des États déjà fragiles. De grands troupeaux sont désormais escortés par des professionnels, lourdement armés, équipés de technologies modernes de communication, qui font fi des codes pastoraux traditionnels et des accords établis localement, et menacent les autres éleveurs comme en RCA, au Niger, au Tchad, ou au Soudan. La récente diffusion d'armes à feu parmi

les transhumants fait craindre le trafic d'armes, la banalisation de leur location aux criminels et rebelles, et augmente encore la demande chez les pasteurs.

Poussés par l'insécurité, ils ont tendance à s'orienter vers certaines zones grises et espaces frontaliers enclavés, vastes territoires longtemps marginalisés, caractérisés par de faibles densités de population et où les États exercent un contrôle extrêmement faible. On observe ainsi un lent glissement de certains groupes pastoraux vers le Sud-Est de la RCA et jusqu'en République démocratique du Congo (RDC).

Ces régions constituent à la fois des pôles d'attraction pour les pasteurs, et des refuges cruciaux pour la faune sauvage. Ces derniers temps, d'imposants programmes de conservation environnementale y

« L'intégration agriculture-élevage génère une compétition entre agro-pasteurs et agriculteurs »

soutiennent l'aménagement d'aires protégées. Les investissements réalisés permettent d'établir des sortes d'enclaves de sécurité. Ils négligent toutefois souvent d'inclure de grands espaces dédiés au pastoralisme.

Dès lors, aux côtés des populations locales qui s'en rapprochent, figurent des éleveurs transhumants qui pénètrent régulièrement ces aires et font pression sur les ressources, selon les professionnels de la conservation. Non seulement ils y entrent en compétition avec la faune sauvage pour l'accès au fourrage et à l'eau, mais ils peuvent participer au braconnage d'espèces en danger d'extinction. Ils accentuent ainsi le sentiment de non-droit : les pasteurs armés sont difficiles à distinguer des braconniers, et leurs interactions présumées avec les groupes rebelles les désignent comme protagonistes actifs des conflits. De là à associer transhumance et insécurité, il n'y a qu'un pas...

Face à ces nouvelles problématiques, plusieurs enjeux émergent. Il s'agit d'abord de questionner la vitalité des mécanismes de résilience propres à l'élevage pastoral

et à l'évolution des pratiques (en matière de compositions, dispersions, logiques de mobilités des troupeaux, etc.), afin d'éclairer des décisions spécifiques à chaque situation. Il convient également d'analyser l'adaptabilité des institutions traditionnelles, qui (compte-tenu de la pression démographique et du rythme de renouvellement générationnel des populations de pasteurs) doivent pouvoir répondre aux aspirations des nouvelles générations d'éleveurs, en termes de gouvernance, de services et de représentativité, pour retrouver une légitimité fondée sur de nouvelles compétences et sur leur capacité à dialoguer avec les administrations. Au niveau national, une vigilance s'impose vis-à-vis de l'instrumentalisation des tensions, pour prétendre à un développement inclusif. Enfin, il est du ressort des États, des organisations régionales et internationales, de définir des politiques territoriales multisectorielles à l'échelle des parcours. Les choix politiques à venir auront d'importantes répercussions sur la mobilité, l'intégration et la sécurité régionales (y compris alimentaire) pour les prochaines années. ■

Conflits liés au pastoralisme : quelles solutions ?

PLUSIEURS SOLUTIONS sont mises en œuvre à différentes échelles pour prévenir et gérer les conflits liés au pastoralisme. Cet article les passe en revue et interroge leur pertinence et leur effectivité.

Le (faible ?) pouvoir des lois et des institutions. Au niveau régional, les initiatives pour prévenir et gérer les conflits passent essentiellement par des mesures visant à protéger la mobilité transfrontalière des éleveurs. En 1998, la Conférence des Chefs d'États de la Cedeao établit ainsi les modalités de la transhumance et introduit un Certificat international de transhumance. Les autres structures régionales comme le Cilss ou l'Uemoa ont, elles aussi, élaboré des politiques promouvant la transhumance transfrontalière. La Commission du Bassin du Lac Tchad soutient le libre accès aux ressources naturelles communes en autorisant la mobilité des pasteurs dans le Bassin du lac Tchad à condition que leurs animaux soient vaccinés et qu'ils payent les taxes locales et nationales. Ces différents outils visent à protéger les droits d'accès, de passage et d'utilisation des ressources des pasteurs.

Malgré ces différentes mesures, des difficultés sont régulièrement constatées, notamment en 2003 lorsque le Bénin a fermé ses frontières aux transhumants du Niger et du Burkina Faso. À cela s'ajoute le défi de l'harmonisation des textes sur la transhumance, à l'échelle nationale et régionale. De plus, obtenir le Certificat international de transhumance est administrativement complexe, les gardes-frontières harcèlent les pasteurs en leur extorquant de l'argent ou en distribuant des amendes illégales. Les pays hôtes ferment les couloirs de passage du bétail et les dates de transhumance sont fixées sans

que les communautés pastorales ne soient suffisamment consultées.

Au niveau national, les États ont établi un cadre juridique (Code pastoral ou rural) reconnaissant le pastoralisme comme une forme viable et durable d'exploitation des terres. Ces cadres nationaux ont établi des lois de gestion des terres pastorales et des ressources naturelles, dont la mise en œuvre a contribué à réduire les conflits entre communautés pastorales et agricoles.

Ces cadres s'accompagnent en général d'institutions qui réglementent les conflits. Celles-ci sont instaurées par les codes pastoraux ou par certains décrets régulant l'utilisation des terres agricoles. L'application des codes pastoraux au Sahel en est encore à son début car elle manque de financements. Au Niger, seuls 20 % des Commissions Foncières évoquées dans le Code rural sont mises en place. Du fait d'un faible soutien financier des États, les bureaux et équipements de base pour le fonctionnement de ces commissions manquent, de même que mener des activités (campagnes de sensibilisation, visites sur le terrain, etc.) est complexe. La forte influence des dirigeants traditionnels qui président ces commissions ainsi que les processus de règlement de conflits, ont été décriés.

Au-delà du cas du Niger, de nombreuses ONG et coopérations au développement facilitent l'émergence des plateformes d'échanges intracommunautaires qui participent fortement à réduire les conflits. Malheureusement ces résultats restent circonscrits aux zones de mise en œuvre du projet. Les gouvernements sahéliens semblent avoir été peu impliqués dans l'ensemble du processus, ce qui interroge la durabilité de ces efforts. ➔

☞ Promouvoir des échanges intracommunautaires.

Pasteurs et agriculteurs se sont engagés dans des négociations continues afin d'assurer un accès sécurisé aux ressources pastorales. Dans la plupart des pays sahéliens, la communauté internationale a soutenu des projets visant à promouvoir le dialogue entre leurs deux communautés. Le programme PASEL, financé par la Coopération suisse, a par exemple facilité la création d'une communication constructive grâce à l'émergence de plateformes de discussion à l'échelle locale. Les échanges dans le cadre de cette plateforme ont permis de délimiter des couloirs de transhumance et des zones d'activités pastorales. Le projet a également réhabilité environ 3 000 km de couloirs de transhumance et mis en place des processus de suivi pour en garantir la durabilité. Les conflits ont quasiment disparu dans les régions couvertes.

Grâce à l'implication des coopérations bilatérales et multilatérales, ce sont plusieurs milliers de kilomètres de piste de transhumance qui ont été délimités dans toute la région. Par ailleurs, de vastes étendues de terres ont été cartographiées en tant que zones pastorales et de pâturages, dans lesquelles les pasteurs ont un accès prioritaire aux ressources naturelles et où des comités de surveillance locaux veillent à leur fonctionnalité. Pasteurs et agriculteurs ont reconnu l'utilité de ces couloirs et cartes comme un symbole de paix.

Ces outils ont toutefois été perturbés par les agriculteurs qui intensifient leurs cultures et qui, du fait de l'absence de sanctions légales, retirent les panneaux délimitant ces couloirs. Cette délimitation est faite principalement par des projets financés par des donateurs, ne permettant aucune protection légale. La légalité n'est assurée que par un acte administratif spécifiant que la délimitation des couloirs ou des zones de pâturage est exclusivement réservée à l'utilisation pastorale.

Les unités pastorales sont une autre forme d'initiatives développées localement afin de limiter les conflits (voir p. 15-16). Ce sont des villages situés autour d'un point d'eau, où les résidents partagent le même espace pour leurs activités pastorales et agricoles. Ce système a été expérimenté au Sénégal, au Mali et au Bénin. Le point fort de ce système est la nature participative du processus d'élaboration des plans de gestion. On constate toutefois, souvent, un manque d'intérêt des résidents à suivre ces plans de gestion une fois que les points d'eau sont mis en place.

De même, ces unités pastorales sont principalement instaurées grâce à des projets financés par des donateurs, ce qui ne leur garantit pas un véritable soutien légal et administratif.

Des approches de gestion participative en zones protégées.

Les approches participatives sont de plus en plus installées pour la gestion des zones protégées en associant les communautés avoisinantes, principalement des pasteurs. Par exemple, le parc régional du W (qui s'étend sur le Niger, le Bénin et le Burkina Faso) est une zone importante de passage des transhumants venant des parties sèches et semi-arides au Nord du Niger et du Burkina Faso. Le projet ECO-PAS y a créé une stratégie assurant la conservation et portant une plus grande attention aux activités en périphérie du parc par la gestion de la zone tampon. Les sources de revenus des communautés voisines se sont diversifiées grâce au développement des activités et des infrastructures touristiques ainsi qu'au financement de leurs micro-projets. Cela a réduit de manière importante les conflits entre les responsables du parc et les pasteurs.

Mais des succès variables ont été constatés dans les projets de gestion participative des ressources naturelles dans les zones de conservation. À la différence de l'Afrique australe où des résultats positifs ont été enregistrés en ce qui concerne les bienfaits économiques de ces projets pour les pasteurs et la population, l'Afrique de l'Est, de l'Ouest et centrale ont connu peu de résultats. Cela tient à la nouveauté du concept dans ces régions, où le modèle de « conservation forteresse » est profondément ancré.

Reconnaissance légale. Un certain niveau d'antagonisme pourrait être considéré comme « endémique » à la cohabitation des utilisateurs des voies sahéliennes, mais il faut poursuivre la quête de moyens innovants pour minimiser les conflits. Les initiatives mentionnées dans cet article ont contribué à la réduction de la fréquence et de l'intensité de ces derniers. Les défis à relever restent leur mise en œuvre réelle, et pallier au manque de soutien et de reconnaissance légale. Des efforts considérables sont nécessaires pour rendre ces solutions plus inclusives et participatives. L'apprentissage, l'échange, la négociation et la collaboration seront autant d'aspects essentiels pour pouvoir avancer. ■



Certificat international de transhumance de la Cedeao : ce document réaffirme la volonté des 15 États ouest-africains de garantir la mobilité des cheptels et de diminuer les problèmes liés à la transhumance.

Source: IIED 2010

Les unités pastorales : gérer les ressources à l'échelle de la communauté

Atoumane Mamadou Kane (kane_atoumane@yahoo.fr)

FACE À LA CONCURRENCE des agriculteurs et des pasteurs pour les ressources sur un même espace, les unités pastorales ont été envisagées comme une stratégie communautaire de gestion de ces ressources pastorales.

► Atoumane Mamadou Kane est chef de projet au sein d'Agronomes et Vétérinaires sans frontières (AVSF). Il est basé à Matam et travaille depuis 1980 sur les problématiques de gestion locale des ressources naturelles.

► Vous pouvez également lire l'article sur les solutions aux conflits du pastoralisme p. 13-14.

L'ÉLEVAGE MOBILE est le mieux adapté aux conditions écologiques des zones arides et semi-arides au Sénégal, en particulier dans la zone sylvopastorale du Ferlo. Il fait toutefois face à de nombreuses contraintes. Les ressources naturelles se dégradent du fait de la baisse de la pluviométrie, du surpâturage autour des points d'eaux, des coupes et des feux. L'espace pastoral se réduit au profit de l'agriculture. Des conflits parfois sanglants éclatent entre autochtones et transhumants.

Des unités pastorales pour gérer les ressources locales. Face à ces contraintes, l'État avec l'appui de ses partenaires, encourage la mise en place d'outils de gestion concertée des ressources sylvopastorales. Dans la région du Ferlo, cette démarche privilégie la mise en place d'unités pastorales (UP).

Le concept d'UP a été développé au Sénégal dans les années 1970-1980 dans le cadre de divers projets. À partir de 1993, une deuxième génération de projets, née dans un contexte de renforcement de la décentralisation, a davantage mis l'accent sur la responsabilisation, la formation des populations et l'implication des collectivités locales.

Élaborer des cartes à dire d'acteurs. L'UP peut être définie comme un espace géographique où vivent des populations appartenant au même terroir, ayant des intérêts communs, exploitant les mêmes parcours, les mêmes zones agricoles et utilisant les mêmes points d'eau. Ces populations optent librement de s'unir, avec pour ambition d'assurer leur mieux-être social et économique.

Le processus de mise en place d'une UP se déroule en plusieurs étapes. Il est encadré par les autorités locales, les services techniques (élevage, Eaux et Forêts, hydraulique, etc.), la structure d'appui au développement et les leaders communautaires.

D'abord, des réunions d'information et de sensibilisation sont organisées par les partenaires et les services techniques, sous l'égide de la commune dans les villages et campements. Des cartes à dire d'acteurs sur l'occupation des sols, l'orientation des pistes de bétail et les aires de pâturage sont élaborées avec les populations et l'appui des services techniques. Des documents de caractérisation permettent ensuite de délimiter la zone d'emprise de l'UP, de la cartographier voire de recenser les expériences de gestion des ressources.

Dans un deuxième temps, des séances de concertations regroupant l'ensemble des acteurs locaux sont organisées pour élaborer un plan de gestion intégrant

les intérêts des différentes parties prenantes à l'exploitation du terroir.

Ce plan de gestion est fondamental car il contient des dispositifs définis par les populations elles-mêmes et spécifiques à chaque UP : modalités d'utilisation de l'espace selon les activités (zones de cultures ou de parcours, couloirs de passage des animaux, etc.) et les modalités d'exploitation des zones de parcours. Il comporte aussi des dispositions communes à toutes les UP : gestion des points d'eau, accueil et installation des transhumants, conditions, protection et amélioration d'utilisation des parcours.

Les transhumants sont informés sur les dispositions prises dans chaque UP par les membres de la commission d'accueil et d'installation des transhumants. Ces derniers vont à la rencontre des transhumants dès qu'ils entrent dans le périmètre de l'UP afin de leur expliquer les dispositions retenues et validées par la commune et le sous-préfet.

Approbation par la collectivité locale et le sous-préfet. Le plan de gestion élaboré est ensuite validé par le comité de gestion de l'UP, puis adopté par l'assemblée générale (AG) de l'UP qui regroupe les délégués paritaires de tous les villages. La collectivité locale (généralement la commune) délibère et doit approuver ce plan avant de le soumettre à l'autorité administrative (le sous-préfet), garant de la conformité administrative et juridique des règles édictées.

L'approbation du sous-préfet se matérialise par un arrêté de création de l'UP qui est fondamental pour sa légitimité. Ceci vise aussi à définir le cadre juridique de l'UP sous forme de convention locale, de faciliter son accès aux services des institutions financières et de favoriser l'appui de partenaires au développement.

La mise en œuvre des activités prévues dans le plan de gestion est pilotée par le comité de gestion de l'UP, qui est mis en place par l'AG. Un plan d'action et un chronogramme des activités sont définis par l'assemblée des délégués. Ce plan est vulgarisé à travers les radios communautaires et des réunions de villages et/ou de secteur. Des renforcements de capacité (formations en vie associative, en gestion et amélioration des pâturages, etc.) sont dispensés pour en faciliter la mise en œuvre.

Les partenaires techniques coordonnent les activités d'appui conseil en faveur de l'UP (présence d'un animateur projet), apportent un appui ponctuel (matériels de lutte contre les feux de brousse par exemple) et participent à l'évaluation annuelle du plan de gestion réalisé par le comité de gestion

Séance de cartographie participative de parcours saisonnier des troupeaux dans une unité pastorale de la région de Matam (Sénégal).



de l'UP sous la supervision du conseil municipal.

Ce dispositif est complété par un code local qui est une innovation majeure dans l'organisation et l'animation des UP. Celui-ci définit des règles d'accès et d'exploitation des ressources en s'appuyant autant que possible sur la réglementation nationale (code forestier, loi foncière, etc.), tout en y ajoutant une touche locale inhérente aux réalités et à la volonté consensuelle.

Il existe aujourd'hui 118 unités pastorales dans la zone du Ferlo. Leur forme actuelle est préconisée par le Projet régional d'appui au pastoralisme au Sahel qui intervient au Mali, en Mauritanie, au Niger, au Tchad, et au Burkina Faso. Au niveau du Sénégal, plusieurs programmes de l'État ont aussi recours aux UP.

Réduction des conflits. En ce qui concerne la réduction des conflits, ce dispositif a eu un effet louable dans la zone de contact entre le front agricole Nord du bassin arachidier et la zone sylvopastorale. On observe une consolidation des droits des éleveurs sur les aires pastorales ainsi qu'une rationalisation de l'exploitation des ressources avec une stratégie de maîtrise de l'installation des transhumants dans les lieux d'accueil. Des actions concrètes de lutte contre la dégradation des ressources (mise en défens, lutte contre les feux de brousse, reboisement, maîtrise des eaux souterraines et de surface, etc.) sont également observées.

Les UP ont aussi vocation à améliorer les implantations de campements et d'habitations des transhumants. Les comités d'accueil veillent à ce que leur installation se fasse dans les meilleures conditions. Ils peuvent faire appel aux services techniques et aux autorités locales et administratives pour faire respecter les dispositions du plan de gestion.

Les sociétés pastorales étant le plus souvent individualistes, la mise en place des UP permet une meilleure cohésion sociale dans certaines zones.

Un risque de surconcentration d'animaux. L'expérience d'AVSF et l'évaluation de différents programmes ont toutefois soulevé certains risques opérationnels intéressants à relever.

Les UP peuvent parfois engendrer une surcharge sur les ressources naturelles et des concentrations excessives en animaux. En effet, la création d'UP isolée est souvent associée à la disponibilité de ressources pastorales (pâturages, ouvrages et équipements hydrauliques : forages, puits) qui attirent les transhumants de toute la zone provoquant une surconcentration. La création progressive d'UP aux alentours des UP précédentes permet d'éviter ce phénomène.

Les UP doivent également évoluer vers une meilleure articulation avec une organisation faïtière forte pour faciliter la concertation, et une complémentarité entre les zones de départ, de transit et d'accueil ; le tout dans un esprit de consensus pour une gestion durable et un accès équitable aux ressources pastorales. En effet, des UP ont eu des difficultés à faire respecter les plans de gestion sans l'intervention de l'autorité. De plus, des conflits récurrents sont constatés. Ils font appel aux capacités de négociation et de plaidoyer des leaders pour un règlement amiable suite au non respect des dispositions réglementaires arrêtées (zones de pâturage, couloirs de passage, accès aux points d'eau, etc.).

Enfin, un des objectifs est de faire reconnaître les UP comme forme de mise en valeur d'un terroir par le Code pastoral en cours d'élaboration par les autorités. Bien qu'étant une création de la commune (qui cède aux UP une partie de ses compétences, notamment la gestion des ressources naturelles), cette reconnaissance légale leur donnerait plus d'autorité pour la mise en œuvre et le suivi des outils de planification et de gestion ; cela en ferait certainement un interlocuteur plus légitime pour la défense des intérêts des acteurs de l'élevage pastoral. ■

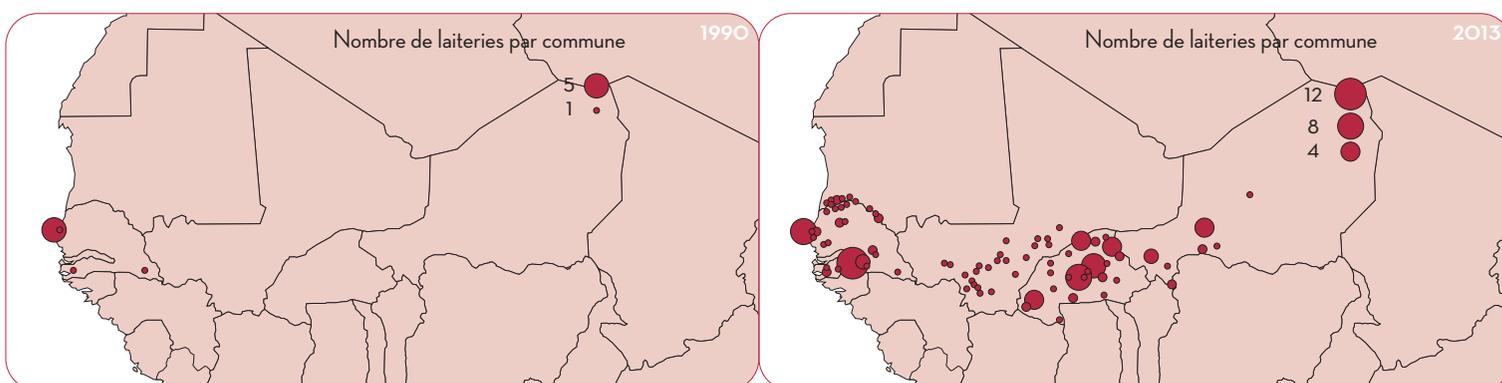
Laiteries artisanales et industrielles en Afrique de l'Ouest

La multiplication des minilaiteries au Sahel

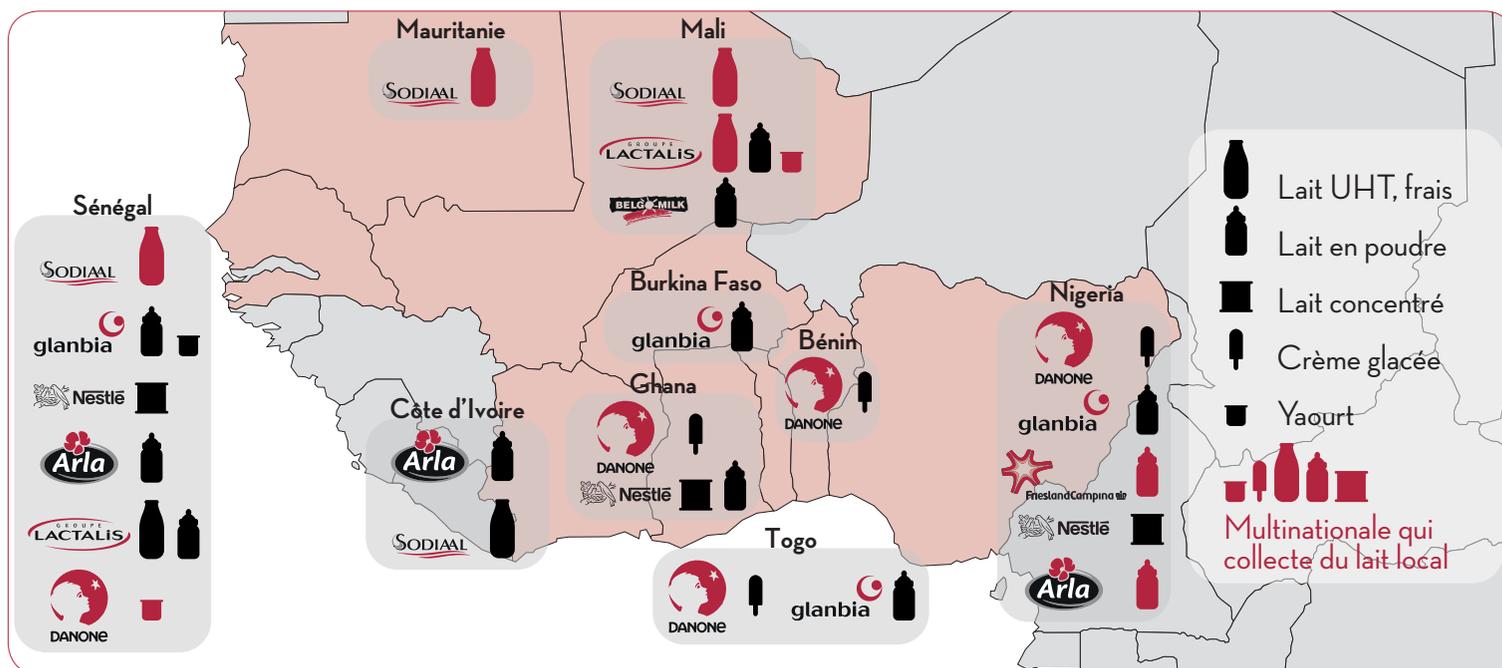
Source : Corniaux C., Duteurtre G., Broutin C. (Coord.), 2014 : Filières laitières et développement de l'élevage en Afrique de l'Ouest — Lessor des minilaiteries. Karthala, 252 p.

Depuis les années 1990, les minilaiteries se sont multipliées dans les pays sahéliens. Souvent de petite taille (avec une production inférieure à 100 litres/jour), elles s'approvisionnent en priorité auprès des éleveurs dans un rayon de quelques dizaines de kilomètres. Il existe aujourd'hui plusieurs centaines de minilaiteries au Sahel, mais les volumes collectés demeurent modestes (1 à 2 % de la production laitière régionale). Elles col-

lectent généralement 50 à 250 l/j. Ces minilaiteries ont été développées par des éleveurs mais aussi parfois par des particuliers ou des ONG. Certaines ne s'approvisionnent qu'en lait local mais la plupart utilisent du lait en poudre en saison sèche. Elles fabriquent parfois des produits laitiers, souvent du lait frais ou caillé (les yaourts), voire du beurre ou du fromage, mais également des produits typiques comme le féné ou le thiacri.



Les multinationales laitières européennes en Afrique de l'Ouest



Source : Corniaux C. et al. L'intérêt renouvelé des multinationales laitières européennes pour le marché ouest-africain : une collecte industrielle enfin possible? Journées 3R. Paris, 2016. <http://www.journees3r.fr/spip.php?article4304>

Les multinationales laitières européennes ont accéléré leur implantation en Afrique de l'Ouest depuis les années 2010. Ce marché en forte croissance est en effet très prometteur. Si elles s'approvisionnent majoritairement en poudre de lait, certaines d'entre elles (représentées ici en rouge) collectent du lait local depuis quelques années, et ce pour plusieurs raisons :

volonté d'entretenir l'image ou la responsabilité sociale des entreprises, effets liés à la fin des quotas laitiers en Europe, diversification de marchés et de sources d'approvisionnement, ou encore volatilité du prix mondial de la poudre de lait. Les consommateurs sont ceux des marchés urbains et parfois de certains marchés de niche (comme pour le fromage blanc ou pour la crème).

Lait local ou lait en poudre ?

Christian Corniaux (christian.corniaux@cirad.fr)

LA FORTE HAUSSE DE LA DEMANDE en produits laitiers en Afrique de l'Ouest a conduit à des importations croissantes de lait en poudre. Les initiatives visant à accroître la collecte de lait local se développent mais restent limitées. Plusieurs options peuvent toutefois être poursuivies pour soutenir les filières locales.

► Christian Corniaux est chercheur au CIRAD. Il travaille sur les filières laitières en Afrique de l'Ouest depuis une vingtaine d'années.

► Cet article se fonde notamment sur les documents suivants dont nous vous recommandons la lecture :

– Corniaux C., Duteurtre G., Broutin C. (Coord.), 2014 : Filières laitières et développement de l'élevage en Afrique de l'Ouest – L'essor des minilaiteries. Karthala, 252 p.

– Corniaux C., Duteurtre G., Gamarath L., Aubague S., Ferrari S., Fall A., 2016. L'intérêt renouvelé des multinationales laitières européennes pour le marché ouest-africain : une collecte industrielle enfin possible ? Journées 3R. Paris, dec. 2016. <http://www.journees3r.fr/spip.php?article4304>

DANS UN CONTEXTE de forte hausse de la demande ouest-africaine en produits laitiers, quels sont les enjeux pour la région ? Quelle sera la place de la production locale dans ces marchés laitiers en mutation ?

Une demande en constante hausse. La forte croissance démographique est un facteur majeur des évolutions constatées en Afrique de l'Ouest. En 2030, la population devrait atteindre 450 millions d'individus dont plus de la moitié vivra en zone urbaine dès 2020.

En dépit de quelques changements dans les habitudes alimentaires, notamment en ville, la consommation par personne de produits laitiers est relativement stable depuis des décennies ; de 15 à 25 kg/an/capita en « équivalents lait » dans les pays côtiers et de 30 à 60 kg dans les pays sahéliens.

Cette stabilité combinée à la croissance démographique induit une importante augmentation de la demande en produits laitiers (cf. graphique). L'enjeu majeur est de couvrir cette demande avec des produits laitiers bon marché, accessibles aux consommateurs à faible pouvoir d'achat.

Lait local ou importation de poudre de lait ? Pour couvrir cette demande en hausse, la production locale de lait a fortement progressé au cours des dernières décennies, en s'appuyant d'abord sur l'augmentation du nombre d'animaux traits, en particulier des bovins. En effet, la hausse du nombre de bovins est à mettre en corollaire avec l'augmentation de la population rurale, notamment dans les zones agro-pastorales.

Cette production de lait se fonde sur des systèmes extensifs pastoraux. Elle est donc atomisée, saisonnée, éloignée des centres de consommation et généralement dépourvue d'infrastructures de collecte.

En outre, la hausse du nombre d'animaux se heurte à un sérieux problème de limitation des espaces pastoraux (remontée de l'agriculture, urbanisation — voir page 10-11). Il est donc illusoire d'imaginer que ces systèmes pourront couvrir la hausse à venir de la demande en produits laitiers. Des fermes laitières ont certes vu le jour mais leur impact sur la collecte locale reste faible, leur nombre est très limité et l'investissement lourd et risqué.

De 1960 à 2015, la consommation de produits laitiers, à l'instar de la population, a augmenté de 4,7 fois alors que la production n'a été multipliée que par 4,1. Dès lors, la part de la poudre de lait augmente sur le marché laitier ouest-africain. C'est notamment le cas dans les pays côtiers et dans les grandes villes — les marchés les plus prometteurs — où le taux de couver-

ture par le lait en poudre est de l'ordre de 90 à 95 %.

Face à cette tendance, un des enjeux est de collecter plus de lait local. Sans viser l'autosuffisance, il s'agit de couvrir une plus grande part des besoins régionaux et de sauvegarder les activités d'élevage en milieu rural (et donc d'éviter l'émigration vers les villes ou à l'étranger).

Ce défi est en partie relevé par la multiplication des minilaiteries dans les pays sahéliens et le regain d'intérêt des grandes laiteries pour le lait local (voir cartes page suivante). Mais s'il existe aujourd'hui plusieurs centaines de minilaiteries, les volumes collectés demeurent ponctuels et modestes (1 à 2 % de la production laitière). Quant aux grandes laiteries, elles utilisent principalement du lait en poudre importé, surtout en saison sèche quand le lait local fait défaut ou est trop cher à collecter.

Couvrir la demande des populations à bas revenus... En 1995, dans un document de synthèse sur la consommation urbaine des produits laitiers en Afrique subsaharienne, R. Metzger écrivait : « *Le consommateur désireux de se procurer un produit laitier quelconque effectuera l'acte d'achat non pas en fonction de ses besoins — personnels ou familiaux — mais en fonction de l'argent dont il dispose ; ainsi, le consommateur ne va pas acheter un kilo de poudre de lait mais achètera de la poudre de lait pour 750 FCFA. Si le prix vient à doubler, il achètera toujours pour 750 FCFA mais s'en procurera 0,5 kg. Ce comportement explique le succès des conditionnements en petites doses* ».

Ce constat est toujours vrai en 2017. Il faut noter que le succès des micro-dosettes de lait en poudre correspond également à l'évolution des habitudes alimentaires. Ce comportement n'est pas sans affecter le budget familial. Le prix d'une dosette de 22,5 g de lait en poudre est en effet 30 à 50 % plus cher au litre de lait reconstitué qu'un kilo de lait en poudre acheté en vrac chez le commerçant (en général par sacs de 10 ou 25 kilos).

En adaptant la quantité vendue au budget des plus pauvres, les commerçants peuvent ainsi toucher l'ensemble de la population. Ceci est vrai pour les micro-dosettes de poudre de lait mais aussi pour le lait local, en particulier en brousse pendant l'hivernage, période durant laquelle le lait est abondant et bon marché.

Le problème du coût trouve enfin une autre solution depuis les années 2010. Pour le marché urbain, on voit se développer les ventes de *fat filled*, de la poudre de lait dégraissée à laquelle on ajoute ensuite des ma-

tières grasses végétales (huile de palme). Moins chère que la poudre de lait entier, cette matière première tend à gagner de plus en plus de parts de marchés, au détriment de la poudre de lait entier. Les statistiques sont peu fiables mais on estime que 50 % de la poudre de lait importée aujourd'hui est *fat filled*. Du fait de son accessibilité, elle est très populaire auprès des plus pauvres, autrement dit pour le marché de masse.

... sans entraver le développement des filières laitières locales. Cette place grandissante de *fat filled* sur les marchés ouest-africains est-elle inquiétante pour la collecte de lait local ? Il est probable que le commerce de lait en poudre augmente en volume et en pourcentage de la quantité consommée en Afrique de l'Ouest dans les prochaines décennies. La suppression des quotas en Europe est un événement conjoncturel qui ne fait qu'amplifier une tendance lourde selon laquelle l'importation de lait en poudre est devenue structurelle et l'implantation *in situ* de multinationales, stratégique.

Cette augmentation concerne en particulier la poudre de lait ré-engraissée dont le prix est largement inférieur au lait local. Le niveau très faible de la taxation (5 % pour le Tarif économique commun) de la poudre de lait au niveau de la Cedeao encourage ces importations. La perspective de la signature de l'accord de partenariat économique (taxation à 0 %) va dans le même sens. Cependant, il serait faux de penser qu'une plus forte taxation du lait en poudre engendrerait une hausse systématique de la production.

Taxer le lait en poudre, une fausse bonne idée ?

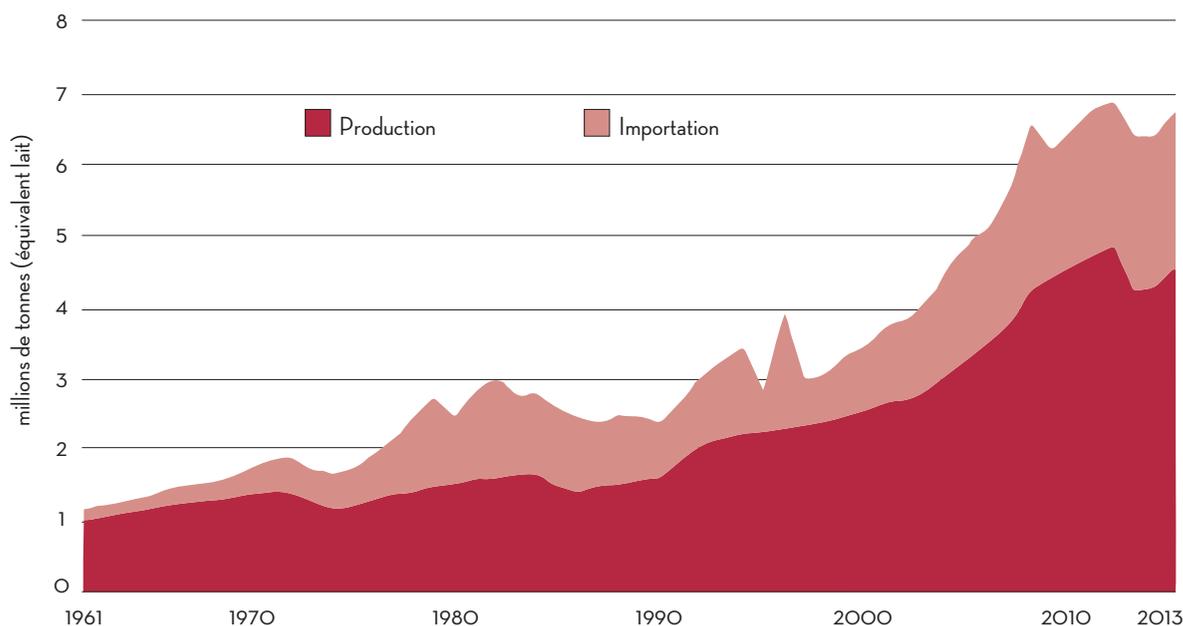
De nombreuses voix s'élèvent pour dénoncer l'impact négatif de la faible taxation du lait en poudre sur le développement de la filière locale. Une plus forte taxation du lait en poudre engendrerait-elle

une hausse sensible de la production en Afrique de l'Ouest ? De multiples précédents incitent à la prudence. La dévaluation du FCFA en 1994, la hausse des cours du lait en poudre en 2007-2008 puis au cours des années 2010, rendant à priori le lait local plus compétitif, n'ont en rien poussé les éleveurs à produire plus de lait.

Le risque d'une taxation plus élevée est une importante baisse de la consommation de lait par les populations urbaines, pour des produits laitiers devenus trop chers. Il serait sans doute plus constructif et efficace de promouvoir la collecte locale en jouant sur sa fiscalité, par exemple en détaxant les produits locaux (exonération de TVA).

Par ailleurs, une hausse des importations ne fragilise pas systématiquement la filière de production et de commercialisation du lait local. La concurrence entre produits importés et locaux dépend en particulier de la substituabilité entre lait local et en poudre. Sur le marché, la poudre de lait et les produits à base de lait local sont souvent consommés pour des usages différents. De plus, sur le marché de la matière première laitière industrielle, l'utilisation par les laiteries du lait en poudre et local relève de stratégies complémentaires.

Enfin, les choix politiques et les stratégies des laiteries influent sur la compétitivité du lait local, ce qui laisse ouvertes de nombreuses options pour soutenir la filière locale, malgré la dépendance au lait en poudre. À titre d'exemple, l'État peut financer les formations, l'accès au crédit ou encore l'appui à la mise en place d'infrastructures (forages, aires de pâturages, électricité, bâtiments pour les minilaiteries). Les laiteries peuvent fournir des services, en particulier en bonifiant l'accès aux aliments pour les vaches laitières en saison sèche. ■



Évolution de la consommation, de la production et des importations de lait en Afrique de l'Ouest

Source : Faostat 2017

Pas de lait local sans industries locales

Nancy Abeiderrahman (njabeid@gmail.com)

EXISTE-T-IL UN MODÈLE de transformation et de collecte du lait dominant en l'Afrique de l'Ouest et du Sahel ? Comment se positionnent les minilaiteries face aux multinationales ? Sont-ce des réponses suffisantes face à la demande croissante ? Cet entretien revient notamment sur l'expérience de l'entreprise Tiviski, en Mauritanie.

► Nancy Abeiderrahman est ingénieure, d'origine britannique, devenue mauritanienne par mariage en 1969. Elle a lancé l'entreprise privée Tiviski en 1989 afin d'acheter et de commercialiser le lait des éleveurs (en premier lieu du lait pasteurisé de chamelle).

► Pour en savoir plus : « Du lait dans le désert – Pourquoi pas ? », de Nancy Jones Abeiderrahmane, 2014

► Site internet de Tiviski : www.tiviski.com

GRAIN DE SEL : *Quels sont les différents modèles de transformation du lait en Afrique de l'Ouest ?*

NANCY ABEIDERRAHMANE : La région est vaste mais dans l'ensemble le lait des vaches locales est soit autoconsommé par les familles d'éleveurs ou leurs voisins, soit vendu cru en l'état, soit vendu après une transformation artisanale par des minilaiteries ou coopératives, souvent en incorporant de la poudre, soit enfin livré à des unités industrielles de taille moyenne.

Les grandes unités industrielles multinationales n'utilisent pratiquement que la poudre importée, malgré quelques tentatives de collecte, comme Nestlé au Sénégal dans les années 80 ou Friesland Campina au Nigéria.

GDS : *Entre les minilaiteries et les grandes multinationales laitières, il existe donc des entreprises nationales de transformation du lait ?*

NA : Oui, une timide industrie laitière a été lancée par quelques entrepreneurs locaux après l'échec de tentatives d'industries laitières étatiques suite aux indépendances, utilisant principalement la poudre importée mais s'approvisionnant aussi en lait cru local.

Il faut mettre en rapport la production de ces usines, limitée à quelques dizaines de milliers de litres par jour, avec celle des usines européennes traitant des centaines de milliers, voire des millions de litres par jour.

Dans toute la Cedeao, il y a moins d'une vingtaine de ces moyennes industries. Certaines, comme *Kirène* ou *Eurolait*, sont relativement grandes et ne collectent que symboliquement. D'autres, plus petites, réceptionnent quelques milliers de litres de lait cru par jour, en y ajoutant souvent du lait reconstitué pour atteindre un volume rentable. Certaines élaborent avec la poudre importée des produits fermentés traditionnels, comme *Jaboot* au Sénégal.

GDS : *Quel modèle de transformation du lait domine dans la région ?*

NA : En termes de quantité transformée et vendue, le modèle dominant est l'industrie à base de poudre, voire le simple ré-ensachage de poudre importée. En nombre d'acteurs c'est sans doute la transformation artisanale qui prévaut.

Mais la situation est très différente selon les pays. Les pays côtiers plus urbanisés comme le Nigéria et le Sénégal attirent des multinationales qui y écoulent les excédents européens de poudre, tandis que les pays enclavés comme le Niger ou le Burkina Faso consomment davantage de lait local.

Le cas de la Mauritanie est assez particulier, dans la mesure où plusieurs industries moyennes ont emboîté le pas de Tiviski, réceptionnant quotidiennement quelques dizaines de milliers de litres de lait pastoral local.

GDS : *Quelle part de la demande nationale est couverte par chacun de ces acteurs ?*

NA : Les statistiques étant souvent fictives ou inexistantes, le Cirad a tenté d'élucider cette question. Le lait importé couvrirait 38 % de la demande nationale, le lait cru local transformé dans des industries nationales en représenterait une part insignifiante et le lait vendu par les minilaiteries et coopératives avoisinerait 2 ou 3 % de cette demande. Le lait autoconsommé ou vendu directement par les producteurs représenterait 60 % de la consommation nationale.

La réalité sur le terrain est complexe et différente selon les pays. Si on considère seulement le lait frais local, plus de 90 % serait commercialisé cru (frais ou fermenté) dans le secteur traditionnel et informel, étant donné le manque d'électricité, de routes et d'eau propre.

GDS : *Pourquoi les grandes laiteries industrielles ne s'approvisionnent-elles pas plus auprès des éleveurs nationaux ?*

NA : Depuis des décennies, certains acteurs (ONG, ONU), idéologiquement hostiles au « secteur privé », ont déployé de grands efforts pour empêcher les éleveurs de fournir du lait aux industries. Inspiré par le succès des coopératives en Europe, le souhait (louable) de maîtriser toute la filière et vendre directement aux consommateurs a conduit à la prolifération de coopératives et de minilaiteries, souvent non rentables sans soutiens extérieurs, voire n'ayant pour objet que de capter ces soutiens. En réalité, la valeur ajoutée est réduite au minimum et les éleveurs trouvent un intérêt comparatif à se présenter comme pauvres et assistés malgré leur capital considérable.

Les éleveurs ont une idée non réaliste du prix du lait, renforcée par des consommateurs urbains prêts à payer 1 euro le litre de lait cru, voire plus. Tout cela a freiné le développement d'une industrie locale car les usines ont des difficultés à acheter le lait local en restant rentables. Aucune étude ne semble évoquer le coût de revient réel du lait pastoral ou l'avantage pour les éleveurs de livrer davantage de lait à une usine plutôt que d'en vendre un peu sur le bord de la route.

Les vrais marchés sont dans les villes. Pour les atteindre il faut conditionner le lait et donc le pasteuriser ou le transformer en produits pouvant sup-



Réception du lait au centre de collecte de Tiviski à Boghé, Mauritanie

porter le transport et le délai de vente. C'est le rôle de l'industrie.

GDS : *Comment les industries laitières pourraient-elles davantage s'approvisionner auprès des éleveurs nationaux ?*

NA : Dans les conditions actuelles de qualité, quantité et mobilité, la production laitière des éleveurs transhumants n'est pas vraiment compatible avec les grandes industries laitières. Pour valoriser cette ressource, le meilleur outil est une petite/moyenne industrie locale achetant le lait directement aux éleveurs. Pas une minilaiterie mais une industrie de proximité, capable de gérer sagement la réception de centaines de bidons contenant quelques litres de lait. À défaut, un réseau de centres de collecte drainant le lait vers les usines peut être une solution, mais cela pose des problèmes de gestion de la qualité. Dans les deux cas, c'est laborieux et coûteux.

Je crois que l'expérience de Tiviski est intéressante, dans la mesure où elle a abouti à la livraison quotidienne de dizaines de milliers de litres de lait depuis 29 ans par des éleveurs intégralement mobiles. Pourtant si l'exemple a été copié en Mauritanie il peine à se répandre dans les autres pays.

GDS : *Quels types de partenariats faudrait-il envisager entre éleveurs et industriels afin d'augmenter la collecte de lait local ?*

NA : Il n'est pas utile d'introduire des notions non économiques dans ce qui doit être une relation de marché. Penser que les industriels doivent payer le double ou le triple du prix mondial et en plus financer des prestations (soins vétérinaires, aliment, etc.) fait fi des réalités économiques. Quand on demande à ces industriels pourquoi ils collectent du lait, ils expriment davantage une foi entrepreneuriale et « patriotique » qu'un calcul financier. Or, les industriels, qui par souci de qualité ou par des considérations sociales, veulent acheter du lait local sont pris entre le marteau du bas prix du lait importé et l'enclume des exigences d'éleveurs éparpillés, mobiles, peu instruits, réticents et rarement ponctuels ; le tout face à

des consommateurs qui font souvent plus confiance aux produits importés.

Il faudrait déployer bien plus d'efforts pour que les éleveurs comprennent la notion de compétitivité et les contraintes des industriels (investissements, coûts de fonctionnement et distribution). Industriels et éleveurs doivent sans doute pouvoir négocier des prix viables en tant qu'opérateurs économiques devant s'en sortir.

GDS : *Est-il possible d'imaginer une augmentation de la collecte de lait local tant que la poudre de lait reste aussi peu chère ?*

NA : Ce sera difficile. Les gouvernements doivent prendre conscience de l'importance économique et sociale du lait local et surtout de la transhumance, qui doit être modernisée pour être viable : par exemple avec des réseaux de communication efficaces, des dispensaires mobiles (humains et vétérinaires), des écoles mobiles, des infrastructures de parcours, et surtout en n'insistant pas pour sédentariser les nomades !

D'une part, les États ont le droit et le devoir de protéger leurs secteurs économiques sensibles, si nécessaire en taxant ou limitant les importations de lait. D'autre part, ils doivent éduquer les citoyens : reconnaissant les vertus du lait frais, établir et appliquer des règlements sur l'étiquetage des produits, pour avertir les consommateurs de la différence entre le lait frais et le lait en poudre reconstitué. Gouvernants et industriels pourraient collaborer pour créer des lignes de produits au lait frais local, à forte valeur ajoutée, qui bénéficieraient de protections tarifaires et avantages fiscaux : yaourts, fromages frais, crème fraîche, beurre, fromages, etc. Certes, ces produits s'adressent à une clientèle urbaine avec chaîne de froid, mais il faut bien commencer quelque part.

La politique préconisant le lait en poudre importé pas cher pour les populations pauvres est le piège fondamental du court terme qui pérennise le sous-développement. Sans valeur ajoutée, pas d'emploi ni de développement. Sans industrie agro-alimentaire, le secteur rural stagnera dans la subsistance. ■

Pays côtiers et sahéliens : quelles relations dans la commercialisation du bétail ?

QUAND IL S'AGIT DU PASTORALISME, les questions commerciales sont rarement étudiées. La mise en marché, le rapport aux filières de production, le rôle des intermédiaires, sont autant d'aspects souvent minorés voire jugés subalternes. Cet entretien vise à aborder les nombreux défis de la commercialisation du bétail dans son ensemble.

► Roger Blein (Bureau Issala) est expert en politiques agricoles et pastorales, sécurité alimentaire et commerce.

► Bio Goura Soulé est chargé de programme au Hub Rural (Dakar, Sénégal), en charge de la promotion du commerce régional.

GRAIN DE SEL : *Quelle est la place du bétail dans le commerce régional ?*

BIO GOURA SOULÉ : Les données relatives au commerce régional sont sujettes à caution. Une partie du commerce relève d'échanges informels non enregistrés. Les échanges formels font l'objet de sous estimations en raison des pratiques de corruption aux frontières. Malgré tout, une chose est certaine : les produits issus de l'élevage constituent le premier poste des échanges régionaux de produits agropastoraux, et de très loin. Ils représentent le 2^e poste des échanges tous produits, après les hydrocarbures. Les pays sahéliens sont fortement excédentaires et l'exportation du bétail représente une ressource décisive pour les pays sahéliens et pour des dizaines de milliers de ménages pastoraux et agropastoraux. L'élevage représente le 3^e poste d'exportation du Mali après l'or et le coton. Au Niger, les produits d'élevage se positionnent derrière l'uranium. Les pays côtiers sont fortement déficitaires et importent du bétail sahélien. Le Sahel exporte aussi vers l'Afrique du Nord.

GDS : *Les pays sahéliens pourront-ils répondre à la hausse de la demande en viande ?*

BGS : Il sera sans doute possible de développer fortement la production de petits ruminants et de volaille pour répondre à la demande en viande des populations ouest africaines. En ce qui concerne la viande bovine, il me semble que les États sahéliens pourront difficilement continuer à accroître la production — dans les conditions actuelles — sans dommages environnementaux graves.

ROGER BLEIN : En effet, l'extension des troupeaux rencontre une limite majeure avec la concurrence croissante des productions végétales sur les ressources foncières, générant un accroissement des conflits. Améliorer l'auto-alimentation nécessite de sécuriser la mobilité des élevages extensifs et d'accroître leur productivité, notamment à travers le développement de l'embouche et l'utilisation des aliments du bétail concentrés. Enfin, l'amélioration de l'auto-alimentation régionale en protéines animales reposera d'une part sur la structuration de filières laitières locales, d'autre part sur le développement de systèmes de production plus intensifs dans les zones soudaniennes.

GDS : *Qui sont aujourd'hui les acteurs de la commercialisation du bétail ?*

BGS : Les filières bétail-viandes sont animées par un grand nombre d'acteurs qui vont des producteurs aux distributeurs (supermarchés, marchés terminaux et

marchés de consommation) en passant par une série d'intermédiaires (collecteurs, grossistes, convoyeurs...). Ces acteurs commencent à se structurer, comme en témoigne le développement des marchés autogérés par exemple, où émergent des formes de coordination entre éleveurs, administrations locales et gestionnaires de marchés, autour d'un marché physique. La COFENABVI, créée en 2004 témoigne aussi d'un début de coordination verticale entre les acteurs de la filière, sous forme d'interprofessions nationales, fédérées à l'échelle régionale.

GDS : *Tous ces intermédiaires ne pénalisent-ils pas la compétitivité de la filière ?*

RB : Je ne pense pas, ou à tout le moins, la question est plus complexe qu'il n'y paraît, car la réduction des intermédiaires est un objectif poursuivi depuis plus de 40 ans, sans résultats probants ! Chaque acteur a un rôle bien précis et tous concourent à sécuriser les transactions : ils garantissent que l'animal vendu n'a pas été volé, que l'acheteur va bien payer le vendeur si le paiement n'est pas intégralement au comptant, ou encore que l'animal est en bonne santé et de bonne qualité. Pour être sûrs que la viande est fraîche, les consommateurs des pays côtiers privilégient les animaux abattus du jour. Pour s'assurer de la qualité de l'animal, les bouchers préfèrent acheter l'animal vivant. Une carcasse ou des morceaux de viande découpés n'offrent pas de garantie que l'animal était en bonne santé et les certificats vétérinaires ne sont pas toujours fiables.

GDS : *Y a-t-il une corrélation entre les voies de transhumance et les circuits de commercialisation ?*

BGS : Oui car une partie des animaux est « finie » pendant la transhumance : une part du troupeau est engraisée pendant la descente et commercialisée sur les marchés terminaux des pays côtiers. Selon les estimations, très partielles, 20 à 25 % des animaux qui descendent ne remontent plus. Si le convoyage par camion, et dans une moindre mesure par train, prend de l'importance, le convoyage à pied reste une modalité importante et emprunte dès lors les couloirs de transhumance.

GDS : *Quelles infrastructures faudrait-il développer pour faciliter le commerce ?*

RB : Il faut investir dans des infrastructures sur les marchés permettant d'embarquer et de transporter les animaux de façon appropriée. Le problème aujourd'hui c'est que le transport d'animaux dans des camions est un « transport de fret-retour » : les ca-

mions acheminement des produits en provenance des ports côtiers vers les pays sahéliens puis ils redescendent vers le Sud chargés d'animaux vivants. Les moyens de transport n'offrent pas de bonnes conditions de confort et génèrent beaucoup de stress voire de pertes. Mais l'adoption de bétailières spécialisées augmenterait les coûts de transport puisque le camion revient vide.

GDS: Les pays côtiers perçoivent-ils le bétail des pays sahéliens comme complémentaire ou concurrent pour leur filière nationale?

RB: Depuis des décennies les pays côtiers rêvent de développer leur élevage et de s'affranchir d'une partie des importations du marché mondial et sahélien, voire de toutes les importations sahéliennes. Ils considèrent que le bétail en provenance du Sahel est concomitant aux transhumances et qu'il constitue une nuisance (dégâts dans les champs, conflits...). Même si les problèmes sanitaires qui empêchaient le développement de l'élevage dans les pays côtiers se sont réduits, ces pays sont aujourd'hui très loin de pouvoir développer une production répondant à la demande nationale. La prospective montre qu'il y aura de la place à la fois pour que les pays sahéliens améliorent leur productivité et accroissent leur offre, et pour que les pays côtiers développent leur élevage. Ces systèmes peuvent certes apparaître en compétition à court terme mais sur le long terme il y a de la place pour tous.

BGS: En réalité, ce ne sont pas tant les produits qui sont en concurrence que les systèmes de production. De plus en plus, les agriculteurs du Sud des pays sahéliens et du Nord des pays côtiers intègrent l'élevage dans leurs systèmes de production. La règle selon laquelle les éleveurs transhumants ont libre accès aux résidus des récoltes des agriculteurs du Sud des pays sahéliens et des pays côtiers est contestée car les agriculteurs veulent désormais conserver ces résidus pour leurs propres animaux. Il y a aussi une compétition avec les autres espèces — notamment

les volailles, porcs et ruminants — sur l'accès aux sous-produits agro-industriels comme les tourteaux de coton, d'arachide, etc.

GDS: L'élevage ne contribue-t-il donc pas à l'intégration régionale?

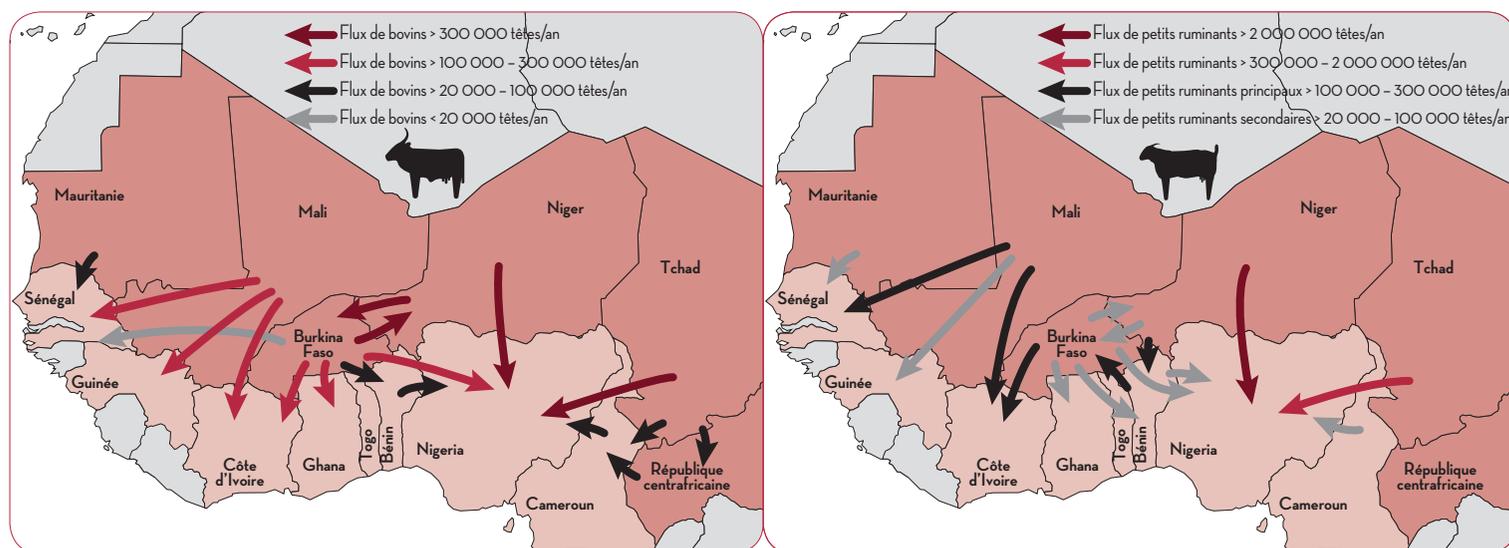
RB: Au contraire! Pour moi c'est le système de production et d'échange clé de l'intégration régionale, de la complémentarité des économies productives et des bassins de production et consommation. C'est d'ailleurs le premier produit agropastoral échangé dans la région et le deuxième « tous produits confondus », après les hydrocarbures. Ce ne sont pas seulement des animaux vivants, mais aussi des cuirs et peaux, les sous produits agroindustriels (aliments du bétail) qui animent ce commerce régional. Sur les espaces frontaliers, où se concentrent les marchés à bétail destiné aux marchés côtiers, les impacts du commerce des produits de l'élevage sur l'économie locale, l'emploi et les revenus sont considérables. Enfin, il faut rappeler que ces flux régionaux restent fortement concurrencés par les importations de produits bon marché en provenance du marché mondial, et plus accessibles aux populations pauvres. Par ailleurs, le développement rapide des filières volailles dans les pays côtiers se substitue partiellement à la consommation de viandes rouges d'origine sahélienne.

GDS: Les tensions liées à la transhumance se traduisent-elles par la volonté des États côtiers de fermer leurs frontières?

BGS: Oui en partie. Mais en ont-ils les moyens? Peuvent-ils réellement fermer des milliers de kilomètres de frontières ou décréter que le commerce ne doit se faire que par camion? Non, donc il y aura toujours une transhumance. L'imbrication élevage-agriculture est trop forte et les pays côtiers n'ont aujourd'hui pas les moyens de promouvoir l'élevage à hauteur de leurs besoins. Il n'y a donc pas d'autres solutions que de mettre en place les conditions permettant de réduire et gérer au mieux les conflits. ■

Estimation de flux commerciaux de bovins et petits ruminants

Source : Blein et al., 2015. Analyse, diagnostic et propositions en faveur de la fluidification des échanges dans le couloir central (Banque mondiale, Coraf, Cedeao).



Des services vétérinaires privés adaptés à l'élevage mobile

Christian Dovonou (c.dovonou@vsf-belgium.org)

L'ÉLEVAGE MOBILE ayant une importance majeure en Afrique de l'Ouest, s'assurer de la bonne santé des cheptels revêt une dimension stratégique certaine. Or les services vétérinaires actuels sont inégalement répartis, de qualité variable et souvent coûteux. Le service vétérinaire privé de proximité vise à y remédier.

► Christian Dovonou est docteur vétérinaire, il travaille pour Vétérinaires Sans Frontières Belgique (VSF-B), au Burkina Faso, en tant que Directeur Pays.

► Pour en savoir plus, nous vous recommandons la lecture des documents suivants : Guide service vétérinaire privé de proximité (SVPP), Capitalisation SVPP Niger, Policy Brief « One health », policy brief « des services de santé animale de qualité adaptés au pastoralisme en Afrique de l'Ouest ».

DANS DE NOMBREUX PAYS AFRICAINS, l'élevage contribue significativement à la richesse nationale et à la sécurité alimentaire et économique des ménages. Il mérite donc de bénéficier de services d'appui adéquats permettant de garantir la santé animale mais également la qualité de l'ensemble des produits d'origine animale consommés.

En ce qui concerne l'élevage traditionnel de ruminants dans le Sahel, ces services doivent pouvoir répondre aux besoins de deux systèmes d'élevage très différents, sédentaire et mobile. Dans le contexte actuel de privatisation de la profession vétérinaire, le démantèlement des services étatiques a souvent été brusque, sans que le milieu soit suffisamment préparé pour une reprise des services par le secteur privé.

Trop peu de services de santé. Le maillage du territoire en professionnels vétérinaires est globalement très insuffisant. À titre d'exemple, le Burkina Faso compte 102 vétérinaires pour 9 millions de bovins répartis sur plus de 270 000 km². Du fait de leur nombre réduit, ces professionnels s'installent préférentiellement dans les grands centres urbains, plus attractifs, au détriment des vastes espaces pastoraux. Il arrive ainsi qu'un éleveur ne dispose d'aucun service vétérinaire dans un rayon de plus de 50 km.

Par ailleurs, là où ces services sont disponibles, les coûts des prestations d'un vétérinaire dépassent les capacités à payer des petits éleveurs familiaux.

Enfin, les déplacements des animaux entre plusieurs pays entraînent, de facto, une discontinuité dans l'offre de services et une variabilité dans l'organisation des systèmes de santé animale d'un pays à l'autre.

En lien avec les difficultés d'accessibilité, la qualité des prestations vétérinaires est encore à améliorer. Les zones rurales sont généralement occupées par des para-professionnels vétérinaires (techniciens d'élevage) ne disposant pas de toutes les compétences requises. À côté de ces acteurs et du fait du grand vide laissé par les professionnels, des clandestins sans aucune formation sont devenus le recours privilégié des agropasteurs.

Faux médicaments et qualité variable des vaccins.

Le trafic de faux médicaments est une problématique mondiale qui ne se limite pas aux médicaments humains. Pour certains, il supplante le trafic des drogues par les bénéfices qu'il génère. Dans le domaine de la santé animale, l'utilisation de médicaments falsifiés peut avoir des conséquences évidentes sur la santé animale, mais également sur la santé publique du fait des résidus qui peuvent persister dans les pro-

duits d'origine animale. Il se développe d'autant plus facilement que les législations sont inadaptées, les populations mal informées, les chaînes d'approvisionnement complexes et incertaines, les structures de régulation et moyens de contrôle absents, les frontières poreuses et la corruption présente.

À cela s'ajoutent des difficultés logistiques qui ne permettent pas le respect rigoureux de la chaîne de froid, compromettant alors la qualité des vaccins administrés aux animaux et entraînant, in fine, des résurgences fréquentes de foyers de maladies.

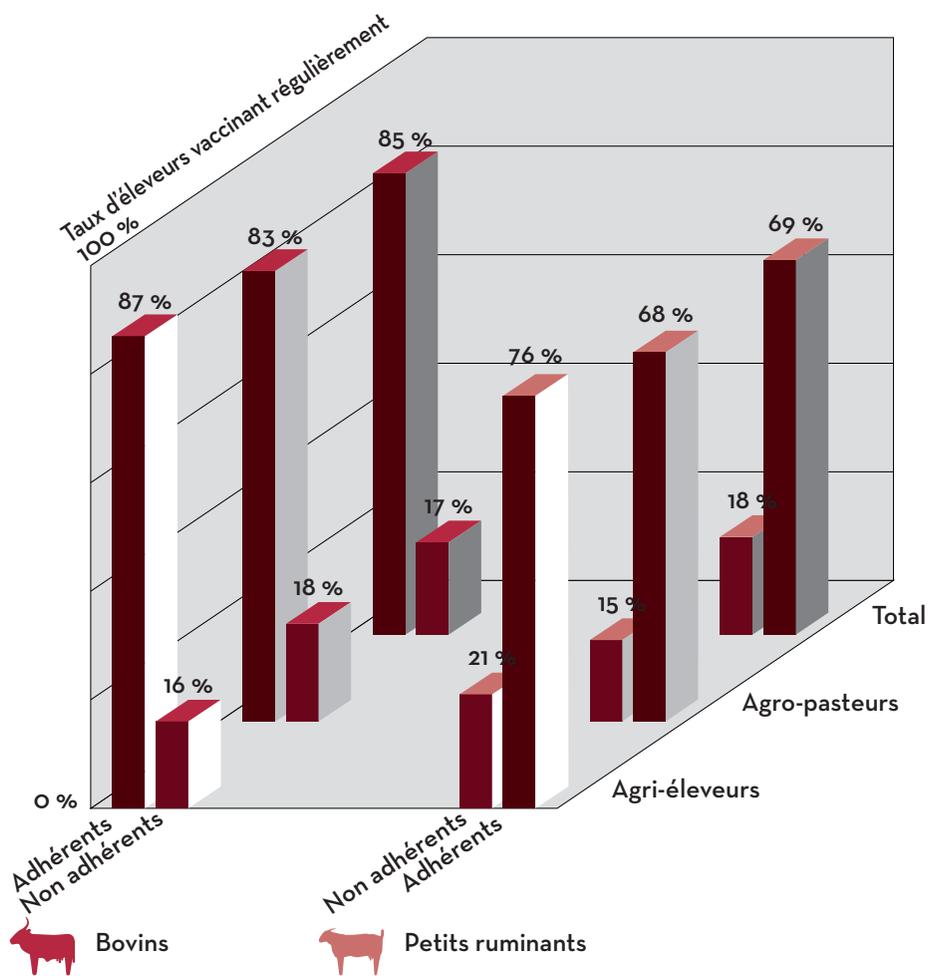
Stratégies d'évitement des services vétérinaires étatiques. La définition des prérogatives, le maillage et l'opérationnalisation de services de santé animale demeurent jusqu'à présent, et dans de nombreux contextes, l'affaire des seuls professionnels vétérinaires. Ceci engendre une incompréhension, voire des tensions entre les utilisateurs (les éleveurs) et les prestataires (les vétérinaires) des services.

Les éleveurs, ne percevant pas tous les enjeux de santé publique inhérents à leur activité, développent des stratégies d'évitement des services vétérinaires étatiques qu'ils perçoivent comme une « police vétérinaire ». Ces stratégies se retrouvent vis-à-vis des vétérinaires privés. Cette situation compromet le bon déroulement de la lutte contre les épizooties et entraîne un dysfonctionnement des dispositifs d'épidémiosurveillance.

Développer un service vétérinaire adapté aux transhumants. Face à ces défis, Vétérinaires Sans Frontière Belgique (VSF-B) accompagne depuis plus de 15 ans la politique de privatisation de la profession vétérinaire adoptée par les États en Afrique. VSF-B a ainsi développé un « Service vétérinaire privé de proximité » (SVPP) au Burkina, au Mali, au Niger, en RDC, au Rwanda, en Ouganda, au Burundi et au Kenya.

Le SVPP vise à permettre aux ménages d'agropasteurs - notamment les transhumants - de sécuriser la santé de leurs troupeaux, de leur assurer un accès à des services de santé animale de qualité tout au long de leurs déplacements, y compris transfrontaliers, et en toute saison. Ce dispositif, conçu principalement pour les zones rurales, respecte les normes de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et la législation des pays d'intervention.

Ce travail s'effectue en partenariat étroit avec l'État qui appuie les SVPP sur les plans financier et logistique.



Taux d'éleveurs pratiquant régulièrement les vaccinations sur leurs animaux au Niger

Les adhérents sont les éleveurs des zones couvertes par un SVPP
 Source : Capitalisation SVPP au Niger, le SVPP « Quelle place dans la sécurité alimentaire et économique des ménages ruraux au Niger ? »

Comblent le vide. Un des objectifs du SVPP est d'attirer les opérateurs privés dans des régions peu couvertes. Cette mesure passe par l'adoption de mesures incitatives favorisant l'installation de vétérinaires privés dans des zones défavorisées (subventions à l'installation, appui financier et matériel remboursable sans intérêt, mise en relation avec des institutions de financement, subvention des séances de sensibilisation des éleveurs pour encourager la demande...), mais aussi par la valorisation des para-professionnels vétérinaires et des agents communautaires de santé animale (ACSA) plus disposés à travailler dans ces zones pastorales.

Les vétérinaires privés, les techniciens vétérinaires et les agents communautaires de santé animale travaillent dans un même réseau. Le vétérinaire assure la qualité du service fourni par les techniciens vétérinaires et les ACSA par le parrainage, la formation, le suivi accompagnement et l'approvisionnement en médicaments vétérinaires. L'ACSA assure la proximité avec les éleveurs. Le bon fonctionnement du réseau dépend de la reconnaissance, par les éleveurs, des compétences des professionnels et de la disponibilité de médicaments vétérinaires à un prix raisonnable.

Changement de comportement. Au-delà de cet aspect technique, le dispositif travaille aussi à changer le comportement des éleveurs afin d'améliorer leur coopération avec les services vétérinaires. Pour cela, les acteurs locaux (associations d'éleveurs, chefferies traditionnelles) devant collaborer à l'installation du SVPP sont identifiés de manière la plus objective possible. Ils se regroupent au sein d'un cadre informel de concertation en santé animale qui analyse périodiquement l'encadrement vétérinaire et propose des voies d'amélioration du dispositif.

L'installation du SVPP doit se faire sur la base de la représentativité, de la présence sur le terrain,

de l'influence sur les communautés cibles et sur le dynamisme de ces acteurs. Elle offre l'opportunité de rétablir la confiance et les bases d'un partenariat stratégique entre les organisations paysannes et la profession vétérinaire.

Dans le dispositif des SVPP, l'État se désengage des fonctions techniques au profit du secteur privé et se repositionne sur ses fonctions régaliennes, notamment la définition des programmes de lutte contre les maladies animales jugées prioritaires et des modalités de contrôle de leurs mises en place. En collaboration avec les acteurs impliqués (ordre vétérinaire, association des professionnels vétérinaires, acteurs de développement), il définit les normes d'éthique et de compétences applicables aux professionnels et en garantit le respect.

Prise en charge des coûts par les éleveurs. Du point de vue financier, les coûts des prestations vétérinaires sont pris en charge par les éleveurs et sont réduits grâce à des actions de prévention (vaccinations, déparasitage, bonne alimentation de l'animal).

Ces coûts sont variables et peuvent aller de 150 FCFA (pour une vaccination) à plusieurs dizaines de milliers de FCFA dans le cas des soins curatifs sur un bovin. Dans toutes les zones où le SVPP a été mis en œuvre, les résultats sont très satisfaisants avec une amélioration nette de la couverture vaccinale (jusqu'à plus de 100 %), une forte réduction des taux de mortalité (plus de 50 %), ou encore l'amélioration des paramètres zootechniques.

Afin de pérenniser ces acquis, il est nécessaire de disposer de mécanismes de financement adéquats, qu'il s'agisse de financements émanant de l'État qui délègue une partie de ses rôles aux opérateurs privés ou de conditions d'emprunt adaptées au monde agricole de façon générale, avec des taux d'intérêts moins élevés que la pratique actuelle. ■

Élevage extensif, intensif, productif: de quoi parle-t-on ?

Inter-réseaux

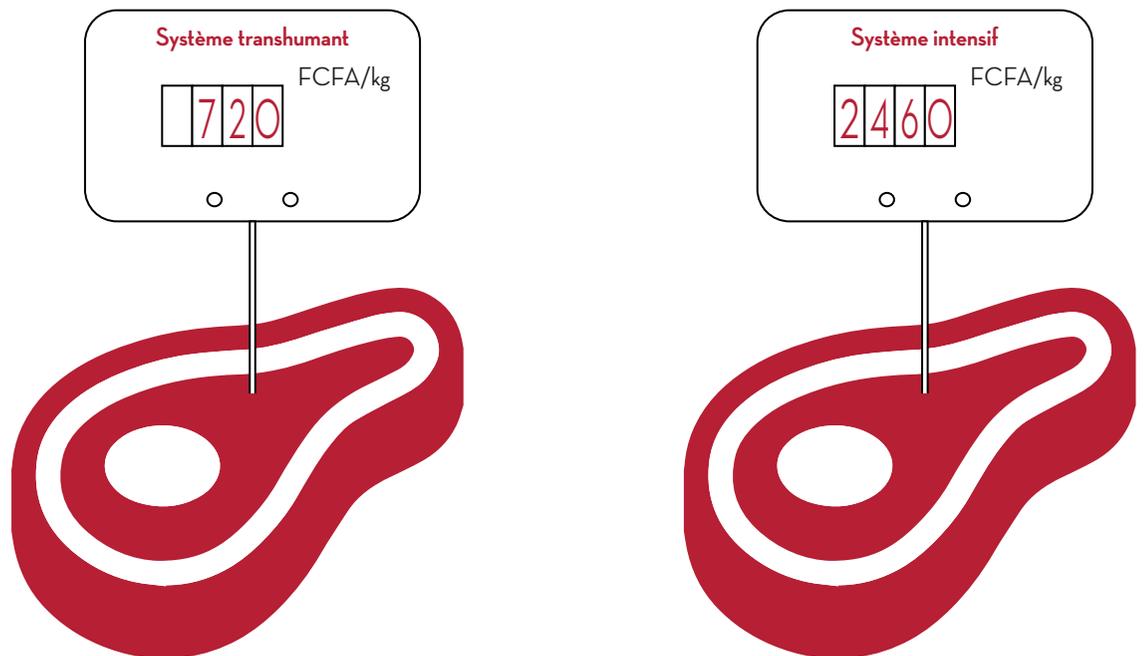
► Les données présentées ci-contre proviennent de la note précédemment publiée par Inter-Réseaux en partenariat avec le PRAPS, intitulée « L'élevage au sahel et en Afrique de l'Ouest : 5 idées reçues à l'épreuve des faits ».

LE PASTORALISME est un système d'élevage extensif. Contrairement à une idée largement répandue, il est productif. Cette productivité repose sur l'élevage de larges troupeaux sur de vastes espaces : la mobilité permet de tirer profit de ressources souvent gratuites qui varient en quantité et en qualité d'un lieu à l'autre au cours de l'année. Des études des

années 1980 montrent que la productivité à l'hectare des systèmes mobiles est même supérieure à celle du ranching aux États-Unis ou en Australie. Les systèmes intensifs sédentaires sont néanmoins plus productifs si on considère la production animale par tête de bétail. Ils nécessitent plus d'intrants et s'accompagnent de coûts de production plus élevés.

Coûts de production des différents systèmes d'élevage

Source : FAO, avril 2014. Capitalisation des appuis au développement du pastoralisme au Burkina Faso.



Lexique

Élevage extensif : L'élevage extensif ou pâturage extensif est une méthode d'élevage de bovins, ovins, etc. caractérisée par une faible densité par hectare d'animaux. Ce type d'élevage est essentiellement fondé sur l'utilisation des ressources naturelles disponibles (eau, pâturage, etc.). Il se pratique généralement sur de vastes espaces auxquels les animaux accèdent en se déplaçant. Dans le cas du ranching, les animaux sont toutefois sur une surface bien délimitée (un ranch).

Élevage intensif : L'élevage intensif utilise un environnement général amélioré; il en résulte une forte charge à l'hectare (plus d'animaux sur une même surface). L'élevage intensif nécessite plus d'intrants par unité produite que l'élevage extensif. Il demande généralement de produire ou d'acheter des aliments pour nourrir les animaux.

Entretien: que faire face à la vulnérabilité pastorale ?

Abdoul Aziz Al Alwaly (aga1waly@yahoo.fr)_

FACE AUX SPÉCIFICITÉS de la vulnérabilité pastorale, humaine et animale, des outils et des solutions ont été pensés et instaurés pour accroître la résilience des acteurs. Quels sont-ils et quel bilan en tirer ?

► Abdoul Aziz Ag Alwaly est coordinateur du Tassaght, organisation paysanne membre du Réseau Billital Maroobé (RBM) et point focal du RBM au Mali.

GRAIN DE SEL : La vulnérabilité des populations pastorales est-elle similaire à celle des agriculteurs ?

ABDOUL AZIZ AG ALWALY : Non les pasteurs sahéliers sont sujets à une vulnérabilité qui se distingue de celle des agriculteurs. Cette vulnérabilité est déterminée par une diversité de facteurs, aussi bien économiques que culturels. La vulnérabilité pastorale s'exprime dans un premier temps lorsque les conditions de survivance du bétail ne sont pas assurées (manque de pâturage pour l'alimentation, manque d'eau, risques épidémiologiques). C'est seulement dans un second temps que la survivance du pasteur lui-même est mise en cause.

Une multitude de chocs peuvent conduire un pasteur en situation de vulnérabilité (sécheresses, inondations, accaparement de terres, banditisme, terrorisme, maladie et épidémie animales, actions politiques, etc.). Ces chocs sont souvent globaux et touchent l'ensemble de la communauté pastorale. De fait, une multitude de mesures doivent être mobilisées pour les atténuer. Le problème, c'est que les dispositifs de prévention et de gestion des crises ont longtemps privilégié l'évaluation des déficits céréaliers. Les outils de réponse qui en découlaient reposaient sur des distributions de céréales gratuites, l'appui aux cultures de contre-saison, la distribution de semences... des actions dont ne bénéficiaient pas les pasteurs. Heureusement, c'est en train de changer, notamment grâce au plaidoyer mené par les organisations d'éleveurs.

GDS : Comment peut-on suivre l'évolution de cette vulnérabilité pastorale ?

AA : L'anticipation et l'évaluation de cette vulnérabilité sont complexes puisque le seuil de viabilité pastorale est encore aujourd'hui difficilement mesurable. Il s'agit du seuil en dessous duquel on considère que les exploitations pastorales ne seraient pas viables économiquement, et ne permettraient pas de faire vivre les membres du ménage. Plusieurs critères sont proposés mais ils font toujours débat (taille et composition du troupeau, taille et composition du ménage, autres pratiques génératrice de revenus). Au niveau du RBM, nous sommes en train de tester, dans le cadre d'un projet pilote financé par la Cedeao et ses partenaires, une méthodologie de ciblage adaptée aux ménages pastoraux. Avec l'aide de partenaires spécialisés sur la gestion et la prévention des crises, nous avons défini une méthodologie de ciblage qui nous a permis d'identifier 1 900 ménages vulnérables dont nous allons suivre l'évolution jusqu'à fin 2018. L'impact des chocs et des mesures mises en œuvre sera également évalué.

GDS : La mobilité est-elle une réponse suffisante à cette vulnérabilité ?

AA : C'est une solution incontournable au Sahel où la disponibilité des ressources est très variable dans l'espace et le temps, mais c'est une solution qui doit aller de pair avec beaucoup d'autres. Il faut faciliter la mobilité, en limitant tout ce qui l'entrave comme l'accaparement des terres ou encore l'obstruction des passages. Selon qu'elles soient bonnes ou mauvaises, les conditions de mobilité vont soit faciliter soit aggraver le règlement des crises pastorales.

Mais la mobilité seule ne suffit pas. Les pasteurs ont ainsi développé d'autres stratégies pour gérer « l'effet domino » des petits chocs et des crises. Depuis plusieurs années, le RBM a par exemple développé un système de veille sur l'état des ressources pastorales ou encore les mouvements des troupeaux.

Ces systèmes permettent d'une part aux éleveurs d'anticiper les zones et les périodes de tensions, d'autre part à leurs organisations de développer des argumentaires utiles pour leur plaidoyer, d'alerter les pouvoirs publics sur les risques de crise, etc.

GDS : Pensez-vous que des « filets sociaux » adaptés aux éleveurs mobiles devraient être mis en place ?

AA : Bien sûr ! Et ils commencent à l'être. Des mécanismes comme la distribution d'aliments du bétail sont par exemple essentiels. En période de crise pastorale, les éleveurs vulnérables cherchent à vendre une partie de leur troupeau pour subsister. L'offre d'animaux excède alors la demande ce qui entraîne une baisse du prix de vente. Non seulement, les éleveurs vendent à vil prix mais ils décapitalisent aussi leurs troupeaux. Or, le troupeau c'est la base de la résilience pastorale. Et en reconstituer un peut prendre des dizaines d'années. Ainsi la prévention des crises alimentaires et nutritionnelles en milieu pastoral passe avant tout par la protection des troupeaux.

Aujourd'hui il n'y a pas suffisamment de banques d'aliment du bétail dans la région, ou alors elles sont situées près des agglomérations et non le long des voies de transhumance. On espère que cela va changer avec la Réserve régionale de sécurité alimentaire.

Très peu de services sociaux de base adaptés sont initiés en faveur des groupes les plus vulnérables, notamment les enfants en âge de scolarisation, ou les jeunes désœuvrés. Les rares services existants ne sont pas fonctionnels, faute de ressources humaines qualifiées et d'équipement minimum. Quelques expériences concluantes existent en Afrique de l'Est et dans d'autres pays du monde, en tout cas des tentatives qui peuvent inspirer des projets viables dans ce sens. ➔



GDS : *Quel rôle le RBM a-t-il joué dans la mise en place d'une composante « aliment du bétail » dans la Réserve régionale ?*

AA : Le RBM, avec l'appui de l'APESS et du ROPPA, a demandé à ce que soit intégrée une composante « aliment du bétail » à la Réserve régionale de sécurité alimentaire. La Cedeao a reçu favorablement cette demande. Deux orientations ont été retenues : premièrement utiliser la réserve financière pour intervenir en faveur des éleveurs confrontés à des crises pastorales et deuxièmement lancer un projet pilote de mise en place de stocks décentralisés d'aliments du bétail pour en tirer des enseignements pour la conception de la composante physique aliments du bétail de la Réserve régionale.

Le RBM a engagé des travaux centrés sur la conception de cette composante. La Cedeao a financé avec ses partenaires un projet pilote centré sur le renforcement de la résilience des populations pastorales, mis en œuvre par le RBM. Ce projet a permis de tester les opérations d'approvisionnement des banques d'aliments du bétail et d'en tirer des enseignements. Il a notamment conduit à la définition d'un ensemble de modalités spécifiques appropriées pour les achats publics ou les achats des organisations d'éleveurs financées par des fonds publics nationaux, régionaux ou internationaux. Ces modalités ont été consignées dans un manuel de procédures soumis à la Commission de la Cedeao.

GDS : *Pour faire face aux risques de vols, que pensez-vous du regroupement de troupeaux pour la mutualisation de leur garde ?*

AA : C'est l'idéal mais le regroupement ne va pas toujours avec les techniques et pratiques rationnelles de gestion des pâturages car il entraîne un surpâturage. Le problème, c'est que ce sont des pasteurs eux-mêmes qui sont complices voire instigateurs de

cette insécurité. Il s'agit des éleveurs ayant perdu leur cheptel suite aux différents chocs, surtout les jeunes éleveurs désœuvrés face à des perspectives jugées sombres. Les victimes restent souvent silencieuses, elles n'osent pas dénoncer car elles ne sont pas sûres d'être protégées par leur État d'origine.

GDS : *Pourquoi ne pas armer les pasteurs alors ?*

AA : L'armement n'est pas non plus une solution, ça ne peut qu'empirer l'insécurité ! Beaucoup de pasteurs se sont déjà armés spontanément pour protéger leurs troupeaux mais parfois l'arme en elle-même devient source d'insécurité car elle est si convoitée que d'autres viendront vous attaquer pour la récupérer.

GDS : *En ce qui concerne la vulnérabilité liée à la dégradation des ressources naturelles, qu'en est-il des solutions de réhabilitation ?*

AA : Il faut penser à des projets structurants d'aménagement de ces espaces, notamment des projets de grande envergure, générateurs d'emplois, de revenus conséquents ou offrant l'accès durable à des services sociaux de base : éducation scolaire, santé, etc. Il y a suffisamment de pluie et de cours d'eau pour permettre des aménagements conséquents. Une solution serait de former les éleveurs à la mise en place de ces aménagements et plus globalement à la protection de leur environnement.

GDS : *Ne faudrait-il pas rendre l'accès aux ressources payant ?*

AA : Mais les éleveurs payent déjà beaucoup ! Il y a les impôts par tête de bétail versés à l'État, les rançons à différents groupes, l'accès à certaines ressources... Les éleveurs paient déjà pour pas mal de choses (des taxes sur les marchés à bétail, sur les routes d'acheminement du bétail en faveur des forces de sécurité, etc.) même si ce n'est pas formalisé. ■

Élevage pastoral au Sahel: un bilan carbone à l'équilibre

Mohamed Habibou Assouma (habibou.assouma@gmail.com), Pierre Hiernaux, Philippe Lecomte, Christian Corniaux, Alexandre Ickowicz, Cheikh Mbow et Jonathan Vayssières

DÉGRADATION de la végétation des parcours, forte intensité d'émission de gaz à effet de serre...: l'élevage pastoral au Sahel est souvent accusé de nuire à l'environnement et de contribuer au réchauffement climatique. Une approche plus systémique d'un territoire pastoral indique pourtant des interactions bien moins néfastes entre les animaux et leur milieu.

► Mohamed Habibou Assouma est agronome forestier spécialiste de l'écologie et du bilan carbone des territoires pastoraux tropicaux. Il a consacré sa thèse de doctorat à la contribution de l'élevage aux GES dans un territoire sylvopastoral sahélien. Nous vous invitons à lire l'intégralité de cette thèse en ligne : http://inter-reseaux.org/ressources/article/travaux-de-these-quelle-var_mode=calcul.

► Philippe Lecomte, Christian Corniaux et Jonathan Vayssières sont chercheurs au Cirad au sein de l'Unité mixte de recherche Selmet affectés au DP Pôle Pastoralisme et zones sèches basé à Dakar.

► Alexandre Ickowicz est chercheur au Cirad au sein de l'UMR Selmet.

► Pierre Hiernaux est agronome et écologue, retraité du Centre national de la recherche scientifique et de l'Institut international de recherche en élevage (IIR) et actuellement responsable de « Pastoralisme Conseil (Pastoc) ».

► Cheikh. Mbow est enseignant chercheur en télédétection et changement climatique actuellement directeur exécutif de « International START Secretariat ».

LES RUMINANTS contribuent aux émissions de gaz à effet de serre (GES) mais peu d'études ont quantifié et analysé de façon systémique l'impact des ruminants élevés de manière extensive sur le bilan carbone d'un écosystème. Des travaux de recherche ont été menés de mai 2014 à octobre 2015 au Sénégal afin d'estimer plus précisément les émissions de GES et les flux de stockage de carbone à l'échelle d'un territoire pastoral en contexte tropical sec.

Un élevage néfaste pour l'environnement ? Selon les estimations de la FAO, la contribution des activités d'élevage aux émissions de GES (dioxyde de carbone, méthane et protoxyde d'azote) est élevée : celles-ci seraient responsables de 14,5 % des émissions anthropiques mondiales. Les principales sources d'émissions associées à l'élevage proviennent de la production d'aliments du bétail, de la consommation d'énergie fossile pour le transport et la conservation des produits de l'élevage, de la fermentation microbienne des aliments dans le système digestif des ruminants et enfin des déjections animales.

Les élevages pastoraux sahéliens contribuent très marginalement aux deux premières sources. En revanche, ils ont une alimentation riche en fibres dont la digestion produit beaucoup de méthane. Leur productivité repose aussi sur un grand nombre d'animaux à l'hectare qui sont accusés de fortes émissions de GES par unité de produits animaux.

Par ailleurs, l'élevage pastoral au Sahel est souvent associé à l'idée d'une dégradation environnementale par surpâturage. En raison du piétinement des animaux et des prélèvements fourragers incontrôlés, l'élevage affecterait la production végétale, la biodiversité, la perméabilité et la fertilité des sols.

L'élevage sahélien est-il si néfaste pour l'environnement ? Cette interrogation a fait l'objet d'un travail de recherche mené dans la région du Ferlo au Nord du Sénégal, à l'échelle d'un territoire pastoral géré par une communauté d'éleveurs dont les troupeaux sont plurispécifiques et mobiles au cours des saisons. Cet article présente les résultats d'un premier bilan carbone établi à l'échelle de ce territoire.

Les pâturages communautaires du Sahel : le cas du Ferlo. Le Ferlo est une des principales zones pastorales du Sénégal et couvre environ 70 000 km². Le mode d'élevage dominant est pastoral et repose à la fois sur la mobilité saisonnière des troupeaux, sur l'accès partagé et la gestion communautaire des parcours et des ressources en eau.

L'élevage pastoral du Ferlo est organisé autour

d'un réseau de forages distants entre eux d'environ 30 km. Pour cet article, un bilan carbone est établi à l'échelle de desserte d'un de ces forages (Widou Thiengoly, 700 km²).

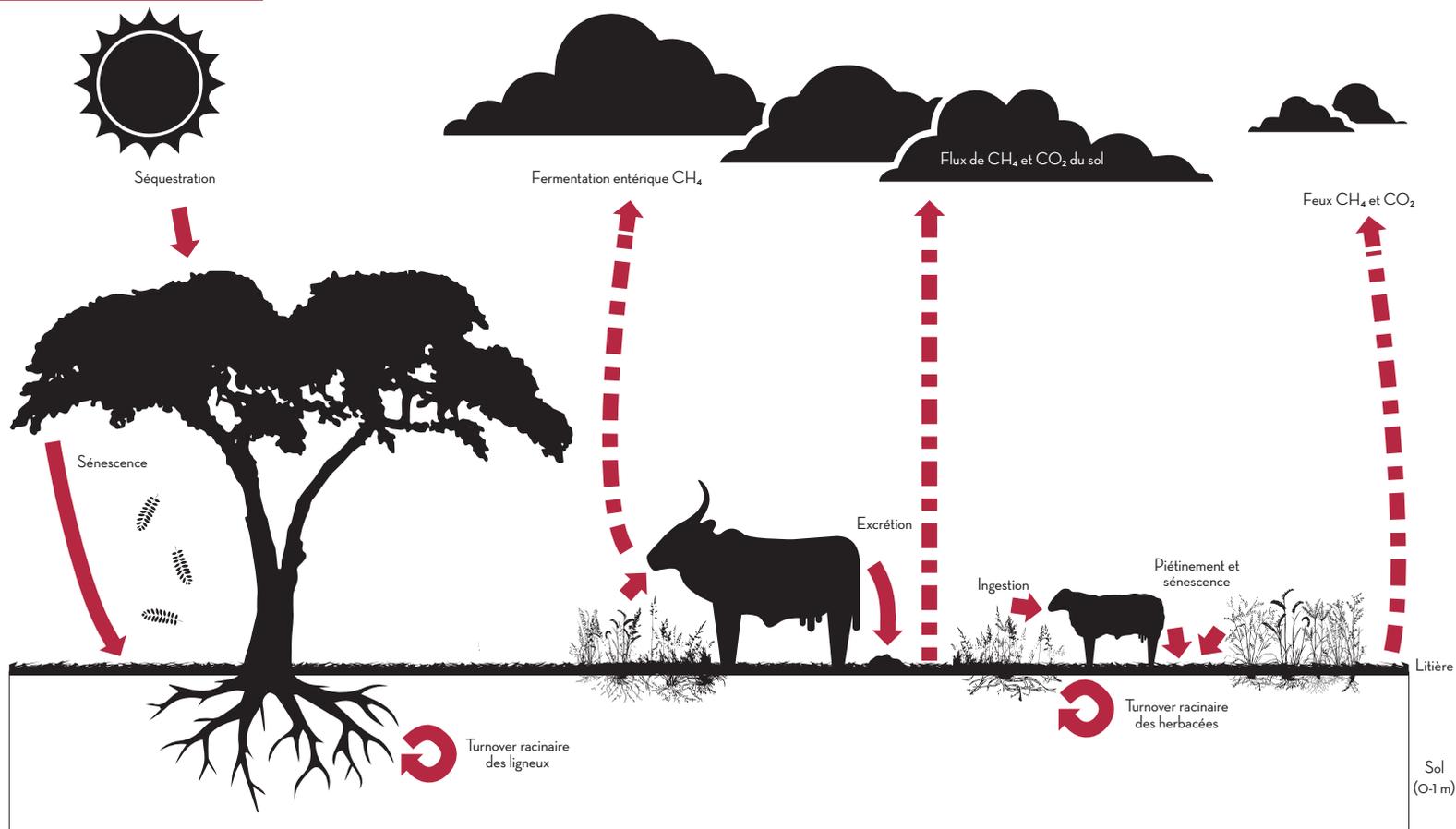
Un suivi mensuel de l'évolution des ressources fourragères du territoire pastoral autour du forage de Widou a été réalisé sur un échantillon de 15 sites couvrant la diversité paysagère. La mobilité et les activités pastorales ont également été suivies sur un échantillon de 40 troupeaux parmi les 354 exploitations du territoire. Chaque mois l'ingestion et la digestibilité des rations des bovins, ovins, et caprins ont été estimées par une méthode indirecte fondée sur la mesure de la réflectance des fèces à l'aide d'un spectromètre.

Des émissions de méthane surévaluées. Les résultats indiquent que sur un cycle annuel complet, moins de 30 % de la biomasse herbacée produite est ingérée par les animaux présents sur le territoire pastoral. De même, moins de 1 % de la production foliaire annuelle des ligneux est prélevée par le bétail.

L'ingestion fourragère journalière exprimée en grammes de matière sèche par kg de poids vif, varie saisonnièrement et selon les espèces animales. Elle est en moyenne annuellement de 17 pour les bovins, 32 pour les ovins et 35 pour les caprins. Elle est donc soit inférieure (bovin) soit supérieure (petits ruminants) à la norme standard (25) généralement utilisée par les services d'élevage des pays sahéliens. Cette différence conduit à une surévaluation de l'ingestion fourragère annuelle de 36 % dans le cas de cette étude qui propose des normes alternatives pour une estimation plus juste de l'ingestion fourragère des ruminants.

Ces observations de comportement alimentaire (estimation de l'ingestion et de la digestibilité des rations au cours de l'année), permettent d'affiner l'estimation des émissions de méthane lors de la digestion des aliments ingérés. Celles-ci s'avèrent environ deux fois moins importantes que les estimations régionales proposées par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Selon nos résultats, un bovin de 250 kg de poids vif émettrait 24 kg de méthane par an au lieu de 46.

Un bilan carbone en équilibre. Le bilan entre l'ensemble des émissions (fermentation entérique des animaux d'élevage et des termites, émissions de GES du sol et des eaux, par les feux de végétation et le fonctionnement de la motopompe du forage) et des accumulations de carbone dans les principaux réservoirs (matière organique des sols, bois et racines des ligneux) a été établi pour le territoire pastoral de Widou Thiengoly. ➔



Cycle et bilan carbone simplifié d'un écosystème pastoral

Le bilan carbone se calcule par rapport au sens des flux d'échanges entre l'écosystème et l'atmosphère en comptabilisant positivement l'ensemble des flux de gaz à effet de serre vers l'atmosphère (i.e. émissions) et négativement les flux de carbone vers l'écosystème (i.e. séquestration). Ainsi un bilan négatif suppose une séquestration supérieure aux émissions et inversement un bilan positif correspond à des émissions plus importantes que la séquestration.

☺ Ce bilan varie fortement entre les unités paysagères du territoire et au cours de l'année. Néanmoins, il apparaît comme pratiquement neutre, allant de $-0,01 \pm 0,003$ tonne équivalent carbone par hectare par an, à l'échelle du territoire et de l'année entière. Le bilan carbone du système pastoral serait donc en équilibre sur l'année avec des émissions de GES issues des animaux, des terres et des surfaces en eau compensées par le stockage du carbone dans le sol et les arbres.

Intégrer toutes les composantes du territoire pastoral. Les résultats de ces travaux de recherche

témoignent de l'intérêt d'une approche écosystémique couvrant toutes les composantes d'un territoire pastoral. Les résultats montrent que les territoires pâturés sahéliens peuvent avoir un bilan carbone en équilibre, voire faiblement stockeur de carbone.

Cette connaissance du fonctionnement des écosystèmes pastoraux, en particulier de la mobilité pastorale, l'estimation plus exacte de l'ingestion fourragère et de sa digestibilité sont autant d'éléments clés pour évaluer les options d'aménagement du territoire privilégiant le stockage du carbone dans l'écosystème et l'augmentation de la productivité des cheptels au Sahel. ■

Pastoralisme et environnement: une relation conflictuelle ?

ÉMISSIONS de gaz à effet de serre, surpâturage, surexploitation des ressources en eau, dégradation du couvert végétal, érosion des sols, désertification : l'élevage engendre des effets de plus en plus décriés par les experts internationaux (GIEC, FAO) comme néfastes pour l'environnement. Pour certains, les systèmes pastoraux seraient particulièrement en cause car ils reposent sur l'élevage d'un grand nombre d'animaux sur de larges espaces. Des systèmes sédentaires auraient moins d'impacts négatifs : en étant concentrés dans un espace défini, les animaux ne dégradent pas les alentours.

Des travaux récents, généralement issus de la société civile et de la recherche, montrent toutefois que les systèmes d'élevage mobiles participent à l'équilibre des écosystèmes. Ainsi, la mobilité

permettrait aux éleveurs de gérer de manière rationnelle les ressources, tout en évitant le surpâturage et donc la dégradation de l'environnement. La transhumance permet l'occupation, sur un temps limité, des pâturages ce qui assure leur régénération, la diversification des espèces, leur assainissement, la réduction des risques de feux de végétation et a fortiori la fertilité des sols. Dans certaines zones, la forte augmentation des cheptels et la réduction de la mobilité remettent en cause cet équilibre.

Pour en savoir plus : Garnett, T., et al. (2017). *Grazed and Confused? Ruminating on cattle, grazing systems, methane, nitrous oxide, the soil carbon sequestration question—and what it all means for greenhouse gas emissions*. FCRN, University of Oxford : http://www.fcrn.org.uk/sites/default/files/project-files/fcrn_gnc_report.pdf

Une histoire politique de la désertification des terres

Diana K. Davis et Tor A. Benjaminsen

DANS LA NOTE DE LECTURE du livre de *Diana K. Davis intitulé *The Arid Lands. History, Power, Knowledge*, rédigée par Tor A. Benjaminsen, l'auteur propose une lecture historique de l'instrumentalisation notamment politique de la question de la désertification des terres pastorales.*

► Diana K. Davis est professeur de géographie à l'université Davis, de Californie.

► Tor A. Benjaminsen est géographe et professeur à l'Université norvégienne des sciences de la vie.

► Davis, D. K. *The Arid Lands: History, Power, Knowledge*, The MIT Press, Cambridge, MA, 2016.

Recensement du livre de Diana K. Davis intitulé *The Arid Lands. History, Power, Knowledge* par Tor A. Benjaminsen, dans *Pastoralism: Research, Policy and Practice*, octobre 2017.

Pour en savoir plus, vous pouvez aussi lire : Hesse, C. et al. *Managing the Boom and Bust: Supporting Climate Resilient Livelihoods in the Sahel* (IIED 2013).

BEAUCOUP DE CHOSES ont été écrites sur les problèmes liés au concept de désertification et à la manière dont le discours sur la désertification est devenu aussi répandu, malgré l'absence de fondements scientifiques. Si les racines coloniales de ce discours ont été reconnues, la littérature s'est souvent concentrée sur les seules dernières décennies.

La grande force du livre de Diana Davis, est qu'il résume et confronte ce discours sur la désertification aux recherches actuelles, mais surtout qu'il le raconte avec plus de détails et dans une perspective temporelle plus longue que les travaux existants sur le sujet. [...]

Créateurs de désert. D. Davis remonte jusqu'aux auteurs de la Grèce et de la Rome antiques qui représentaient les déserts non pas comme des environnements dégradés, mais comme des lieux exotiques peuplés de curieux personnages décrits comme des propriétaires de grands troupeaux, des guerriers féroces, ou encore simplement des bandits.

Ce n'est qu'avec la colonisation européenne et l'expansion du capitalisme qu'a émergé l'idée selon laquelle les habitants des zones sèches étaient eux-mêmes responsables de la création de déserts. Il y avait une nécessité croissante à décrire les usages fonciers locaux comme destructeurs afin de justifier la spoliation des autochtones et de planifier d'autres usages pour ces terres, tels que des exploitations agricoles coloniales, des systèmes d'irrigation étatiques ou encore l'exploitation des forêts à grande échelle. Plus tôt dans la période coloniale, aux XVI^e et XVII^e siècles lorsque la colonisation était moins intense, les causes de la dégradation de l'environnement avaient pourtant souvent été reliées à des activités coloniales comme la plantation ou l'exploitation forestière.

Justifier la spoliation des populations locales.

Mais avec l'intensification du colonialisme au XIX^e siècle, il y a eu un changement de pensée [...]. De plus en plus, fonctionnaires coloniaux, officiers militaires, missionnaires et scientifiques ont accusé leurs sujets colonisés de créer leur propre misère en détruisant les ressources naturelles. Cela devenait la mission civilisatrice des Européens que d'apporter la science et le savoir pour mettre fin à la désertification, recréer les paysages boisés imaginés d'antan et améliorer la vie des sujets coloniaux.

Selon le discours dominant au sein des autorités coloniales, les populations des terres sèches avaient déforesté leur propre environnement, ce qui avait conduit à une diminution des précipitations et à la

création de déserts : c'est la « théorie de la dessiccation ». [...] Celle-ci a servi à justifier la politique coloniale de spoliation et d'accumulation de capital entre les mains des colons — un processus que D. Davis appelle « l'accumulation par la désertification ». [...]

Si le terme « désertification » semble avoir été pour la première fois utilisé par le Français Lavauden en 1927, l'idée existait alors déjà depuis au moins 100 ans. [...] Une revue française populaire écrivait en 1843 : « Les Arabes ne cultivent pas mais détruisent constamment en faisant pâturer leurs troupeaux et en brûlant les pâturages ».

Mais il n'y a pas que les autorités coloniales qui ont souscrit à ce discours. Après l'indépendance, il convenait aussi aux intérêts des nouvelles élites nationales qui ont en particulier émergé en Afrique. « De tels discours de crise accusant les populations locales d'être responsables de la désertification étaient extrêmement utiles [...] car ils justifiaient de nombreux changements politiques, sociaux et économiques au nom de la protection de l'environnement », écrit D. Davis.

Des politiques coloniales à l'ONU. En outre, le livre démontre qu'il existe des continuités entre les politiques coloniales et les institutions actuelles de l'ONU. [...] Les agences des Nations unies ont en grande partie remplacé les institutions coloniales comme les principaux acteurs soutenant et reproduisant le discours sur la désertification.

C'est une critique forte mais nécessaire. La gestion des terres arides est l'un des sujets où il y a une différence entre la science et les politiques. C'est aussi le cas du pastoralisme. Comme 88 % des terres arides sont également des pâturages, le pastoralisme reste un sujet important de ce livre. L'auteur montre que les mêmes arguments « environnementaux » ont été et sont employés par de nombreux décideurs politiques contre l'élevage pastoral.

Enfin, il ne faut pas oublier qu'il y a toujours eu des voix qui s'élevaient contre ce discours et D. Davis en mentionne plusieurs de l'époque coloniale [...]. Cependant, ces voix dissidentes furent ignorées, de la même manière que le livre de D. Davis est susceptible de l'être aujourd'hui par la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification et les autres acteurs puissants qui continuent de formuler des politiques visant à « sauver » les terres arides des habitants qui y vivent. Mais plus on produira de l'écologie politique critique aussi bien documentée, plus il sera difficile de l'ignorer. ■

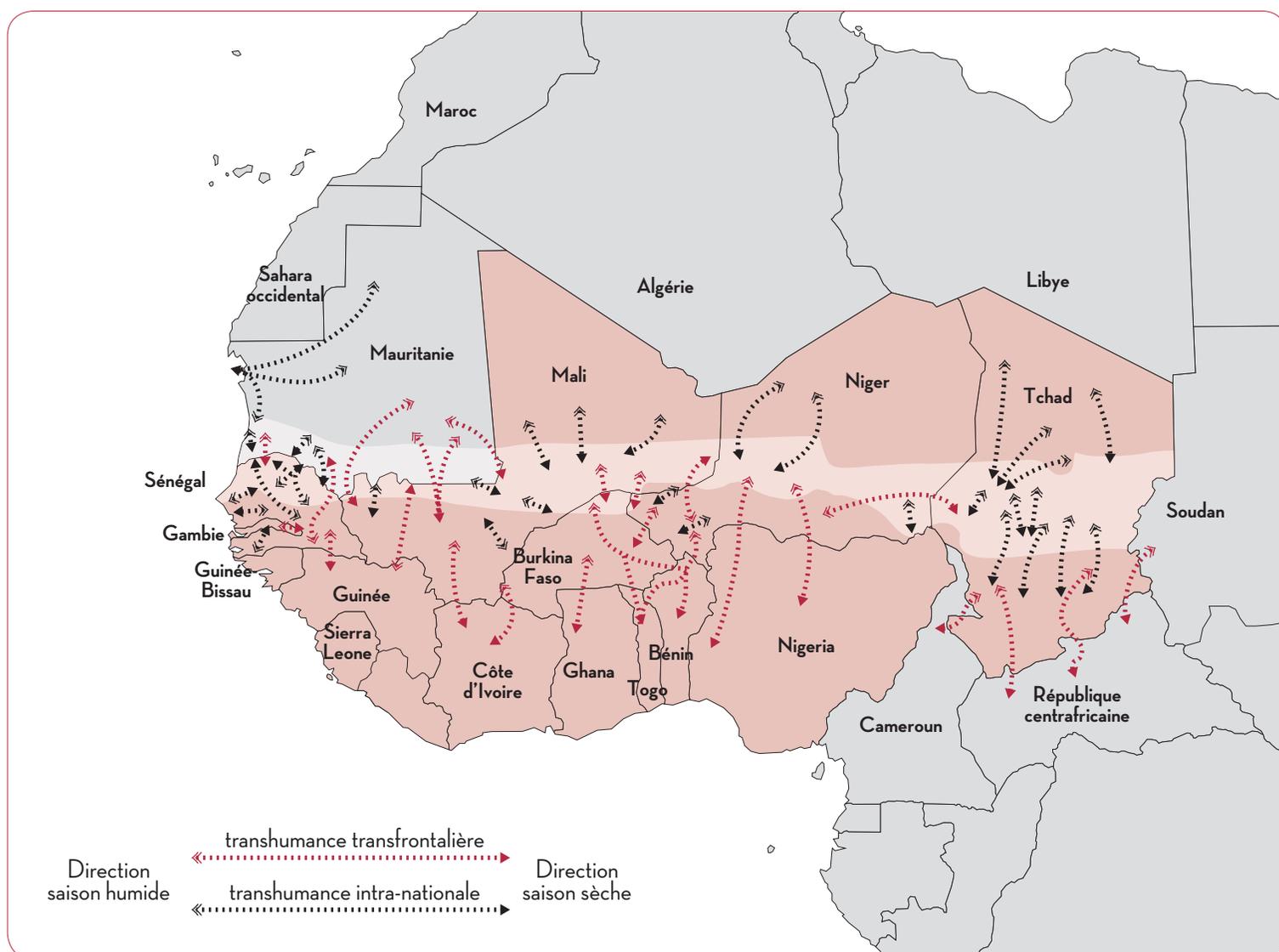
Des transhumances diverses et variables

Inter-réseaux

► Les données présentées ci-contre proviennent de la note précédemment publiée par Inter-Réseaux en partenariat avec le PRAPS, intitulée « L'élevage au sahel et en Afrique de l'Ouest : 5 idées reçues à l'épreuve des faits ».

La mobilité des troupeaux et des éleveurs n'est pas que transfrontalière. Des déplacements quotidiens de quelques kilomètres permettent d'exploiter les pâturages de proximité. Au Sénégal par exemple, les transhumances sont surtout internes. Les voies empruntées par les éleveurs et leurs troupeaux sont dynamiques. Elles évoluent en fonction des opportunités (présence de points d'eau, état des pâturages, liens sociaux) et des contraintes (insécurité-

té civile, crise sanitaire). Certains déplacements sont réguliers, d'autres sont exceptionnels. Au cours des dernières années, les transhumances se sont allongées vers des régions méridionales plus humides, souvent en proximité de régions très cultivées. Les modalités de la mobilité évoluent aussi, avec l'utilisation des technologies tels que téléphones et camions.



Transhumances intra-nationales et transhumances transfrontalières en 2013

Source : Touré, I., Ickowicz, A., Wane, A., Garba, I., Gerber, P. 2012. Atlas des évolutions des systèmes pastoraux au Sahel. Système d'information sur le pastoralisme au Sahel. Rome, FAO, CIRAD.

Économies locales : que laissent les transhumants derrière eux ?

Brigitte Thébaud et Annabelle Powell
(apowell@acting-for-life.org)

UNE ENQUÊTE a été menée auprès de 386 familles d'éleveurs mobiles au Sahel pendant la transhumance 2014-2015. À l'encontre de nombreuses idées reçues, elle montre que l'élevage mobile contribue de façon essentielle à l'économie des zones d'accueil. Cette enquête révèle à quel point les transhumances sont devenues difficiles et risquées.

► Brigitte Thébaud est agropastoraliste. Spécialisée depuis les années 1970 sur le Sahel des éleveurs, elle travaille pour le Nordic Consulting Group au Danemark.

► Annabelle Powell est chargée de programme au sein d'Acting for Life (AFL).

► Cet article se fonde sur les résultats d'une étude parue en juin 2017 : *Acting For Life - Nordic Consulting Group, Brigitte Thébaud, Résiliences pastorales et agropastorales au Sahel : portraits de la transhumance 2014-15 et 2015-16* : http://www.inter-reseaux.org/IMG/pdf/afl_etude_resilience_juin2017_abregefr.pdf

Cette étude a été réalisée pour le Projet de renforcement de la résilience de l'économie familiale grâce à la productivité de l'élevage dans le sud et l'est de la Mauritanie financé par l'UE et pour le Projet de renforcement de la résilience par la mobilité du bétail dans le cadre du programme BRACED de la coopération britannique. Elle a été effectuée en collaboration avec l'ISRA-BAM de Dakar (Astou Camara et Mouhamed Rassoul pour les enquêtes sur la transhumance 2014-15 et avec Christian Corniaux, Jérémy Bourgoïn, Tangara Pape Ousmane (CIRAD-Dakar) pour les opérations de comptages de long des couloirs de transhumance.

SI LES CIRCUITS de la transhumance ou les conflits qu'elle engendre sont documentés, l'information sur l'apport de l'élevage mobile aux économies locales et à la filière bétail reste rare. Il en résulte l'image d'éleveurs consommateurs de ressources qui repartent chez eux sans que les populations locales, les collectivités ou les États n'en tirent de bénéfices durables.

Pour apporter des preuves démentant cette vision, Acting For Life a enquêté en 2015 auprès de 386 familles réparties entre le Niger (Tillabéri), le Mali (Gao, Kayes), le Burkina (Dori, Fada N'Gourma), le Sénégal (Ferlo, Bakel) et la Mauritanie (Sud). Menée dans le cadre des projets BRACED (UKAid) et PRREF (UE), cette étude s'est penchée sur le déroulement de la transhumance 2014-2015.

Jusqu'à 27 zones d'accueil. L'étude a permis de constater que la transhumance puise d'abord dans la main d'œuvre familiale : 71 % des personnes accompagnant les animaux en transhumance sont les familles d'éleveurs elles-mêmes (53 % d'hommes et 18 % de femmes). Dans l'Est du Burkina et l'Ouest du Niger, les femmes étaient toutefois rares à partir à cause de l'insécurité en pays côtier (Bénin, Togo, Ghana). L'apport des bergers salariés est alors essentiel. Loin de l'image d'une grande mobilité qui serait le fait d'éleveurs « purs », l'étude montre que la transhumance s'insère dans des systèmes de vie à l'architecture complexe, intégrant des productions agricoles, des activités génératrices de revenus (commerce du bétail, petit commerce, transport, artisanat) et les transferts monétaires des migrants.

Dans l'Est de la zone d'étude (Niger, Burkina, nord-Mali), la transhumance est surtout transfrontalière, tandis qu'elle est plutôt interne au Sénégal, en Mauritanie et dans l'ouest du Mali — sauf en cas de sécheresse. À quelques variantes près, on quitte son territoire d'attache après les récoltes ou pendant la saison froide, pour revenir à l'hivernage suivant.

En moyenne, les familles étudiées ont séjourné dans 5 zones d'accueil différentes lors de leur transhumance. Pour un tiers, ce nombre varie entre 7 et 27 zones. La « descente » et la « remontée » des troupeaux peuvent prendre plusieurs semaines, avec des étapes multiples. Ainsi, la transhumance ne se réduit pas à un mouvement d'un point A à un point B et les couloirs ne sont pas des voies rapides

acheminant du bétail à un endroit dont ils ne bougeront plus.

Des risques élevés. Dans les familles suivies, près de 40 000 bovins, 47 000 ovins et 16 000 caprins sont partis lors de la transhumance 2014-2015, soit entre 75 et 90 % des effectifs du troupeau familial, selon l'espèce. Les circuits suivis s'étirent de plus en plus vers le Sud. Il en résulte des transhumances en moyenne très longues (230 jours, soit plus de 7 mois et demi), même si celles vers les pays côtiers sont relativement plus courtes (5 mois). Au total, les familles étudiées et leurs troupeaux ont été en mouvement (y compris à l'intérieur des zones d'accueil) pendant plus de 88 000 jours (386 familles, chacune pendant 230 jours en moyenne).

Malgré des départs préparés (stock de médicaments, vaccination, déparasitage), le risque de maladies est élevé, principalement en raison du manque d'accès sur place à des médicaments de qualité et à des professionnels. À cela s'ajoute les blessures, les vols de bétail, les pannes de forages, les morsures de serpent ou encore les noyades. Au final, le taux de perte s'élève à 8,5 % pour les bovins, 12 % pour les ovins et 23 % pour les caprins. De tels chiffres devraient inciter à mettre sur la table le dossier encore peu débattu de l'assurance bétail pour les éleveurs mobiles.

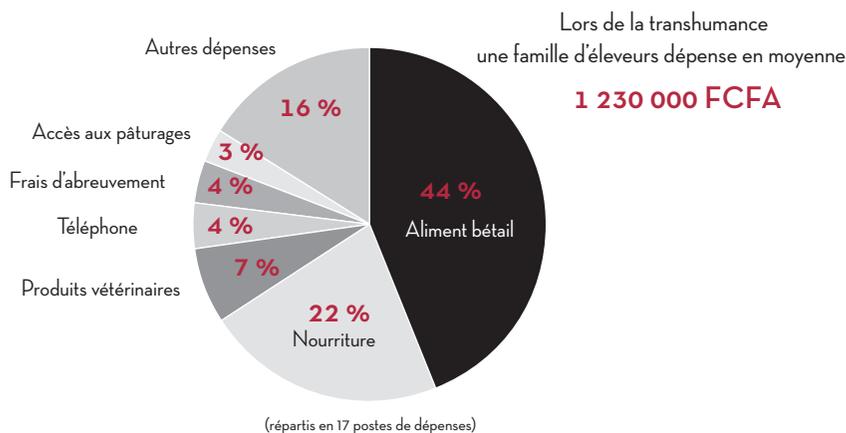
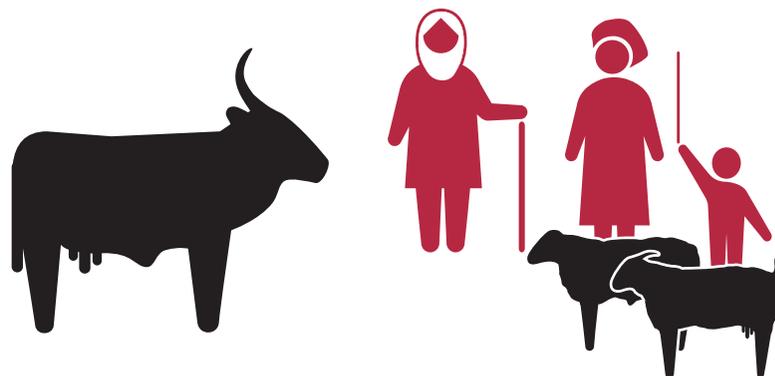
Des apports essentiels à l'économie locale. Transhumérer coûte de l'argent. Le montant total des dépenses déclarées par les 386 familles enquêtées avoisine le demi-milliard de FCFA (474,4 millions), pour un budget moyen de 1 230 000 FCFA par famille, réparti entre 17 postes de dépenses (cf. schéma). Les plus grosses dépenses concernent l'aliment bétail et la nourriture de la famille.

En revanche, le total des taxes déclarées est faible, mais n'inclut pas celles versées sur les marchés à bétail.

Chaque année, l'apport des transhumants à l'économie locale est donc considérable. Les dépenses sont étalées sur de longues périodes et à travers de vastes zones. Pendant la transhumance 2014-2015, des milliers de transactions ont été effectués quotidiennement à différents endroits sur des marchés (60 %), directement auprès des villageois (15 %) et à des niveaux variés pour le reste : postes de santé, pharmacies vétérinaires, services de l'Élevage, forgerons, soudeurs-mécaniciens, puisatiers, comités de gestion de l'eau, auxiliaires vétérinaires, chargeurs

« Avec moins de 40 bovins, on perd plus à partir qu'on ne gagne »

Dépenses lors d'une transhumance



de portables, Eaux et Forêts, réparateurs de vélos et de charrettes, piroguiers, etc.

Les ventes de bétail sont à la mesure des coûts à assumer. En 2014-2015, l'effectif total vendu par les familles suivies a été de 2 040 bovins (soit environ 5 % de l'effectif conduit), 5 120 ovins (11 %) et 1 900 caprins (12 %), pour un revenu généré de 496 millions FCFA, laissant un léger bénéfice (21 millions) vite investi au retour de transhumance : vaccination, céréales, motos, ou encore rentrée scolaire des enfants. L'essentiel des revenus de la vente des animaux est donc dépensé sur place.

Les bovins représentent 60 % des revenus et les petits ruminants 40 %, ce qui confirme leur importance dans les systèmes transhumants. Les ventes ont été réparties sur une période de 10 mois (novembre 2014-août 2015). Les femelles tiennent une place importante (40 %) et les animaux vendus sont jeunes. Près de la moitié des bovins mâles avaient entre 1 et 3 ans et seulement 17 % des femelles avaient 10 ans et plus. La moitié des ventes de bovins a été effectuée sur les marchés, 32 % au campement et 18 % directement à des villageois.

Un parcours du combattant. Dernièrement, la transhumance s'est transformée en un parcours du combattant que beaucoup de bergers appréhendent. A certains, forcés de toujours circuler le long de routes goudronnées ou de pistes rurales, le concept même d'un « couloir qui serait seulement pour les animaux » est totalement étranger. Lorsque ces couloirs existent, les éleveurs sont obligés de faire des détours incessants et risqués. Le sous-équipement en points d'eau et aires de repos peut imposer aux animaux plusieurs jours de marche sans vraiment pâturer, ni boire. Les familles enquêtées insistent aussi sur l'accès aux zones d'accueil de plus en plus restreint et sur la position affaiblie des logeurs. Ces derniers font face à la concurrence de l'élevage local et à la multiplication des acteurs villageois et com-

munaux qui s'interposent dans les négociations avec les transhumants pour l'accès aux ressources. Dans les zones soudanaises surtout, les spéculations commerciales et la fragmentation extrême des aires de parcours obligent les animaux et leurs bergers à des contorsions perpétuelles pour éviter les conflits.

Ainsi, seuls les éleveurs qui détiennent des effectifs suffisants pour recouvrer leurs pertes peuvent assumer le prix à payer en argent et en animaux. Pour les autres, la mobilité finit par s'arrêter, ce qui explique une asymétrie croissante entre les éleveurs riches et les pauvres : « Avec moins de 40 bovins, on perd plus à partir qu'on ne gagne ». Pourtant, dans de nombreux cas, la transhumance n'est pas un choix, mais une nécessité absolue face à la réduction des ressources pastorales dans les terroirs d'attache.

Soumis aux mêmes difficultés, le convoyage du bétail sur pied constitue une entreprise de plus en plus risquée à laquelle le transport routier ne peut pourtant se substituer en totalité. Compromettre la mobilité du bétail c'est aussi affecter la fonctionnalité de la filière bétail et, finalement, l'intégration sous régionale. La transhumance constitue la clef de voûte d'un secteur vital autour duquel se nouent les enjeux critiques de l'approvisionnement des consommateurs en viande, de la sécurité alimentaire, de la lutte contre la pauvreté et de la paix sociale.

Pourtant, dans certains pays d'accueil, la tendance va clairement dans le sens d'une séparation physique de l'élevage et d'un strict contrôle des mouvements. Le récent projet de loi sur la transhumance adopté en Côte d'Ivoire vise ainsi à durcir les conditions de séjour des transhumants et à interdire le convoyage à pied du bétail commercial à l'échelle de tout le territoire. Dans bien des endroits, la situation devient explosive.

Alors certes, la transhumance fournit un apport essentiel aux économies de nombreuses régions. Mais pour combien de temps encore ?

« Le sentier du berger » : la transhumance a-t-elle un avenir ?

Gideon Vink (gideonvink@gmail.com)

DANS SON DOCUMENTAIRE « Le sentier du berger », Gideon Vink a suivi plusieurs familles peules pratiquant un élevage pastoral. Dans cet entretien il interroge le devenir des pasteurs alors que leur mode de production semble en crise, voire, en disparition.

► Gideon Vink est un réalisateur et producteur néerlandais, installé depuis plus de 15 ans au Burkina Faso. Il y a créé une association de défense des droits humains à travers le cinéma.

GRAIN DE SEL : *Le documentaire commence par évoquer la sainte trinité du pasteur « la vache, la femme et le peul », la vache est en premier. Comment expliquez-vous cette importance de l'animal ?*

GIDEON VINK : La trinité fait partie d'un ensemble de contes mythiques qui expliquent la genèse du peuple peul. Ils décrivent l'identité d'un peuple d'éleveurs où les animaux sont la raison d'être et de vivre du berger. C'est son univers, son existence. Dans de nombreux cas, le Peul élève son troupeau, mais pas pour le revendre. En dehors de certaines pratiques sacrificielles ou sociales comme des fêtes, le pasteur n'abat pas un animal pour la nourriture de la famille.

GDS : *Le film a cette phrase à propos du rapport du pasteur à ses animaux, « les vaches sont leurs coépouses ». Le rapport pasteur - bétail est si fort ?*

GV : La phrase vient d'un poème ironique qui dépeint les particularités de l'éleveur peul avec humour. Il évoque les femmes peules qui se plaignent que leurs maris n'aient plus d'yeux que pour leurs vaches. Au-delà de l'exagération littéraire, il est vrai que le troupeau fait partie de la famille. Il donne l'identité et le prestige à l'éleveur qui a un lien presque intime avec ses animaux.

GDS : *Vous définissez la transhumance comme « le déplacement saisonnier d'un troupeau en vue de rejoindre une zone où il pourra se nourrir ». La définition porte d'avantage sur la bête que sur l'homme. C'est un choix délibéré ?*

GV : L'homme est au service du bonheur de la bête et pas l'inverse. L'éleveur ne pense pas à lui-même mais à son troupeau. Ses propres désirs sont moins importants. Quand le troupeau a soif, il faut aller chercher de l'eau, quand le troupeau a faim, il faut aller à la recherche des pâturages. La vie du pasteur tourne autour de ces principes simples. En retour, le troupeau lui fournit tout ce dont il a besoin : un statut social, le prestige dans sa communauté, le bonheur et surtout du lait et des revenus.

GDS : *Y a-t-il une crise du mode de vie pastoral et pourquoi ?*

GV : Le mode de vie pastoral n'est pas seulement en crise, il est en voie de disparition. La façon des Peules de pratiquer l'élevage (la transhumance), devient de plus en plus compliquée, avec la démographie croissante. Les champs ne suffisent plus pour nourrir tout le monde et les terres jadis réservées au pastoralisme sont annexées pour l'agriculture. Le phénomène de l'agrobusiness pose aussi problème. Des dizaines de

milliers d'hectares de terres sont achetées et clôturées pour y développer des activités agricoles. Les « pistes de bétail » sont interrompues et les bergers sont forcés de faire des détours de dizaines de kilomètres pour avoir accès aux zones de pâturages. Puis, avec la désertification, les troupeaux sont obligés de migrer vers le Sud qui est plus fertile mais plus orienté vers l'agriculture. Il existe aussi des raisons socioculturelles comme la difficile scolarisation des enfants nomades et l'hésitation des jeunes peules à se lancer dans une vie de berger transhumant sans garanties économiques et sécuritaires.

GDS : *Le rôle de la famille est prégnant dans le reportage. Le pastoralisme coïncide-t-il avec un certain rapport familial ?*

GV : Le pastoralisme se transmet de père en fils comme un héritage. Ce n'est pas un choix de métier ou de carrière. Avec la modernité, le jeune peul va à l'école, voit d'autres métiers, se confronte à des modes de vie souvent plus aisés que ceux de sa famille. Les rapports familiaux sont donc forcément en train de changer. Dans la famille où nous avons filmé par exemple, le père a choisi de scolariser ses deux premiers fils pour leur permettre de choisir d'autres métiers, et les enfants suivants vont l'aider dans l'élevage. Petit à petit, avec les difficultés de la transhumance, les éleveurs comprennent qu'ils doivent s'adapter.

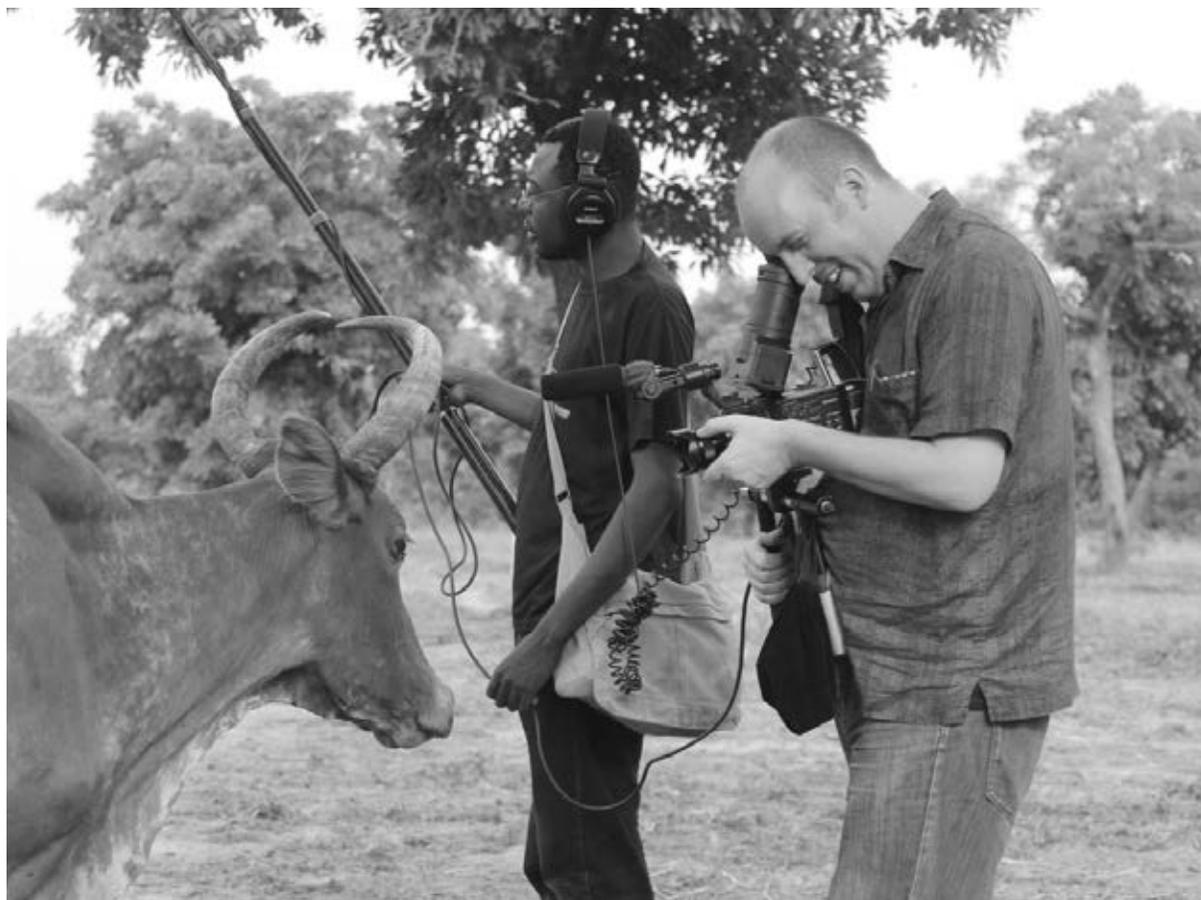
GDS : *Le pasteur semble confronté à un dilemme quand il s'agit de la scolarisation de ses enfants. Veut-il que le pastoralisme perdure de génération en génération ?*

GV : C'est un couteau à double tranchant. Comme le métier ne nourrit plus son homme, le pasteur fonde aussi son espoir sur ses enfants scolarisés qui peut-être pourront mieux s'en sortir dans d'autres types d'activités et ainsi venir en aide à la famille. Mais en envoyant ses enfants à l'école il se prive de ses successeurs. Un enfant scolarisé et instruit sera moins enclin à suivre son père dans une vie de pasteur...

GDS : *On a parfois l'impression que la transhumance est subie. Il y a cette phrase « on aurait aimé rester chez nous si on avait eu la possibilité de bien s'occuper de nos bêtes sur place ». Qu'en est-il ?*

GV : La transhumance est subie mais elle est nécessaire à la survie du troupeau. C'est une activité qui est pénible, dans laquelle l'éleveur se met en danger. Il dort dehors, sous la pluie, il est sous le soleil toute la journée et dans le froid la nuit. Il parcourt tous les jours de longues distances et se fait chasser par les habitants des zones qu'il traverse. Ce qui est intéré-

Gidéon Vink lors du tournage du documentaire, dans un campement peul près de Sapouy au Burkina Faso



C sant c'est que la transhumance est une sorte de rite de passage pour que le jeune homme montre son sens des responsabilités et son sérieux. Celui qui réussit la transhumance et revient sain et sauf à la maison, plusieurs mois après, avec son troupeau en bonne forme, mérite le respect de toute la famille. Après quelques années de transhumance, il va à son tour laisser ce long et pénible voyage à ses jeunes frères qui à leur tour peuvent montrer de quoi ils sont capables.

GDS : *La seconde partie du documentaire revient sur la dimension sécuritaire du pastoralisme et sur les conflits auxquels les pasteurs sont confrontés face aux agriculteurs.*

GV : Les conflits entre éleveurs et agriculteurs ont toujours existé. Ils font même parti des conflits les plus vieux du monde. Ils étaient déjà mentionnés dans l'Ancien Testament avec les deux frères, Caïn et Abel, un agriculteur et un éleveur qui se sont disputés et l'un a tué l'autre. La métaphore oppose un mode de vie nomade à un mode de vie sédentaire. Les deux rentrent souvent en conflit car ces deux modes de vie, mobile et immobile, ont des exigences différentes. Le pasteur veut de l'espace et la liberté d'aller où il veut pour le bonheur de son troupeau. L'agriculteur lie son existence à une partie de terre précise qu'il va travailler de longues années.

Les conflits deviennent de plus en plus récurrents et de plus en plus visibles. La modernité, la démographie croissante, la pression foncière contribue à une situation de plus en plus tendue. Il faut ajouter à cela un désintérêt de la politique pour prendre ce problème à bras de corps. Peu de mesures sont prises pour éviter ce genre de conflits.

GDS : *Le documentaire explique que la communauté peule est mal vue car ses activités de production sont différentes. Est-ce une explication suffisante aux conflits intercommunautaires ? Peut-on parler d'instrumentalisation ?*

GV : Je ne sais pas s'il faut parler d'instrumentalisation car instrumentalisation par qui ? Au profit de qui ? Chacun est dupe, tout le monde victime. C'est vrai que les Peuls sont souvent vus comme les victimes dans ce genre de conflit mais c'est aussi parce qu'ils sont vulnérables. C'est un peuple dispersé, pas très organisé. Le berger parle souvent mal la langue des zones traversées et ne se mêle pas trop dans la vie sociale des autres. Il est et reste donc un éternel « étranger », un « intrus ».

Dans le film, l'exemple de la première famille montre qu'on peut résoudre une partie du conflit par le dialogue. Le père de famille des pasteurs est bien intégré dans le village et il est actif dans la mosquée du village. Il parle couramment leur langue et a demandé à l'imam de faire des plaidoyers en faveur d'une transhumance apaisée.

GDS : *La conclusion du documentaire est assez pessimiste, « la transhumance n'a plus de beaux jours devant elle ». Qu'en est-il de l'avenir de ce mode de vie ?*

GV : Je crains qu'à long terme, la transhumance disparaisse. Des modes d'élevage plus adaptés à la « modernité » vont reprendre sa place, des systèmes sédentaires. On peut le regretter car avec la disparition de la transhumance c'est aussi une partie de leur identité culturelle qui s'en va. Aux Peuls nomades devenus sédentaires de se battre pour préserver ou adapter leur culture ! ■

La radicalisation, symptôme d'une crise de la jeunesse pastorale ?

Mirjam de Bruijn (m.e.de.bruijn@hum.leidenuniv.nl)

CELA FAIT PLUSIEURS DÉCENNIES qu'un fondamentalisme religieux se développe dans la région de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel, notamment auprès des jeunes. Dans quelle mesure les jeunes pasteurs sont-ils la population la plus touchée ? Quelles sont les conséquences du radicalisme sur le futur du pastoralisme et quelles solutions envisager ?

► Mirjam de Bruijn est professeur en anthropologie et Histoire contemporaine de l'Afrique à l'Université de Leiden aux Pays-Bas.

► Pour en savoir plus, un projet de recherche s'occupe de cette problématique (www.connecting-in-times-of-duress.nl) et le site web www.nomadesahe1.org présentera les résultats d'une recherche en milieu nomade au Sahel.

GRAIN DE SEL : Y a-t-il une crise du pastoralisme en Afrique de l'Ouest qui conduit les jeunes à se radicaliser ?

MIRJAM DE BRUIJN : Oui, il y a une crise du pastoralisme, liée à plusieurs causes : à la démographie, au changement climatique, mais surtout à la manière dont les gouvernements se sont comportés envers les pasteurs. La plupart des États ont une logique sédentaire avec des mesures (démarcation des frontières, promotion de ranchs) qui ne conviennent pas aux éleveurs nomades ou semi nomades. Dans les pays sahéliens, une partie de la population ne se sent pas bien traitée par son gouvernement. Les jeunes ne veulent plus être marginalisés, économiquement, socialement et aussi politiquement. Pour certains d'entre eux, les mouvements djihadistes constituent une réponse à ce sentiment de marginalisation.

GDS : Les États sont donc en cause selon vous ?

MB : Les jeunes ne trouvent pas de réponses à leurs problèmes auprès des gouvernements. Le cas du Mali montre bien que ces jeunes qui se sentent marginalisés avaient d'abord une approche pacifiste de dialogue avec les autorités. Ensuite ils se sont engagés dans des groupes armés. En partie car le gouvernement malien les a utilisés pour lutter contre les Touaregs. A partir de là se sont mis en place des groupes d'autodéfense, maintenant accaparés par des mouvements djihadistes. Cela va être difficile de faire machine arrière car les jeunes ont trouvé une forme d'identité et de fierté dans ces groupes. La violence est en quelque sorte devenue une norme, ce qui est inquiétant.

Très souvent, les réponses gouvernementales n'aident pas non plus. La force militaire sème encore plus de désordre. Je viens de faire un film au Nord Cameroun sur Boko Haram et la situation des réfugiés, la situation est grave. Cela ne risque que de nourrir une nouvelle génération de jeunes marginalisés. Parallèlement, différents groupes nomades voient leurs zones de pâturages occupées par les réfugiés, ce qui va exacerber les conflits.

Il faut aussi préciser qu'il y a une diversité énorme dans ces groupes qu'on nomme « pastoralistes djihadistes ». Les circonstances et la manière dont ils se développent ne sont pas les mêmes dans le delta intérieur et dans les zones excentrées du Nord du Burkina et du Niger. On associe la région du Sahel à la question peule mais il y a d'autres groupes nomades comme les agropasteurs, qui sont aussi dans une situation de mécontentement. Il ne faut pas faire de généralités mais comprendre chaque localité avec ses propres dynamiques.

GDS : La radicalisation est-elle un moyen pour ces jeunes de lutter contre leur marginalisation socio-économique ?

MB : Oui, rejoindre ces groupes est en quelque sorte une autre façon de se socialiser, mais là encore il y a des divisions. D'après ce que j'ai entendu, certains jeunes sont en recherche d'identité, ils sont dans une sorte de période « rock'n'roll » et ils vont probablement revenir à la normale. Et puis il y a ceux qui se sont vraiment radicalisés, avec qui il est difficile de parler. Ces jeunes se retrouvent dans le discours anti-État de ces mouvements.

GDS : Selon vous, quel est le rôle de la famille dans la radicalisation des jeunes éleveurs ?

MB : Ce n'est pas seulement familial. Les Peuls et les Touaregs par exemple vivent dans des sociétés hiérarchisées qui vont des élites jusqu'aux esclaves. Or justement sur ce point, il est intéressant de voir que les nomades se sont révoltés contre leurs élites qui étaient du côté de l'État : il y a eu une rupture profonde entre les élites et les nomades dans les sociétés Peul et Touareg, qui a en quelque sorte rapproché les nomades dans une même unité. Après il est vrai que ces nomades ont des structures familiales hiérarchiques, linéales avec des clans bien organisés, mais aussi très flexibles. Mais chez les Peuls du Mali central par exemple, l'ancienne solidarité familiale reste très forte. Les parents ne sont pas forcément contre la radicalisation de leurs enfants, dans certains cas ils la soutiennent même.

GDS : Quel est l'impact économique du radicalisme sur le pastoralisme ?

MB : La radicalisation s'accompagne d'un rejet des règles instaurées par les « élites ». Par exemple, la gestion des zones pastorales est soumise à des règles très anciennes. Or la révolte est dirigée contre ceux qui ont installé ces règles et qui souvent les ont corrompues. Le danger, c'est qu'en niant ces règles, on aboutisse à un problème écologique. Cette négation risque d'entraîner une diminution des pâturages, une réduction de la mobilité des troupeaux et ainsi une hausse de la mortalité des animaux.

GDS : Le radicalisme n'est-il pas davantage un outil au service de conflits préexistants que le résultat d'une véritable conviction religieuse ?

MB : Oui, je crois que la religion n'est pas le seul enjeu dans ce phénomène de radicalisation, elle est surtout un véhicule. Les conflits anciens entre agriculteurs et éleveurs, qui sont devenus des conflits ethniques, ➔

Les Peuls nomades se réunissent à Serma au Mali central en 2014

Photo de Boukary Sangaré



☞ sont une des causes du ralliement des jeunes à des groupes radicalisés. Certains groupes djihadistes ont quant à eux ciblé les élites, d'autres l'État, d'autres certains groupes ethniques. Ils proposent une réponse violente à des conflits antérieurs.

GDS: *Quel est le rôle des jeunes prédicateurs dans la radicalisation des jeunes pastoraux ?*

MB: Je pense que leur rôle est très grand. J'ai suivi les prêches et l'évolution d'Amadou Koufa au Mali. Ses prêches se retrouvent dans tous les téléphones des jeunes, y compris à Bamako et dans le Sud du pays. C'est un ancien chanteur, reconnu depuis longtemps comme médiateur de messages religieux. Mais ses prêches sont devenus de plus en plus violents. L'essor des NTIC a amplifié son écho. Beaucoup d'informations circulent grâce à la téléphonie mobile, y compris dans les zones rurales reculées qui sont aujourd'hui connectées. Les prédicateurs touchent aussi les jeunes lors de voyages ou via certaines radios locales.

GDS: *Quelles sont les solutions pour prévenir la radicalisation des jeunes éleveurs ?*

MB: On n'a malheureusement pas de réponse. Jusqu'à présent il n'y a pas eu de politiques effectives. Les grandes mesures proposées, c'est toujours de rétablir les couloirs de passage pour l'élevage transhumant et de dire aux agriculteurs de se retirer des espaces pastoraux, mais ça a été essayé mille fois, sans réels

résultats ! Il y a des initiatives nouvelles comme les programmes de sensibilisation des jeunes sur l'extrémisme violent, qui semblent constituer des pistes d'actions intéressantes. Mais dans la situation actuelle du Sahel il est difficile de les implanter. Beaucoup de ces mesures sont surtout orientées vers un environnement urbain, bien que la plupart des pasteurs vivent dans les zones rurales. C'est une question très difficile. Les lois existantes ne fonctionnent pas car l'État est corrompu à différents niveaux et on bute sur leur application.

Il faut aussi réfléchir à une solution pour résorber les conflits, en mettant en place des cadres de concertation entre les différentes communautés, car la radicalisation est en partie due à des conflits existants. La manière de gérer le problème de l'espace demande une réflexion profonde avec les Touaregs, les Peuls et leurs partenaires paysans. Il faudra pour cela nouer un dialogue avec les « vrais » leaders, et non avec ces élites qui ne comprennent pas bien les enjeux car ce ne sont pas des éleveurs. Or ces « vrais » leaders ne parlent ni anglais, ni français, ils sont éloignés des centres de décision. Il faut aller les chercher.

Enfin, il y a peut-être « trop » de jeunes dans des sociétés pastorales marquées par une faible diversification des activités économiques. Il faudrait réfléchir profondément à comment créer des industries dans les zones arides mais on en est tellement loin aujourd'hui que cela relève presque de l'utopie ! ■

Une responsabilité familiale et paysanne

LORS DE SON ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de 2017, l'Association pour la promotion de l'élevage au Sahel et en Savane (Apess) s'est interrogée sur la crise de la jeunesse en milieu éleveur. Les participants à l'AG ont constaté que les réponses actuelles sont insuffisantes ou inadaptées. Selon eux, le manque d'intérêt des jeunes pour l'élevage et leur sentiment de malaise sont en partie dus au fait qu'ils n'y trouvent pas les bénéfices qu'ils peuvent espérer car ils sont mal partagés, et qu'ils ont des doutes par rapport

au modèle que leur proposent leurs parents. Ils ont décidé de poursuivre et d'approfondir cette réflexion sur la jeunesse dans les prochaines années, aux différentes échelles de l'Apess, avec les familles et les jeunes eux-mêmes. Instaurer des « conseils de famille » et donner plus de place aux jeunes garçons et aux jeunes filles au sein de l'activité familiale et de l'organisation paysanne s'avère selon eux essentiel pour sortir de l'impasse actuelle sur la question de la jeunesse.

Entretien: L'éducation contre l'exclusion

Boubakar Barry (barry.boubakary@gmail.com)

LES POPULATIONS PASTORALES ont été largement exclues des dispositifs d'éducation et de formation, ce qui a contribué à leur marginalisation socio-économique et alimente les conflits intercommunautaires. Le Programme régional d'éducation et de formation des populations pastorales (Prepp) mis en œuvre par l'Apess s'attaque à ces enjeux.

► Boubakar Barry est chargé de programme Éducation et coordonnateur du Programme régional d'éducation et de formation des populations pastorales (Prepp) au sein de l'Association pour la promotion de l'élevage au Sahel et en Savane (Apess).

► Pour en savoir plus : « Le Prepp : Bilan, perspectives et stratégie de pérennisation de l'éducation et la formation des communautés pastorales », Apess, DDC, octobre 2016.

GRAIN DE SEL : Pouvez-vous expliquer en quoi consiste le programme d'éducation et de formation des populations pastorales en zones transfrontalières (Prepp)?

APESS : Le Prepp est l'aboutissement d'une réflexion lancée en 2010, entre les organisations pastorales d'Afrique de l'Ouest et du Centre et la Coopération suisse (DDC) autour des problématiques de l'éducation et de la formation des communautés pastorales. Du fait de leur mode de vie, celles-ci ont été exclues des systèmes éducatifs classiques. Leur taux de scolarisation et d'alphabétisation est faible. Il fallait trouver une offre alternative adaptée au contexte de la mobilité de ces éleveurs. Le programme couvre à ce jour cinq zones transfrontalières (Burkina-Bénin-Togo ; Mali-Burkina ; Bénin-Niger, Mali-Mauritanie et Niger-Tchad).

GDS : Pourquoi cibler les zones transfrontalières?

APESS : Le Prepp s'attaque à plusieurs problèmes, y compris celui des conflits intercommunautaires entre agriculteurs et éleveurs. Nous pensons que si les communautés pastorales ont accès à l'éducation, elles seront mieux intégrées à la vie sociale, économique et politique de leur pays, et il y aura moins de conflits. Et on le constate ! De l'avis des bénéficiaires, le Prepp contribue à renforcer la cohésion sociale et à apaiser le climat dans les zones de transit et d'accueil des transhumants. La réduction des conflits constitue l'objectif global de la deuxième phase du Prepp (2017-2021).

GDS : Concrètement comment fonctionne le Prepp?

APESS : Le Prepp a trois grandes composantes : éducation et formation, coopération transfrontalière et plaidoyer. Il propose une offre d'éducation de base adaptée à la mobilité et aux besoins spécifiques des éleveurs et pasteurs. Lors de la première phase (2014-2016), les formations ciblaient les personnes âgées de 15 ans et plus. 125 centres ont été ouverts dans les cinq zones transfrontalières. Près de 8 200 apprenants sont passés par ces centres, dont plus de 40 % de femmes.

Pour ce qui est de la formation professionnelle, une sélection est faite parmi les apprenants issus des centres d'éducation de base. Pour y accéder l'apprenant doit être alphabétisé. 67 espaces de formation ont été ouverts au cours de la première phase et près de 1 700 éleveurs ont été formés autour de quatre métiers : vulgarisateur en santé et production animale, médiateur social, entrepreneur en milieu pastoral et facilitateur endogène.

Cinq comités transfrontaliers ont aussi été mis en place, rassemblant les maires, les services techniques de l'État et les organisations d'éleveurs de part et d'autre des frontières des pays. Leur objectif est la gestion et la prévention des conflits, grâce à une gestion concertée des ressources naturelles ; mais aussi l'intégration de l'éducation et de la formation dans les politiques locales.

Enfin, l'objectif du Prepp est que les États et les institutions sous régionales prennent des résolutions fermes en faveur de l'intégration de l'éducation dans les politiques sectorielles. Des conventions ont été signées (Mali, Burkina, Bénin) ou sont en cours de signature (Togo) entre les acteurs du Prepp et les États pour l'accompagnement matériel et financier du programme.

GDS : Quels seront les défis de la seconde phase?

APESS : Un des défis est de toucher certains éleveurs difficilement accessibles par des approches pédagogiques classiques, comme les jeunes bergers. On a décidé de recourir aux technologies de l'information et de la communication à travers l'alphabétisation par téléphone portable ou les radios communautaires. On a aussi estimé qu'il fallait prendre en compte les enfants de moins de 15 ans.

Pour ce qui est de la formation professionnelle, les objectifs seront de réaliser des formations accélérées qualifiantes, d'accompagner l'insertion socioéconomique des éleveurs formés et de réaliser la formation continue des acteurs. Lors de la précédente phase, les offres de formation professionnelles ne permettaient pas de couvrir la gamme diversifiée des besoins des différents apprenants (femmes, jeunes, adultes).

Enfin, il s'agira de poursuivre l'établissement de conventions entre le Prepp, les États et les institutions sous régionales et veiller à l'application effective de ces accords. Une des difficultés est liée à la mobilité des principaux responsables des comités transfrontaliers (maires, préfets, agents des services déconcentrés) qui se traduit par une absence de mémoire institutionnelle, ce qui ne permet pas d'assurer une continuité dans l'action de ces comités. La faiblesse du budget des collectivités risque aussi d'entraîner l'allocation de ressources insignifiantes pour la prise en charge de l'éducation et de la formation dans les plans locaux de développement. Pour ces raisons, nous devons mener un suivi très rigoureux des engagements pris à tous les niveaux. ■

Regards croisés: Pour une vision commune de l'avenir du pastoralisme

PRESSION SUR LES RESSOURCES NATURELLES, explosion démographique, hausse de la demande en produits animaux, aggravation des conflits : le pastoralisme en Afrique de l'Ouest est confronté à de nombreux enjeux. À travers le regard croisé de différents acteurs, cet entretien interroge la viabilité du pastoralisme sur le long terme.

► Seyni Amadou (seyni.amadou@yahoo.fr) est le Président de la cellule nationale de coordination de l'Apess au Niger.

► Christian Berger (cberger@worldbank.org) est responsable du Programme d'appui au pastoralisme dans les pays du Sahel (PRAPS) à la Banque mondiale.

► Pascal Rouamba (pascal.rouamba@eda.admin.ch) est Conseiller Régional, Développement Rural pour l'Afrique de l'Ouest à la Direction du développement et de la coopération (DDC) au Burkina Faso.

► Abouba Saidou (calotropis2000@yahoo.fr) est Secrétaire général adjoint du ministère de l'Élevage au Niger et vétérinaire de formation.

► Hélène Vidon (vidonh@afd.fr) est chef de projet à la division Agriculture, Développement Rural et Biodiversité à l'Agence française de développement.

GRAIN DE SEL : *Le pastoralisme sera-t-il en mesure de répondre à une hausse continue de la demande des produits issus de l'élevage ?*

CHRISTIAN BERGER (BANQUE MONDIALE) : Pour moi, la réponse courte est clairement non ! Il y a une augmentation forte de la demande en produits animaux, liée à l'explosion démographique, l'urbanisation et la hausse du niveau de vie qui s'accompagne d'une évolution des régimes alimentaires. Le système pastoral doit continuer à exister mais il faudra en parallèle moderniser et intensifier les filières d'élevage sédentaires.

ABOUBA SAIDOU (GOUVERNEMENT DU NIGER) : La demande est certes croissante mais la production aussi. Et puis jusqu'à preuve du contraire, le pastoralisme est la forme la plus rentable de production adaptée aux conditions climatiques des zones sahéliennes car les coûts de productions sont faibles.

HÉLÈNE VIDON (AFD) : Bien qu'elles soient peu fiables les statistiques montrent que les cheptels augmentent plus que ce que l'on pensait. Donc oui les systèmes agro-pastoraux ont une capacité de réponse à la demande sans doute plus importante que ce que l'on imagine mais ils sont quand même confrontés à une concurrence croissante des viandes blanches en milieu urbain ou des importations.

SEYNI AMADOU (APESS) : En tout cas, nous nous y croyons. Au Niger, malgré toutes les difficultés auxquelles les éleveurs sont confrontés, le cheptel s'accroît. Aujourd'hui il est estimé à plus de 41 millions de têtes et il approvisionne les pays côtiers.

GDS : *L'avenir du pastoralisme ne dépendra-t-il pas de la capacité des agro-pasteurs à développer des liens étroits avec les acteurs en aval des filières ?*

PASCAL ROUAMBA (DDC) : Oui, l'élevage c'est aussi la capacité de maîtrise du champ commercial !

AS (GOUVERNEMENT DU NIGER) : Il est clair qu'il va falloir créer les conditions pour que ce mode de production traditionnel évolue vers un mode de production plus commercial qui va au-delà d'élever des animaux « pour le plaisir ».

CB (BANQUE MONDIALE) : Mais ils sont déjà en contact avec l'aval ! Aujourd'hui, les pasteurs et agro-pasteurs sahéliens produisent des animaux vivants vendus sur les marchés à des marchands de bétails qui sont eux-mêmes en contact avec leurs propres clients. Les liens avec l'aval sont forts et font vivre une multitude d'intermédiaires. Ceux qui pensent que c'est dommage de vendre des animaux vivants et qu'il faudrait commercialiser dans les pays côtiers des carcasses abattues et congelées au Sahel ne mesurent

sans doute pas suffisamment le fait que la carcasse congelée est un produit normé pour lequel le Sahel fera face à des producteurs qu'il pourrait avoir du mal à concurrencer (Brésil, Irlande du Nord).

GDS : *Le pastoralisme a-t-il un avenir dans un monde où le modèle de production capitaliste tend à s'imposer partout ?*

AS (GOUVERNEMENT DU NIGER) : On pourrait penser que c'est paradoxal de voir subsister un système de production traditionnel dans un monde capitaliste mais il y a des évolutions : les populations pastorales sont connectées au reste du monde, elles s'adaptent aux nouvelles règles de production et de commercialisation des animaux.

CB (BANQUE MONDIALE) : Regardez le pays ayant le plus intensifié les productions animales, les États-Unis : il y existe toujours une activité pastorale ! En France, en Espagne, en Italie aussi...

HV (AFD) : J'aurais tendance à dire que ce n'est pas le capitalisme et la mondialisation qui changent les choses. Je pense que c'est de la capacité et de la volonté des États d'offrir aux pasteurs l'accès aux services de base, que vont dépendre l'avenir du pastoralisme et son attractivité auprès des jeunes.

SA (APESS) : Le mode de vie des populations pastorales est justement ce qui les rend compétitives. La mobilité des troupeaux permet à l'élevage d'apporter une contribution économique énorme à nos pays.

GDS : *Pensez-vous que les NTIC sont une des solutions face à la crise du pastoralisme ?*

PR (DDC) : Oui. D'abord, ces nouvelles technologies évitent aux transhumants des déplacements dangereux, longs et coûteux pour accéder à certains services, notamment financiers. L'éleveur n'est plus obligé de transporter physiquement son argent. Ensuite, les nouvelles technologies permettent aux éleveurs de mieux connaître l'état des ressources ou des marchés, ce qui les aide à organiser leurs déplacements.

CB (BANQUE MONDIALE) : Oui, les technologies peuvent améliorer l'inclusion des pasteurs dans un système global. Mais on peut aussi imaginer utiliser des drones pour vérifier l'état d'un couloir de transhumance, l'avancée des cultures ou encore la densité de cheptels autour d'un point d'eau. Cela peut permettre de mieux prévenir les conflits.

GDS : *Le pastoralisme a-t-il sa place dans un contexte marqué par l'augmentation rapide de la population et des cheptels ?*

AS (GOUVERNEMENT DU NIGER) : C'est en effet le plus

grand défi pour les années à venir ! Les besoins en terres sont de plus en plus importants aussi bien pour les agriculteurs que pour les pasteurs. Les terres pastorales diminuent chaque jour mais on ne sait pas bien comment endiguer ce phénomène.

HV (AFD) : C'est une question à laquelle personne n'a encore de réponse. Un certain nombre de projets récemment lancés travaillent sur ces questions foncières et les conflits qu'elles génèrent. On espère qu'ils permettront d'avancer.

PR (DDC) : Ces tensions autour de l'accès à la terre sont en effet à la base de tous les conflits liés au pastoralisme. Je pense qu'on a besoin de renforcer la législation permettant de sécuriser l'accès aux espaces pastoraux.

GDS : *Face à la multiplication des conflits violents, la solution pour les États n'est-elle pas de promouvoir des systèmes sédentaires au lieu de systèmes d'élevage mobiles ?*

PR (DDC) : Je ne pense pas que ce soit dans le rôle ou même les capacités des États et de leurs partenaires d'imposer tel ou tel modèle. Pour ce qui est des ranchs par exemple, les États n'ont ni les outils ni les moyens d'accompagner techniquement, juridiquement et économiquement leur développement.

HV (AFD) : C'est une question politique extrêmement sensible qui relève des choix des États. Ce n'est pas vraiment à un bailleur de fond d'y répondre mais il n'existe pas forcément beaucoup d'alternatives viables à la mobilité des troupeaux en particulier dans de nombreux espaces sahéliens.

SA (APSS) : Obliger les éleveurs à se sédentariser, c'est complètement irréaliste !

AS (GOUVERNEMENT DU NIGER) : La sédentarisation est inimaginable au Niger. Si nous pratiquons la transhumance c'est parce que les conditions agro-climatiques ne permettent pas de produire sur place. Les éleveurs sont obligés de se déplacer avec leurs troupeaux.

CB (BANQUE MONDIALE) : Je pense que la région aura besoin des deux systèmes d'élevage et qu'il y a de la place pour les deux. Dans la vaste zone fourragère du Nord du Sahel, il n'y a pas de système plus performant que le pastoralisme ; le modèle extensif mobile y est tout à fait adapté. Parallèlement, il faut travailler avec les pays pour développer un élevage sédentaire plus intensif, notamment pour les ruminants, mais aussi la volaille et l'aquaculture. On le voit déjà se développer au Sahel, en zone péri-urbaine.

GDS : *Malgré la multiplication des études qui prouvent que le pastoralisme est un mode de production pertinent, la plupart des décideurs semblent vouloir sédentariser l'élevage. Pourquoi ?*

CB (BANQUE MONDIALE) : Il est vrai que de nombreuses déclarations et décisions en faveur de l'élevage mobile sont peu appliquées. C'est sans doute en partie lié à

une mauvaise connaissance du pastoralisme, mais aussi au développement de conflits armés impliquant parfois des éleveurs qui ont troqué leur bâton de berger pour une kalachnikov. Certains décideurs pensent que sédentariser l'élevage permettra de tout régler : améliorer la valeur ajoutée car les animaux seront finis sur place, accroître l'accès à l'éducation et à la santé des populations cessant d'être mobiles et régler les questions d'insécurité. Beaucoup de décideurs s'appuient sur des visions parfois caricaturales et souvent mal informées, dans les pays sahéliens comme dans les pays côtiers. Il faudrait plutôt tisser les fils d'un dialogue plus réaliste et tourné vers l'intérêt de la sous-région avec trois mots clés en tête : intégration économique, complémentarités et pacification sociale.

SA (APSS) : Les politiques de élevage sont décidées dans des grandes enceintes, comme les organisations internationales, dans lesquelles les éleveurs ne sont pas représentés. Ces institutions ont leur logique et leur vision de l'élevage. Les éleveurs ne peuvent qu'accepter et subir les conséquences de ces politiques. A l'échelle nationale, il est très difficile de changer les mentalités des élus. Même si vous y parvenez, cet élu fait partie d'une majorité politique dont le mot d'ordre est clair : « il faut rester dans la ligne, au risque d'être exclu. » Il y a parfois aussi des connivences fortes entre certains élus et fonctionnaires et des groupes d'acteurs qui n'ont aucun intérêt à soutenir le pastoralisme (des promoteurs qui investissent en zone pastorale par exemple).

HV (AFD) : Il me semble que cela découle, entre autres, d'une certaine volonté de simplification et d'une certaine vision de ce qu'est la « modernisation » de l'élevage. Il est plus difficile d'encadrer et d'administrer des populations qui se déplacent.

PR (DDC) : Il ne faut pas oublier qu'en face il y a des réalités sociopolitiques fortes. Pour beaucoup d'agriculteurs ou d'agro-éleveurs sédentaires, sécuriser la transhumance veut dire : « Les pasteurs vont envahir nos terres, et légalement en plus ! ». C'est difficile pour un décideur de tenir ce discours face à ses électeurs, et dans des situations parfois déjà explosives.

AS (GOUVERNEMENT DU NIGER) : Le discours favorable à la sédentarisation est en partie dû à l'ignorance, en partie lié aux rapports de force au sein de nos États. Au Niger, les agriculteurs sont plus influents que les éleveurs et leur intérêt est d'accroître leurs champs, en occupant notamment ces espaces réservés à l'élevage.

GDS : *L'évolution des fonctions vers un statut d'agro-éleveur est-il le gage d'une future concurrence ou complémentarité entre ces catégories ?*

SA (APSS) : Cette évolution entraîne une pression foncière croissante mais je crois que l'agriculture sans l'élevage c'est une agriculture à moitié. Un éleveur ➔

« Pour beaucoup, sécuriser la transhumance veut dire : « les pasteurs vont envahir nos terres légalement ! »



☉ sans agriculture l'est aussi à moitié. Tout l'enjeu est de bien maîtriser cette situation, de mieux gérer l'espace.

HV (AFD) : J'imagine que cela va dépendre des cas, selon les accords locaux mis en place. Autrefois il y avait des accords entre agriculteurs et éleveurs pour des échanges de services, mais ils ont été rendu caducs par la complexification des statuts et des situations des producteurs (agriculteurs, éleveurs, agro-éleveurs...). Il y a d'autres partenariats à réinventer.

GDS : Face à la souffrance animale ou aux émissions de gaz à effet de serre importantes dues à l'élevage, certaines voix s'élèvent en faveur du végétarisme. Qu'en pensez-vous ?

HV (AFD) : C'est un souci du Nord plus que du Sud. Une ferme de mille vaches en Europe n'a pas grand-chose à voir avec les systèmes d'élevage extensifs du Niger ou du Tchad. Il ne faut pas mélanger des situations qui n'ont rien à voir, entre un système d'élevage très industriel qui produit beaucoup d'effluents et un élevage extensif dans des zones où il n'y a pas beaucoup d'autres alternatives.

AS (GOUVERNEMENT DU NIGER) : J'en ai entendu parler mais pour moi c'est une illusion, je n'y crois pas.

GDS : Face aux accusations de dégradation de l'environnement, le modèle pastoral est-il menacé sur le long terme ?

PR (DDC) : Non je ne pense pas, si on part sur cette base alors vous fermez d'abord les entreprises !

HV (AFD) : Le risque environnemental est avant tout celui du surpâturage dans certaines zones. Le modèle pastoral sera menacé par lui-même s'il n'arrive pas à s'autoréguler face aux ressources disponibles.

AS (GOUVERNEMENT DU NIGER) : Non, déjà cette hypothèse de dégradation par l'élevage pastoral je n'y adhère pas ! L'effet de serre est lié à autre chose qu'aux productions animales de systèmes extensifs.

SA (APESS) : Dire que le pastoralisme nuit à l'environnement est une erreur scientifique. Tant que les troupeaux existeront, le pastoralisme existera en Afrique de l'Ouest mais c'est sa forme pour les cinquante prochaines années qui sera en débat.

GDS : Quel est l'avenir de la réglementation régionale sur la transhumance, aujourd'hui remise en question

par la décision de certains États de limiter la mobilité transfrontalière ?

HV (AFD) : Différents programmes régionaux travaillent à une meilleure opérationnalisation de cette réglementation. L'enjeu sera notamment de remettre dans la boucle les pays côtiers. Cependant, jusqu'à présent, les actions se concentrent davantage sur les pays sahéliens, alors que les pays côtiers, qui accueillent les transhumants et sont un lieu important de commercialisation et de consommation de bétail, sont moins impliqués. L'enjeu sur les années qui viennent sera donc d'élargir le dialogue à l'ensemble des États concernés.

PR (DDC) : Les rencontres de haut niveau sur la transhumance transfrontalière apaisée, organisées depuis 2014 et qui rassemblent pays côtiers et sahéliens, permettent d'avancer dans l'opérationnalisation de cette réglementation régionale. Au niveau local, des cadres transfrontaliers sont également mis en place. On avance sur cette question.

SA (APESS) : Il est très important que les chefs d'État conservent une vision régionale du pastoralisme dans leurs discours et programmes. Mais le défi se joue aussi au niveau local : comment faire en sorte que les populations respectent les décisions prises régionalement ?

GDS : Il semble qu'il y ait une fracture croissante entre pays côtiers et pays sahéliens sur l'avenir des systèmes d'élevage en Afrique de l'Ouest. Dans quelle mesure cette fracture est-elle liée aux limites des politiques et des discours sur le pastoralisme ?

AS (GOUVERNEMENT DU NIGER) : La fracture en elle-même résulte du besoin croissant en terres et la montée de l'identité ethnique des populations ; il n'y a que de très vagues politiques régionales sur le pastoralisme (comme la décision A/DEC.5/10/98), il y a par contre des discours et des déclarations (N'djaména, Nouatchok...).

CB (BANQUE MONDIALE) : Cette fracture me semble relever d'erreurs de jugement de part et d'autre ; peut-être est-elle pour partie liée à ce que l'accélération de l'information ne laisse plus aux décideurs le temps de l'approfondissement de la réflexion. En tout état de cause, les politiques et les discours doivent évoluer. ■

Un cycle d'échange et de réflexions sur le pastoralisme

CE NUMÉRO DE *GRAIN DE SEL* s'inscrit dans le cadre d'un cycle de réflexions et d'échanges animé par Inter-réseaux et qui a impliqué plusieurs membres et partenaires. Il restitue un certain nombre d'éléments de ces réflexions. Nous vous invitons à retrouver sur le site d'Inter-réseaux d'autres produits de ce cycle thématique consacré au pastoralisme.

D'autres publications en particulier ont été réalisées par Inter-Réseaux. Il s'agit de la **note en partenariat avec le PRAPS**, intitulée « L'élevage pastoral au Sahel et en Afrique de l'Ouest : 5 idées reçues à l'épreuve des faits », publiée en juin 2017.

Mais aussi, une **note de Roger Blein** intitulée « Vers une prospective régionale sur le pastoralisme en Afrique de l'Ouest », publiée en décembre 2015. Vous trouverez également une **synthèse rédigée par Oussouby Touré et Adama Faye (IPAR)** « État des lieux et analyse de la prise en compte du foncier pastoral dans les politiques et les cadres réglementaires en Afrique de l'Ouest », d'octobre 2015. Enfin, nous vous invitons à lire le **compte-rendu** de la « Rencontre sur les enjeux et défis du pastoralisme en Afrique de l'Ouest » de juin 2015.

Poursuivre la lecture

DE NOMBREUSES RESSOURCES ont été produites sur le sujet du pastoralisme. Pour les retrouver, nous vous invitons à consulter les deux **bulletins de**

veille (n°263 et 264) sur le pastoralisme, publiés en juin 2015 sur le site d'Inter-réseaux.

Du côté des membres d'Inter-réseaux

PLUSIEURS ORGANISATIONS membres d'Inter-réseaux publient régulièrement des ressources sur l'élevage pastoral. Nous vous invitons à les consulter sur leur site.



Agronomes et vétérinaires sans frontières (AVSF) est une association de solidarité internationale qui a publié un certain nombre de ressources sur la santé animale et la gestion des territoires pastoraux. www.avsf.org



Le Laboratoire d'analyse régionale et d'expertise sociale (Lares) a pour objectif de contribuer à une meilleure connaissance des dynamiques régionales sur le plan social, politique et économique en Afrique de l'Ouest et du Centre. Il travaille notamment sur les enjeux du pastoralisme, en particulier sur les aspects liés à la filière bétail-viande et au commerce. www.lares-benin.org



L'Association pour la promotion de l'élevage au Sahel et en savane (ApeSS) a publié de nombreux documents sur la situation des exploitations familiales d'éleveurs, sur les enjeux liés aux jeunes et à l'éducation en milieu pastoral, ainsi qu'une étude sur les financements et politiques en matière d'élevage au Sahel : www.apeSS.org



Le Réseau Billital Marobé (RBM) publie sur son site de nombreux documents sur la résilience et la vulnérabilité en milieu pastoral ou encore sur les enjeux relatifs à la filière lait et à la transhumance transfrontalière. Il mène également des capitalisations sur les marchés à bétail. www.marooBe.com



Innovation environnement développement Afrique (IED Afrique) est une organisation indépendante ouest-africaine qui a consacré plusieurs numéros de sa revue *Agridape* au pastoralisme. www.iedafrique.org



Le Réseau des organisations paysannes et de producteurs d'Afrique de l'Ouest (Roppa) anime notamment un cadre régional de concertation des organisations d'éleveurs et d'agropasteurs. www.ropPa-afrique.org



L'initiative prospective agricole et rurale (Ipar) est un think-tank ouest africain qui dispose d'une riche expertise sur les questions relatives au foncier, y compris pastoral. www.ipar.sn



La SNV vise à contribuer à la réduction de la pauvreté et à la promotion de la bonne gouvernance et a publié plusieurs études sur les enjeux et la gestion de la transhumance. www.snv.org



L'Institut de recherches et d'applications des méthodes de développement (Iram) appuie des travaux de recherche sur les enjeux du pastoralisme. www.iram-fr.org



SOS Faim Belgique propose notamment un numéro de *Dynamiques paysannes* sur les éleveurs du Bénin. www.sosfaim.be

Inter-réseaux en quelques mots

INTER-RÉSEAUX DÉVELOPPEMENT RURAL a été créé en 1996, à l'initiative de personnes engagées dans le développement rural et avec l'appui des pouvoirs publics français. Depuis ses débuts Inter-réseaux a évolué et se définit aujourd'hui comme « un réseau euro-africain multipolaire porté par des acteurs stratégiques ».

La finalité d'Inter-réseaux est de créer les conditions pour que les acteurs engagés dans le développement agricole et rural puissent agir en faveur des populations rurales et du développement d'une agriculture durable basée sur l'exploitation familiale capable de relever les défis : (i) de

nourrir les populations africaines dans un contexte de développement démographique important ; (ii) de créer des emplois et des revenus afin de lutter contre la pauvreté.

Inter-réseaux est un réseau multi acteurs au service de ses membres, et qui se veut utile aux acteurs engagés dans le développement agricole et rural. Il a pour mission de leur faciliter : i) l'accès à l'information, ii) le dialogue et la mise en débat, iii) la valorisation de leurs réflexions et expériences.

Votre revue *Grain de sel*

Participez à l'élaboration de votre revue

Écrire dans *Grain de sel* ou participer à la rédaction d'un article pour un dossier ? Réagir à un article ? Apporter un témoignage, un avis ? Débattre d'un sujet ? C'est possible, et c'est simple !

Pour cela, il suffit de nous adresser vos contributions, individuelles ou collectives, à inter-reseaux@inter-reseaux.org

Tout texte est le bienvenu, quel que soit son format, dans la mesure où il pourra être valorisé de multiples façons (encadré, article de une ou deux pages, article sur le site web d'Inter-réseaux, etc.). Vous pouvez également nous suggérer des thématiques à creuser, par email ou courrier postal, cela nous intéresse !

Vous recherchez un article dans un précédent numéro de *Grain de sel* ?

Vous pouvez retrouver les numéros déjà parus sur le site web d'Inter-réseaux et en particulier les articles des derniers dossiers :

- N°72 : Agriculteurs et accès au financement : quel rôle pour l'État ?
- N°71 : Jeunesses rurales africaines : contours, aspirations et perspectives
- N°67-70 : Année internationale de l'agriculture familiale : bilan et perspectives

Nous préparons déjà les prochains numéros

Le prochain numéro aura pour thème l'aval des filières. Contactez-nous si vous souhaitez participer à sa réalisation !

Annonce aux abonnés de *Grain de sel*

Afin d'économiser des frais de port et d'édition, de plus en plus coûteux, nous vous proposons de recevoir *Grain de sel* via email en format PDF. Si vous êtes d'accord, merci de nous le confirmer par email à l'adresse suivante : secretariat@inter-reseaux.org, en précisant vos nom, prénom, organisme et adresse postale pour que nous puissions vous retirer de notre liste d'envoi courrier.

RECEVOIR *GRAIN DE SEL*

Grain de sel est diffusé par abonnement gratuit. Pour vous abonner, envoyez un courrier postal avec vos prénom, nom, adresse postale et adresse de courrier électronique à Inter-réseaux, 32 rue le Peletier, 75009 Paris France ou à Inter-réseaux, 09 BP 1571 Ouagadougou 09 Burkina Faso ou bien encore en envoyant un email à : secretariat@inter-reseaux.org



directeur de la publication	François Doligez
responsable du numéro	Liora Stührenberg, Ninon Avezou
comité de rédaction	Serge Aubague, Roger Blein, Bernard Bonnet, Christian Corniaux, Jean-René Cuzon, Patrick Delmas, Christian Dovonou, Marion Guillet, Christophe Jacqmin, Atoumane Kane, Catherine Le Côte, Steven Le Faou, Arine Lhériaou Cosman, Marc Mees, Gilles Mersadier, Henk Nugteren, Nadia Ouattara, Souleymane Ouattara, Stéphane Pil, Sébastien Subsol, Joël Teyssier, Carmen Torres, Ibra Touré, Hélène Vidon
conception graphique, mise en œuvre	Bureau Issala
photogravure, impression	IMB, 14400 Bayeux
éditeur	Inter-réseaux Développement rural
	Tél.: +33(0)142465713
	secretariat@inter-reseaux.org
	www.inter-reseaux.org
dépôt légal	4e trimestre 2017
ISSN	1253-0166